

Rapport annuel de gestion

Des **actions** pour le présent
Une **vision** pour l'avenir

2005-2006

Rapport annuel de gestion

Des **actions** pour le présent
Une **vision** pour l'avenir



2005-2006

**Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.**

Pour plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3049

Télécopieur : 418 380-2171

Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de la planification

Révision linguistique

France Galarneau

Photographies

Page couverture : Marc Lajoie, du MAPAQ, et Benoît Brühmüller

Page 15 : Benoît Brühmüller

Page 27 : Marc Lajoie, du MAPAQ, et Benoît Brühmüller

Page 35 : Éric Labonté, du MAPAQ, et Benoît Brühmüller

Page 43 : Éric Labonté, du MAPAQ, et Benoît Brühmüller

Page 97 : Éric Labonté, du MAPAQ, et Benoît Brühmüller

Conception graphique

Triomphe, marketing et communication

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN (10) 2-550-47974-2

ISBN (13) 978-2-550-47974-1

ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (en ligne)

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



© MARC LAJOIE – MAPAQ

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport a été préparé selon les modalités de reddition de comptes prévues dans la Loi sur l'administration publique. Il rend compte des résultats obtenus au regard des orientations fixées dans le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère que j'ai déposé à l'Assemblée nationale le 12 mai 2005.

Les réalisations et les résultats présentés dans ce rapport témoignent de l'engagement du Ministère à valoriser l'industrie bioalimentaire québécoise. D'ailleurs, cette valorisation constitue le pivot du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère. Le présent document reflète aussi l'apport important du Ministère à la concrétisation des objectifs gouvernementaux en matière de prospérité économique et sociale du Québec et de chacune de nos régions.

Je remercie tous les membres du personnel du Ministère qui ont consacré leurs compétences et leur dévouement à l'atteinte des résultats énoncés dans le présent rapport annuel. Par leurs actions, ils influencent l'industrie bioalimentaire du Québec et soutiennent son essor dans une perspective de développement durable, au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Vallières'.

Yvon Vallières
Québec, octobre 2006

Monsieur Yvon Vallières
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relatif à l'exercice financier 2005-2006. Il s'agit du premier rapport annuel rendant compte de la planification stratégique 2005-2008 rendue publique en mai 2005.

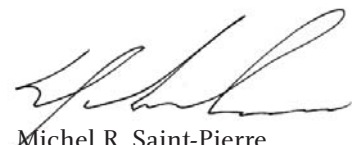
Le présent rapport a été réalisé conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. En effet, il fait d'abord état des résultats et réalisations de l'exercice 2005-2006 au regard des grands enjeux ministériels définis dans notre plan stratégique ainsi que dans la Déclaration de services aux citoyens. Il décrit le Ministère en présentant sa mission, ses champs d'activités, ses clientèles de même que sa structure administrative. Il rend compte également de l'utilisation des ressources ainsi que du respect par le Ministère des exigences législatives et gouvernementales.

Vous trouverez également, ci-après, les déclarations permettant d'attester de la validité des informations contenues dans ce rapport.

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* témoigne de la compétence dont a fait preuve le personnel du Ministère dans la réalisation de ses mandats et de son souci constant d'offrir des services de qualité à notre clientèle. Je profite de l'occasion pour remercier chacun des membres du personnel pour son engagement, en mon nom et au nom de l'équipe de direction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Michel R. Saint-Pierre
Québec, octobre 2006

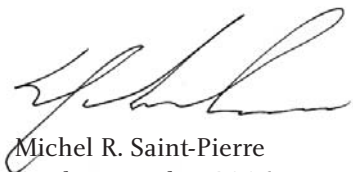
DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel de gestion 2005-2006* relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte également sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour m'appuyer dans cette responsabilité, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport annuel, conformément aux normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et m'a remis un rapport favorable à cet effet.

Je déclare donc que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Michel R. Saint-Pierre
Québec, octobre 2006

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Michel R. Saint-Pierre
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

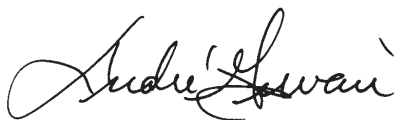
Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons effectué l'examen des résultats et des explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des données figurant dans le rapport annuel de gestion incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats et des explications afférentes en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, il ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes, présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,



André Gervais
Québec, octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
L'ANNÉE 2005-2006 EN BREF	15
Tableau sommaire des résultats du Plan stratégique 2005-2008	16
Principales réalisations de l'année 2005-2006.....	20
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	27
Mission.....	28
Clientèles.....	28
Organisation administrative	29
Champs d'activités.....	29
Ressources humaines.....	30
Ressources financières	31
PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2005	35
ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2005-2006	43
Aperçu du Plan stratégique 2005-2008	44
1. Développement économique et régional	45
Diversification et valeur ajoutée	45
Services-conseils agricoles en région.....	50
Recherche et innovation technologique	53
Formation et main-d'œuvre	57
Relève.....	61
2. Sécurité des aliments et santé animale	62
Traçabilité.....	62
Surveillance de la santé animale	64
Maîtrise des risques alimentaires	67
3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	70
Agroenvironnement	70
Aquaenvironnement.....	73
4. Relations fédérales-provinciales et commerciales	75
Politique agricole canadienne	75
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture	78
Négociations commerciales et règlement des différends.....	80
5. Modernisation et qualité des services	85
Modernisation des interventions.....	85
Services en ligne	90
Qualité des services	92
Planification des ressources humaines.....	94
ANNEXES	97
Annexe 1 : Exigences législatives et gouvernementales	98
Annexe 2 : Lois administrées	104
Annexe 3 : Pour nous joindre	106
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2006	

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation couvre la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Le Ministère innove en présentant pour la première fois un résumé, sous forme d'un tableau sommaire, des résultats de la première année de son Plan stratégique 2005-2008, ainsi qu'un extrait des principales réalisations de l'année 2005-2006. Ce résumé intitulé « L'année 2005-2006 en bref » permet au lecteur de prendre rapidement connaissance de la performance du Ministère ainsi que de la diversité et de l'ampleur de ses réalisations.

La première partie du rapport comprend une présentation générale du Ministère, soit la mission, les clientèles, l'organisation administrative, les champs d'activités et les ressources humaines et financières, en incluant la répartition de ses ressources par orientation du Plan stratégique 2005-2008.

Dans la deuxième partie du rapport, les principaux indicateurs économiques sur la performance du secteur bioalimentaire sont présentés pour situer le lecteur au regard du contexte dans lequel le Ministère exerce ses activités. Ces indicateurs couvrent à la fois l'ensemble du secteur et sont propres aux divers segments de l'industrie.

La troisième partie donne un aperçu du Plan stratégique 2005-2008, suivi de la présentation détaillée des résultats obtenus et des réalisations marquantes pour chacune des orientations inscrites à ce plan. Afin de rendre plus concret le travail du Ministère pour les citoyens, celui-ci innove à nouveau en faisant état, pour chacune de ses orientations, des principaux bénéfices visés pour les Québécoises et les Québécois.

Enfin, le rapport se termine avec les annexes qui présentent, notamment, le suivi ministériel des exigences législatives et gouvernementales liées à la Loi sur l'administration publique ainsi que les coordonnées pour joindre les diverses directions du Ministère.



L'année 2005-2006 en bref



L'ANNÉE 2005-2006 EN BREF

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2005-2006
1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux		
Diversification et valeur ajoutée (page 45) • Emplois générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	S. O. ²	1 286 emplois créés ou consolidés
• Investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	S. O.	71,2 M\$
• Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	+ 3 000 emplois	-1 650 (-2,2 % p/r 2004-2005) Secteur manufacturier (-2,2 %)
• Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (tabac exclu)	Cumul de 1,5 G\$	348,5 M\$ (-0,5 % p/r 2004-2005) Secteur manufacturier (-5,8 %)
• Livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	Plus de 23 G\$	19,6 G\$ (-1,6 % p/r 2004-2005)
Services-conseils agricoles en région (page 50) • Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés	15 000	11 235
• Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000 par an	31 180
Recherche et innovation technologique (page 53) • Effet de levier exercé par l'investissement du Ministère sur celui des partenaires	Au moins 2,1 par an	2,17
Formation et main-d'œuvre (page 57) • Formation initiale – Nombre de diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	Cumul de 865 sur 3 ans	239 (cohorte 2004-2005)
– Taux de placement des diplômés	Avoisinant 100 % (en incluant ceux qui poursuivent leurs études)	73,1 % en emploi et 17 % qui poursuivent leurs études (cohorte 2003-2004) Collèges techniques (66 %)
• Formation continue - inscriptions et heures de cours – À l'ITA	3 600 personnes/an 8 000 heures/an	4 202 personnes 8 556 heures
– Par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole	5 600 personnes/an 8 100 heures/an	7 483 personnes (année 2004-2005) 10 625 heures (année 2004-2005)
Relève (page 61) • Politique jeunesse : élaboration du volet et de son plan d'action :		
– Établissement et relève agricole	100 % en 2005-2006	100 %
– Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales	100 % en 2006-2007	35 %
– Établissement et relève dans la transformation, la restauration et le détail	100 % en 2007-2008	Démarrage prévu en 2007

1. Voir partie 3 intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2005-2006 » pour plus de détails.

2. S. O. : Sans objet.

suite page suivante

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (suite)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2005-2006
2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques		
Traçabilité (page 62) • Degré de réalisation des différentes phases prévues pour la poursuite du plan d'action 2001-2006 sur la traçabilité :		
– Secteur bovin	Traçabilité implantée	100 % en 2002
– Secteur ovin	Traçabilité implantée	100 % en 2004
– Secteur porc	Traçabilité implantée	En cours (Projet pilote réalisé)
– Secteur viande	Dossier opérationnel réalisé	En cours (Exigences définies)
Surveillance de la santé animale (page 64) • Degré de consolidation des mécanismes prévus (plans de surveillance, mise au point de méthodes analytiques et ententes fédérales-provinciales)	100 %	82,5 %
Maîtrise des risques alimentaires (page 67) • Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 % par an	95,6 %
• Pourcentage des établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 % par an	78,1 %
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire		
Agroenvironnement (page 70) • Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental	12 600	9 038 (+14 % p/r 2004-2005)
• Pourcentage des exploitations visées, d'ici 2010 (13 048 exploitations), qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage	87 %	81 % 10 538 exploitations
• Nombre d'exploitations appuyées pour la réalisation d'interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse	Cumul de 4 500	1 218 exploitations
Aquaenvironnement (page 73) • Part relative de la production des entreprises adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce	45 %	20 % (19 % en 2004-2005)

1. Voir partie 3 intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2005-2006 » pour plus de détails.

suite page suivante

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (suite)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2005-2006
4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation		
Politique agricole canadienne (page 75) État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Versement de 100 % des montants prévus pour la période de l'entente 2003-2008 (environ 1,308 G\$)	896,3 M\$ (69 %)
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture (page 78) Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé par an	Part historique obtenue : 10/21 stocks
Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	12 mois
Négociations commerciales et règlement des différends (page 80) - Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise³ - Organisation mondiale du commerce (OMC)	Défense de la gestion de l'offre	Appui à la Coalition (G05) Participation à la rencontre ministérielle de Hong Kong Présence à Genève lors des phases importantes des négociations
Importations d'ingrédients laitiers	Encadrement des importations par le gouvernement fédéral	Appuis aux démarches des producteurs de lait
- Accord sur le commerce intérieur (ACI) - Litige sur la coloration de la margarine	Défense de la réglementation québécoise	En juin 2005, le groupe spécial de l'ACI a recommandé que le Québec abroge sa réglementation
Révision du chapitre agricole de l'ACI	Défense de la position du Québec	Pas de consensus sur la révision du chapitre
Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre	Participation du Québec à la révision des ententes	Entente révisée sur la mise en commun de tout le lait avec la collaboration des quatre signataires québécois Élaboration d'une position commune pour la poursuite du processus de révision des ententes dans les secteurs des œufs et de la volaille avec la collaboration de plusieurs signataires québécois

1. Voir partie 3 intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2005-2006 » pour plus de détails.

3. Cible 2005-2006 pour cet indicateur.

suite page suivante

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (suite)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2005-2006
5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance organisationnelle et d'une offre de services de qualité		
Modernisation des interventions (page 85)		
- Degré de réalisation des programmes inscrits au plan de révision : - Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	Réalisé à 100 %	Réalisé à 100 %
– Offre de services-conseils en agriculture	Réalisé à 100 %	Réalisé à 100 %
– Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	Réalisé à 100 %	Réalisé à 93 %
– Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent	Réalisé à 100 %	Réalisé à 80 %
– Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	Réalisé à 100 %	Réalisé à 62,5 %
– Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture	Réalisé à 100 %	Réalisé à 52 %
Services en ligne (page 90)		
- Volet informationnel (en incluant l'ITA et Agri-Réseau) - Nombre de visiteurs	580 000 annuellement	1 022 308
– Nombre de visites	1 400 000 annuellement	1 405 410
- Volet transactionnel - Nombre de transactions électroniques	25 000 annuellement	8 865
Qualité des services (page 92)		
Taux de satisfaction des clientèles du Ministère	Supérieur à 95 %	97 % (2004-2005) (Sondage 2006, prévu à l'automne 2006)
Suivi de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Réalisation périodique de sondages	Sondage réalisé en janvier 2006
Planification des ressources humaines (page 94)		
Niveau d'implantation des étapes du processus de planification des ressources humaines tenant compte des défis ministériels et du contexte de modernisation de l'État	100 % des étapes prévues implantées	Dépôt au Secrétariat du Conseil du trésor du Plan triennal de main-d'œuvre 2005-2008 selon le calendrier prévu (2 ^e étape)

1. Voir partie 3 intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2005-2006 » pour plus de détails.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2005-2006

DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAPAQ

- Modification de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14) le 24 mai 2005 afin d'officialiser la perspective du développement durable dans l'exercice des pouvoirs ministériels.
- Contribution à l'élaboration du Plan de développement durable du Québec, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des actions des ministères et des organismes de l'administration publique en s'appuyant sur une vision partagée du développement durable.

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Mise en valeur des produits régionaux et de niche

- Adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants : un encadrement légal des appellations procurant un avantage tant pour les producteurs et les transformateurs, qui fabriquent des produits alimentaires distinctifs ou des boissons alcooliques artisanales, que pour le consommateur préoccupé par l'authenticité de ces produits.
- Annonce faite en avril 2006 de l'injection de 3 M\$ répartis sur trois ans pour notamment appuyer les entreprises dans l'obtention d'une appellation réservée ou l'utilisation d'un terme valorisant autorisé, soutenir la réalisation de projets régionaux de transformation alimentaire ainsi que mettre en place le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).
- Mise en place du Programme de soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales, afin d'appuyer la compétitivité de ce secteur pour lequel un budget de 6 M\$, répartis sur trois ans, a été octroyé.

Appui des producteurs de bovins dans la transformation de leur production

- Collaboration à la réalisation du projet de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) visant l'acquisition de l'abattoir Colbex, le plus important abattoir de vaches de réforme de l'Est du Canada.
- Prêt de 19 M\$ du gouvernement à la FPBQ.

RÉORGANISATION DES SERVICES-CONSEILS AGRICOLES

- Entente de partenariat entre le Ministère et l'Union des producteurs agricoles sur les services-conseils aux entreprises agricoles.
- Mise en place de réseaux régionaux dans chacune des 14 régions desservies par le Ministère : 12,6 M\$ sur trois ans mis à leur disposition pour dispenser des services-conseils multidisciplinaires aux entreprises agricoles, tout en tenant compte des spécificités régionales.
- Mise en œuvre de deux programmes pour aider les entreprises à améliorer leurs compétences en gestion : investissements de 19,3 M\$ répartis sur trois ans en provenance du Cadre stratégique agricole canadien.

DES ACTIVITÉS RÉGIONALES – À VOTRE SANTÉ !

- Développement de l'industrie laitière caprine par le soutien des entreprises dans leurs projets d'établissement et par la réalisation d'une étude sur les composantes du lait dont les résultats permettent d'améliorer la qualité du lait (gras et protéines) ainsi que la rentabilité des entreprises.
- Accompagnement d'entreprises dans l'implantation du lin, une nouvelle culture prometteuse, qui intégrée à l'alimentation des troupeaux laitiers, permet d'obtenir un produit de niche, soit le lait oméga-3.
- Collaboration à la mise en place d'un projet de recherche qui consiste à déterminer le potentiel d'une grande variété de fruits et de légumes pouvant prévenir le cancer. Les objectifs sont de mettre en marché des produits plus riches en molécules phytochimiques anticancéreuses et de soutenir les producteurs dans la sélection de cultivars.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Soutien au développement du système québécois de certification des produits biologiques de calibre international permettant de contrôler l'utilisation de l'appellation biologique.
- Financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec par une nouvelle convention de 420 000 \$ pour une durée d'un an.
- Appui financier à la réalisation de 20 projets de développement de l'agriculture biologique représentant une valeur globale de près de un million de dollars.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

- Annonce de mesures d'aide spéciales s'élevant à plus de 3,5 M\$ pour les pêcheurs et les entreprises de transformation du secteur de la crevette, qui font face à une conjoncture défavorable sur les marchés.
- Appui financier de 1,7 M\$ à la réalisation de 20 projets de diversification et de développement des activités du secteur.

INVESTISSEMENT EN INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Incubateur bioalimentaire

- Inauguration de l'Incubateur bioalimentaire du Québec à La Pocatière, un centre servant à la formation des étudiants de l'Institut de technologie agroalimentaire ainsi qu'à la mise sur pied et au soutien technologique d'entreprises de transformation alimentaire pour l'Est du Québec.
- Investissements de 7,2 M\$, pour ce projet novateur, afin de développer l'expertise dans ce domaine et d'attirer les jeunes dans l'Est québécois comme travailleurs qualifiés ou comme futurs entrepreneurs.

Valacta

- Engagement avec l'industrie dans la création d'un nouveau centre d'expertise en production laitière, Valacta, dont le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) constitue l'assise de départ.
- Élargissement du conseil d'administration aux multiples partenaires de la filière laitière québécoise.

Innovation technologique en phytoprotection

- 30^e anniversaire en 2005 de la création du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), un réseau qui contribue à diminuer l'utilisation des pesticides dans les cultures.
- Diffusion de plus de 300 communiqués à près de 2 800 abonnés au RAP.

- Promotion de la lutte intégrée permettant entre autres à plus de 80 % des serristes québécois de faire appel à des méthodes de lutte biologique pour leurs cultures légumières.
- Évaluation en laboratoire de quelque 3 300 échantillons de cultures permettant de diagnostiquer le type de ravageur et de recommander un traitement ciblé favorisant l'utilisation rationnelle des pesticides.

RELÈVE EN AGRICULTURE

- Renouvellement de l'offre de services des directions régionales du Ministère en matière d'appui à la relève agricole lequel, prévoit un encadrement et un suivi pour les jeunes qui reprennent ou démarrent une entreprise agricole.
- Quatre grands axes de l'offre de services : l'accompagnement individuel, l'accompagnement collectif, le développement de l'expertise des conseillers et la valorisation de l'établissement en agriculture.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

Rayonnement du système québécois de traçabilité

- Invitation du Québec à participer à un comité ad hoc international sur la traçabilité, créé par l'Organisation mondiale de la santé animale, et chargé de définir des orientations internationales en matière d'identification et de traçabilité des animaux.
- Accueil de missions des provinces canadiennes, de l'État du Vermont et de la France sur l'expérience québécoise en matière de traçabilité des animaux.
- Organisation d'une journée sur le thème de la traçabilité à l'occasion du Salon international de l'alimentation (SIAL) à Montréal.

Qualification du Québec aux nouvelles exigences d'importation du Japon et des États-Unis

- Utilisation du système québécois de traçabilité pour certifier l'âge des bovins qui est devenu, à la suite de l'épisode de la vache folle au Canada, une exigence à l'importation pour les Japonais (bovins de moins de 20 mois) et les Américains (bovins de moins de 30 mois).
- Système québécois de traçabilité d'avant-garde en raison de l'identification des animaux dès leur naissance et de l'enregistrement de leurs déplacements jusqu'à l'abattoir, en incluant les animaux avec lesquels ils ont été en contact.
- Retombées : réouverture des marchés japonais et américain à la viande de bœuf du Québec.

Surveillance de l'influenza aviaire

- Adoption d'un règlement obligeant le confinement des oiseaux domestiques pour protéger ces élevages des contacts avec les oiseaux sauvages, lesquels sont des porteurs potentiels du virus de l'influenza aviaire.
- Aide spéciale de 1,7 M\$ apportée aux éleveurs pour qu'ils puissent se conformer à la nouvelle réglementation qui permet de mieux gérer le risque pour la santé animale et les impacts économiques associés, ainsi que le risque appréhendé pour la santé humaine.

Surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

- Poursuite des activités d'inspection et de surveillance accrues et participation au programme canadien de surveillance dans le but de retirer de l'alimentation humaine les tissus susceptibles d'être contaminés par l'agent causant la maladie.

Implantation de moyens de diagnostic rapides, efficaces et reconnus sur le plan national

- Mise en place d'analyses permettant le diagnostic de l'influenza aviaire et des EST en moins de 24 heures.

Mise à niveau des laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale

- Annonce, en mars 2006, d'un investissement de 77 M\$ afin de procéder à la modernisation de deux laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale.
- Initiative qui permettra au Québec de répondre à ses besoins et à ses obligations en matière de santé publique, de santé animale, de diagnostic vétérinaire, de biosécurité, d'environnement et à titre d'intervenant au Plan national de sécurité civile.

AGROENVIRONNEMENT**Mise en œuvre de l'écoconditionnalité**

- Respect par quelque 17 500¹ entreprises agricoles de l'exigence de transmettre leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de bénéficier du Programme de remboursement des taxes foncières agricoles.

Traitement du lisier de porc

- Mise en place d'un nouveau crédit d'impôt temporaire remboursable pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc équivalant à 30 % des coûts admissibles et un maximum de 200 000 \$ par établissement agricole.
- Initiative améliorant l'accès des producteurs de porcs aux technologies reconnues qui facilitent la mise en valeur des lisiers en plus de contribuer à réduire les odeurs associées à leur gestion.

Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole

- Participation du Ministère, sous différentes formes, à la mise en œuvre des projets du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles.
- Aide financière de 200 000 \$ en 2005-2006 pour soutenir 10 regroupements locaux de gestion dans autant de bassins versants; un appui tangible à des projets collectifs permettant aux entreprises de mieux protéger leurs berges, de réduire la pollution diffuse et de mettre en valeur la protection des écosystèmes.

Utilisation des énergies non conventionnelles en serriculture

- Mise en place d'un nouveau programme disposant d'un budget de 5 M\$ afin de favoriser l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles dans l'industrie serricole ainsi que de réduire la dépendance aux carburants fossiles et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre du premier appel de propositions, 19 projets d'entreprises ont été autorisés pour une aide financière totalisant près de 3 M\$.

1. Données estimées.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE (CSA)

Ajustements à la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole

- Ratification de quatre accords modificateurs à l'Accord de mise en œuvre du CSA.
- Obtention d'améliorations au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), tel l'assouplissement des modalités relatives au dépôt exigé des producteurs.

Aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux

- Entente intergouvernementale permettant au Québec de bénéficier de 39 M\$ de transferts fédéraux pour le secteur des céréales et des oléagineux; une aide spéciale aux producteurs de cultures commerciales pour faire face aux difficultés économiques qu'ils affrontent depuis quelques années.

AIDES SPÉCIALES À L'ÉGARD DE L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB) OU « MALADIE DE LA VACHE FOLLE »

- Quelque 212 M\$ distribués aux entreprises agricoles et à l'industrie bovine, dont près de 59 M\$ provenant du gouvernement du Québec depuis le début de la crise en 2003.
- Poursuite de la collaboration avec La Financière agricole du Québec dans la livraison des programmes spéciaux de soutien à la production bovine visant à compenser des entreprises pour les pertes subies en raison de la fermeture des frontières.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Protection de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles à l'OMC

- Appui à la Coalition G05 pour un modèle agricole équitable et la défense de la gestion de l'offre contribuant pour 40 % des recettes monétaires de l'agriculture québécoise et générant environ 55 000 emplois directs et indirects.
- Interventions répétées du gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral, réitérant publiquement son appui à la gestion de l'offre à l'occasion des négociations agricoles à l'OMC.

MODERNISATION, ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Amélioration des services gouvernementaux pour la transformation alimentaire

- Mise en place d'une nouvelle dynamique d'offres de services gouvernementaux en transformation alimentaire permettant d'offrir aux entreprises visées un accès intégré et régionalisé et leur assurant une mise à contribution coordonnée de tous les intervenants utiles à l'avancement de leurs projets.
- Dépôt à l'Assemblée nationale du Plan d'affaires 2005-2008 de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) qui établit les priorités d'action des prochaines années.

Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent

- Mise en place d'un système de paiement rapide permettant aux producteurs de recevoir, dans un délai de moins de 30 jours, un remboursement de leurs taxes foncières représentant 90 % de celui alloué l'année précédente.
- Entente sur une réforme en profondeur du programme permettant d'atteindre, à compter de 2007, les trois objectifs visés : soit de freiner la croissance du fardeau fiscal des producteurs agricoles, de contrôler la croissance des coûts du programme et de simplifier l'administration.

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)

- Entente relative au Programme d'amélioration de la santé animale (ASAQ) intervenue avec les partenaires du Ministère, soit l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, le Centre de distribution de médicaments vétérinaires et l'Union des producteurs agricoles, une enveloppe d'environ 43 M\$.
- Les bénéfices de la nouvelle entente : accessibilité accrue des services à la ferme, participation des vétérinaires praticiens à l'épidémiosurveillance des maladies animales et à la surveillance de l'antibiorésistance ainsi que bonification pour l'établissement de jeunes médecins vétérinaires en région.

Modernisation des façons de faire en inspection des aliments

- Annonce de la stratégie d'optimisation des activités d'inspection du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale visant à mieux protéger la population, notamment en adaptant les façons de faire aux nouvelles réalités du monde bioalimentaire.
- Projet de règlement sur le régime de permis adopté et consultations publiques concernant les modalités d'application de la formation obligatoire en hygiène et salubrité.

Modernisation des interventions financières et technologiques dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

- Nouveau service d'aide technique en mariculture.
- Entente avec le Centre d'aide technologique et Développement économique Canada, visant à offrir une aide technologique aux entreprises de transformation de la Côte-Nord.



Présentation du Ministère

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Au gouvernement du Québec, la responsabilité du développement de l'industrie bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le secteur bioalimentaire regroupe les activités économiques liées :

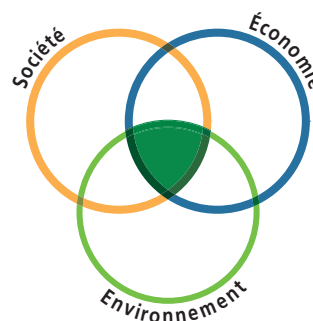
- à la production agricole;
- aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- à la transformation des aliments et boissons;
- au commerce des aliments (distribution et détail);
- au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

En visant l'essor de l'industrie bioalimentaire, cette mission confirme la vocation économique du Ministère qui se réalise dans une perspective de développement durable. Elle suggère une intervention équilibrée qui concilie le développement économique avec des valeurs de société telles que la protection des ressources et de l'environnement, le développement régional ou encore, la qualité et la sécurité des aliments.

Miser sur le développement durable pour une meilleure qualité de vie



La Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14) a été modifiée le 24 mai 2005 afin d'inscrire officiellement l'exercice des pouvoirs du ministre en matière de politiques et de programmes dans la perspective du développement durable. Par ailleurs, le MAPAQ est membre du Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) et a participé activement à la réflexion préalable à l'élaboration des différentes composantes du Plan de développement durable du Québec, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des actions des ministères et des organismes de l'administration publique en s'appuyant sur une vision partagée du développement durable.

CLIENTÈLES

Le Ministère agit auprès des clientèles suivantes, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) :

- producteurs agricoles;
- pêcheurs et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs d'aliments;
- détaillants en alimentation;
- restaurateurs;
- consommateurs;
- étudiants du domaine agroalimentaire.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale des affaires régionales (y compris l'Institut de technologie agroalimentaire [ITA]);
- Direction générale de l'agroenvironnement;
- Direction générale de l'alimentation (comprenant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale [CQIASA]);
- Direction générale des affaires économiques, scientifiques et technologiques;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- Direction générale des services à la gestion;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en connaître davantage sur ces organismes, le lecteur est invité à consulter le rapport annuel produit par chacun d'eux de même que leur site Internet :

www.financiereagricole.qc.ca

www.cptaq.gouv.qc.ca

www.rmaaq.gouv.qc.ca

CHAMPS D'ACTIVITÉS

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère et les organismes relevant du ministre interviennent à trois niveaux :

Appui professionnel

- services-conseils aux entreprises agricoles, aquacoles, des pêches et de transformation alimentaire;
- soutien aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- expertise en innovation scientifique et technologique;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- promotion de la qualité des aliments;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et commerciales.

Encadrement réglementaire

- contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires par le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA);
- protection sanitaire des animaux par le CQIASA;
- protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- mise en marché collective des produits agricoles et de la pêche par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- enregistrement des entreprises agricoles par le Ministère.

Appui financier

Secteur agriculture et agroalimentaire :

- aide à l'investissement en agroenvironnement;
- aide régionale aux entreprises agricoles et de transformation alimentaire;
- aide à l'amélioration de la santé animale et à la traçabilité des aliments;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- soutien à la concertation sectorielle et régionale;
- remboursement partiel des taxes foncières aux exploitations agricoles;
- assurances et financement agricoles par La Financière agricole du Québec (FADQ).

Secteur pêches et aquaculture :

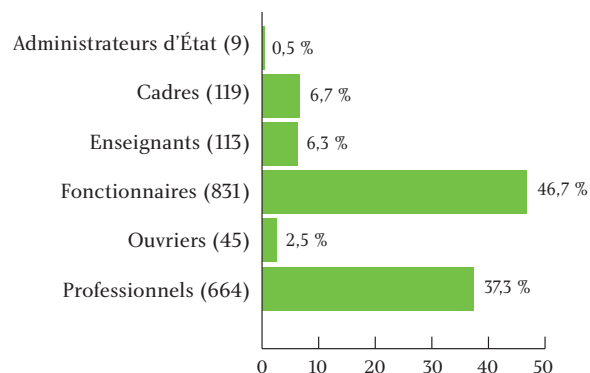
- financement des entreprises de pêche;
- développement des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- financement des associations nationales;
- aide à la concertation;
- appui à la recherche et à l'innovation.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif en place

Au 31 mars 2006, le Ministère comptait 2 070 employés, dont 1 781 à statut régulier et 289 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 47 ans, et les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 284, représentent 13,7 % de l'effectif.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2006

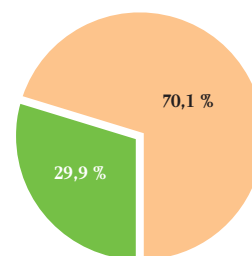


Un des ministères les plus présents en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois et une partie importante de son effectif est en région.
- Plus de 70 % de l'effectif régulier en poste est localisé à l'extérieur du siège social de Québec.
- 56 % de l'effectif travaille en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Répartition de l'effectif régulier (1 781 personnes) du Ministère selon la localisation au 31 mars 2006

- Siège social
- Régions



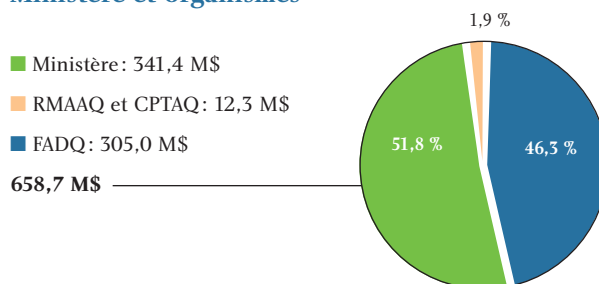
Formation du personnel

En 2005, le Ministère a consacré 1 813 381 \$ de son budget en formation afin de développer et de maintenir l'expertise de son personnel. Cette somme représente 1,7 % de sa masse salariale, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

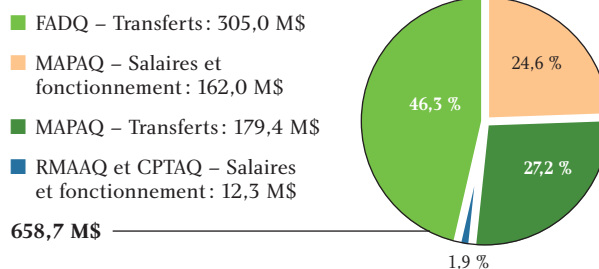
RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2005-2006, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 658,7 M\$ (y compris l'amortissement). Elles se répartissent entre le Ministère et les organismes suivants : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Ventilation des dépenses 2005-2006 Ministère et organismes



Répartition des dépenses 2005-2006 Ministère et organismes



Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices.

	Exercice 2005-2006		Exercice 2004-2005	Écart dépenses réelles
	Budget de dépenses	Dépenses réelles ¹	Dépenses réelles ¹	
	(000 \$)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	206 107,0	205 959,6	204 406,0	1 553,6
Développement des entreprises des pêches et des entreprises aquacoles	13 767,2	13 708,6	19 448,0	(5 739,4) ²
Institut de technologie agroalimentaire	18 116,1	18 102,2	18 292,0	(189,8)
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	50 461,9	50 414,4	48 903,0	1 511,4
Direction et services à la gestion	46 451,4 ³	45 258,7	46 211,0	(952,3)
Total	334 903,6	333 443,5	337 260,0	(3 816,5)
	Budget	Investissements réels	Investissements réels	
Investissements	18 685,0	16 849,0	10 422,0	6 427,0

1. Les dépenses ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations.

2. L'écart est attribuable, d'une part, à des dépenses plus élevées en 2004-2005 en raison de besoins exceptionnels non récurrents, notamment pour le rachat des permis de pêche à la perchaude, et, d'autre part, à une baisse des besoins en 2005-2006 liée aux dépenses d'exploitation, aux provisions pour pertes et au nombre réduit de projets de développement, conséquence de la conjoncture particulièrement difficile qu'a connue le secteur des pêches.

3. Excluant les crédits permanents pour un montant de 255,3 K\$.

Répartition des ressources du MAPAQ par orientation du Plan stratégique ministériel 2005-2008

Orientations ¹	Dépenses réelles 2005-2006 (000 \$) ²	Effectif régulier ³
Développement économique et régional	224 506,4	1 028
Sécurité des aliments et santé animale	61 604,4	486
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	43 891,4	240
Relations fédérales-provinciales et commerciales	3 441,3	27
Modernisation et qualité des services	Voir Note 4	Voir Note 4
Total	333 443,5	1 781

1. Les ressources ont été réparties de façon approximative en fonction des domaines d'intervention couverts par chacune des orientations du Plan stratégique 2005-2008, auxquelles ont été ajoutées, au prorata, les ressources centrales liées à la direction du Ministère et aux services à la gestion.

2. Ces dépenses ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations.

3. Personnel régulier au 3 avril 2006.

4. Quant aux ressources de l'orientation « Modernisation et qualité des services », elles touchent également les quatre autres orientations, mais cette fois sous l'angle des façons de faire. Afin d'éviter un double comptage, elles n'ont pas été incluses dans le présent tableau.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes conclues avec nos partenaires, ont totalisé 484,4 M\$ en 2005-2006. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées dans le tableau suivant.

Ventilation des dépenses de transfert 2005-2006

	(000 \$)
Ministère	
– Remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles	95 590
– Prime-Vert	26 662
– Amélioration de la santé animale au Québec	14 026
– Appui au développement en région	8 825
– Aide à la recherche et au transfert technologique	17 134
– Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture	5 398
– Programme de diversification des entreprises engagées dans la production du tabac	3 336
– Traçabilité des aliments	3 321
– Appui au secteur de la transformation	2 316
– Appui à la formation	1 341
– Autres crédits de transfert	1 416
Sous-total	179 365
La Financière agricole du Québec	305 000
Total	484 365

Investissements

Par ailleurs, le Ministère dispose d'un programme d'investissements pour la modernisation de ses systèmes informatiques, pour la conservation et la modernisation de ses immeubles et pour le renouvellement de son équipement spécialisé. En 2005-2006, des investissements de 16,9 M\$ ont été réalisés.



Performance du secteur
bioalimentaire en 2005



PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2005

L'industrie bioalimentaire, par sa création d'emplois et par ses retombées économiques, joue un rôle de pilier économique dans plusieurs régions du Québec. Responsable de près de 7 % du produit intérieur brut (PIB) total du Québec, elle génère une richesse collective dans presque toutes les régions. En effet, elle est une des industries les plus régionalisées dans l'économie québécoise. En outre, cette industrie est de plus en plus ouverte sur les marchés, vendant et achetant près de 50 % de ses produits alimentaires à l'extérieur du Québec.

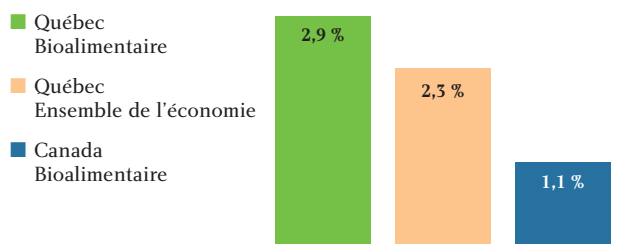
L'année 2005² a été marquée par un mélange de bons résultats et de signes de ralentissement. Globalement, l'industrie bioalimentaire a connu une croissance de son PIB³ supérieure à la performance de l'économie québécoise grâce à la hausse de la demande intérieure en ce qui a trait aux magasins d'alimentation et à la restauration. Ces deux secteurs ont non seulement sensiblement augmenté leurs chiffres d'affaires, mais ils ont aussi été les principaux créateurs d'emplois de l'industrie bioalimentaire en 2005. Du côté de la transformation alimentaire et de l'agriculture, la situation a été plus difficile en raison de la hausse de la valeur du dollar canadien et des cours du pétrole ainsi que de la baisse des prix mondiaux des denrées agricoles de base, dont le porc et les céréales. Le rythme des investissements a donc ralenti, les exportations bioalimentaires ont stagné alors que les recettes agricoles et les livraisons manufacturières d'aliments ont fléchi.

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

Une meilleure performance que celle de l'ensemble de l'économie

Le PIB bioalimentaire réel, estimé à 14,7 G\$ en 2005, a augmenté de 2,9 %; cette performance dépasse le taux de croissance de l'ensemble de l'économie québécoise qui s'établit à 2,3 %. Ce résultat dépend en bonne partie de la performance du secteur tertiaire qui est responsable de près de 73 % de la croissance du PIB bioalimentaire québécois en 2005. Le PIB a augmenté de 6,4 % dans le commerce de détail, de 3,4 % dans la production, de 2,7 % dans la restauration et de 0,5 % dans la transformation.

Évolution du PIB, 2005 par rapport à 2004



Le commerce de détail et la restauration affichent une croissance respective de leur PIB de 17,2 % et 15,6 % de 2000 à 2005. Cette variation est nettement supérieure à celle des secteurs de la production (5 %) et de la transformation (3,1 %), même si ce dernier secteur continue à générer la plus importante part (34,8 %) du PIB bioalimentaire.

À l'échelle canadienne, l'industrie bioalimentaire québécoise a profité en 2005 d'une croissance supérieure à celle du reste du Canada, dont le PIB n'a augmenté que de 1,1 %. Contrairement à la situation au Québec, les secteurs du commerce de détail et de la restauration n'ont pas connu autant de succès dans le reste du Canada.

2. Des informations supplémentaires et exhaustives sur la performance de l'industrie bioalimentaire québécoise se trouvent dans le document intitulé « Activité bioalimentaire au Québec, bilan 2005 » produit par le MAPAQ.

3. Le PIB mesure la valeur marchande totale des biens et services finaux produits à l'intérieur d'un territoire donné et reflète donc la capacité productive de l'économie.

EMPLOIS BIOALIMENTAIRES

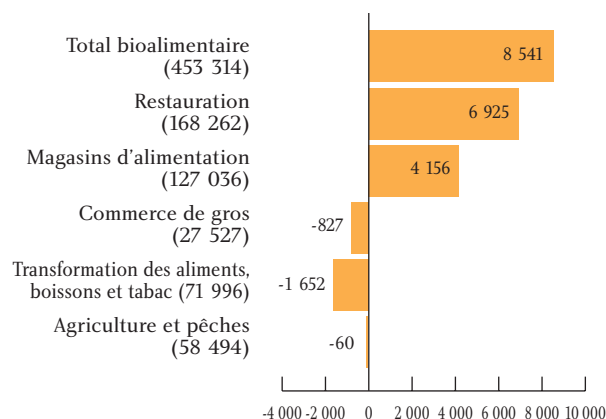
Une hausse de l'emploi soutenue par la restauration et les magasins d'alimentation

En 2005, l'industrie bioalimentaire a vu le nombre total d'emplois augmenter de quelque 8 541 nouveaux emplois pour atteindre 453 314, ce qui représente une hausse de 1,9 %; l'ensemble de l'économie a, pour sa part, connu une hausse de 1,0 %.

Au cours de l'année 2005, les secteurs de la restauration et des magasins d'alimentation ont connu une augmentation de l'emploi de 4,3 % et de 3,4 % respectivement, tandis que le secteur de la transformation a subi une diminution de 2,2 %. Cette baisse s'inscrit dans la même tendance que celle observée dans l'ensemble du secteur de la fabrication au Québec. Ce dernier a perdu 2,3 % d'emplois de 2004 à 2005. Les emplois dans le secteur du commerce de gros ont baissé de 2,9 %, à cause notamment de la rationalisation des réseaux d'entrepôts et de la mécanisation et de l'informatisation des processus. Le secteur agricole a, quant à lui, perdu 60 emplois (selon les chiffres d'emplois agricoles basés sur une moyenne mobile de cinq ans)⁴. On dénombre 57 212 personnes qui occupaient un emploi en agriculture en 2005.

En comparaison, l'Ontario et le Canada ont enregistré des hausses des emplois bioalimentaires de 3,8 % et 1,6 % respectivement. En Ontario, le secteur agricole et la transformation alimentaire ont vu leur nombre de travailleurs baisser d'environ 1,5 %, alors que l'accroissement de l'emploi dans le commerce de détail en alimentation, la restauration et le commerce de gros en alimentation a été respectivement de 5,7 %, 1,5 % et 1,1 %.

Variation de l'emploi dans le secteur bioalimentaire, 2005 par rapport à 2004



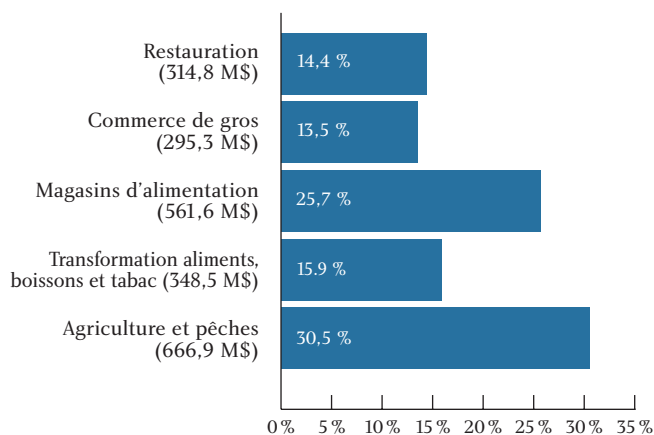
INVESTISSEMENTS BIOALIMENTAIRES

Un ralentissement dans le rythme d'investissement

Les immobilisations de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec totalisaient 2,19 G\$ en 2005. Ce niveau représente une réduction de 156 M\$, ou 6,7 %, par rapport à l'année précédente. En fait, après les résultats plutôt exceptionnels de 2002 et 2004, le niveau d'investissement en 2005 se situe dans la moyenne des cinq dernières années.

Si les investissements dans les secteurs de la production et de la transformation sont restés stables par rapport à 2004, c'est surtout les baisses respectives de 20,0 %, 12,9 % et 5,4 % dans la restauration, le commerce de gros et celui de détail qui auront infléchi considérablement les sommes investies par l'industrie.

Répartition sectorielle des immobilisations bioalimentaires, Québec 2005 Total : 2 187,1 M\$



4. Dorénavant, les données concernant l'emploi du secteur agricole correspondent à la moyenne mobile de cinq ans des données brutes de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Une telle démarche se justifie par la très grande volatilité des statistiques issues de cette enquête concernant ce secteur. Les données historiques sur l'emploi pour le secteur agricole et, par conséquent, sur l'emploi pour l'industrie bioalimentaire ont été révisées jusqu'en 1992.

EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

Une stagnation dans la croissance des exportations internationales

En 2005, la valeur des exportations internationales de produits bioalimentaires du Québec a atteint 3,83 G\$, ce qui représente un accroissement de 0,7 % par rapport au niveau de 2004.

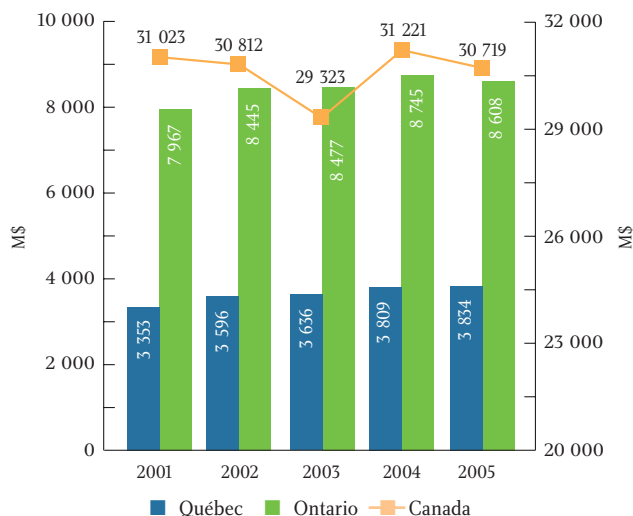
Cette quasi-stagnation s'explique entre autres par la diminution des expéditions de certaines marchandises comparativement à l'année 2004, notamment les produits du chocolat (-14,4 %), les produits laitiers (-17,8 %), les poissons et fruits de mer (-6,4 %) et les céréales (-24,6 %). Cependant, dans la même période, les exportations de certains produits ont augmenté, notamment celles des produits sucrés (miel, érable et sucre) (+21,1 %), des animaux vivants, dont la valeur est passée de 11 M\$ à 41 M\$, des fruits et noix (+16,1 %) et des sous-produits animaux (+16,7 %).

Les viandes (1 198 M\$) dominent toujours les exportations bioalimentaires québécoises. Elles sont suivies par le cacao, le café et le thé (368 M\$), le miel, l'érable et le sucre (296 M\$) et les produits céréaliers (232 M\$).

La valeur des exportations bioalimentaires du Québec vers les États-Unis, principal partenaire commercial, a chuté de 195 M\$ (-7,5 %), alors que celle des exportations vers les autres pays, notamment les pays émergents, a augmenté de plus de 219 M\$ (+18,1 %). Rappelons que le Québec livre sur le marché interprovincial canadien quelque 5 G\$ de produits alimentaires comparativement à 3,8 G\$ sur le marché international.

Les exportations internationales de l'Ontario ont légèrement diminué (-1,6 %) en 2005, tandis que dans les autres provinces canadiennes, les exportations ont fléchi de -2,1 %, ramenant les niveaux à des valeurs respectives de 8,6 G\$ et 18,3 G\$.

Évolution des exportations bioalimentaires, Québec, Ontario, Canada



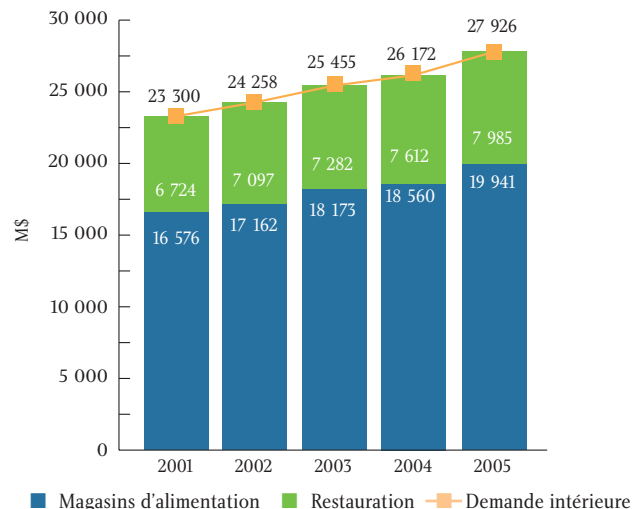
COMMERCE DES ALIMENTS ET SERVICES ALIMENTAIRES

Une demande intérieure en forte hausse

La demande alimentaire intérieure au Québec a augmenté de 6,7 % en 2005 par rapport à 2004. C'est le résultat d'une hausse de 7,4 % dans les magasins d'alimentation et de 4,9 % dans les restaurants et débits de boissons. Les ventes des magasins se chiffrent désormais à 19,9 G\$, en croissance de 20,3 % depuis 2001. La restauration a, quant à elle, augmenté sa part de 18,7 % en cinq ans pour atteindre un chiffre d'affaires de 8 G\$.

La forte expansion des ventes des magasins d'alimentation survient d'abord après une année 2004 où la croissance réelle, hors inflation, des ventes des supermarchés a été anormalement faible. Le chiffre d'affaires de 2005 peut inclure l'effet de récupération. De plus, cette croissance est fortement influencée par l'apport important des produits non alimentaires qui prennent de plus en

Évolution de la demande alimentaire intérieure au Québec, 2001-2005



plus de place dans les supermarchés. Cela se reflète dans la croissance des ventes des magasins à escompte et magasins-entrepôts dont une part importante des marchandises est non alimentaire.

En 2005, les ventes des magasins d'alimentation ont progressé respectivement de 3,4 % et de 4,8 % en Ontario et au Canada. Dans le cas de la restauration, les accroissements ont été de 3,6 % en Ontario et de 3,5 % au Canada.

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

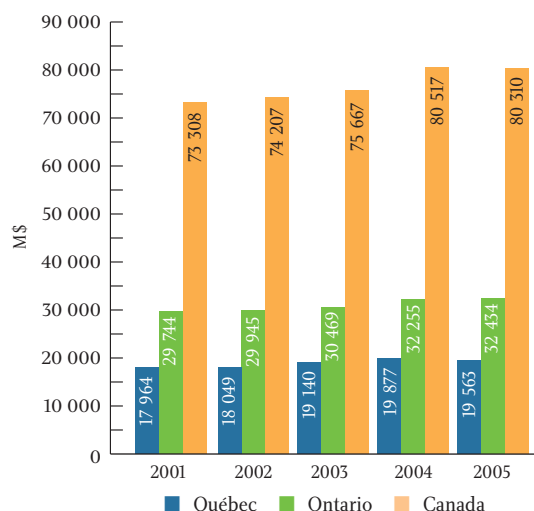
Les livraisons manufacturières fléchissent

La valeur des livraisons québécoises de l'industrie des aliments, boissons et tabac est estimée à 19,6 G\$ en 2005, affichant une légère baisse de 1,6 % par rapport à 2004, comparativement à une croissance de 4,4 % pour l'ensemble du secteur manufacturier. La part de l'industrie de la transformation alimentaire dans l'ensemble du secteur manufacturier a légèrement diminué en 2005, s'établissant à 13,6 %, comparativement à 14,4 % en 2004.

Malgré la baisse de la valeur globale des livraisons, plusieurs secteurs de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire ont enregistré une hausse de la valeur de leurs livraisons. Il s'agit notamment des secteurs de la fabrication des produits laitiers (10,5 %), des boulangeries et de la fabrication de tortillas (7,2 %). Cependant, le secteur de la fabrication d'aliments pour animaux et celui de la fabrication de produits de viande, qui représentent près de 30 % de la valeur des livraisons, ont connu des baisses respectives de 8,9 % et de 7,6 %. Plusieurs raisons expliquent cette situation dont la chute des prix de ces deux secteurs, le problème du circovirus porcin et l'appréciation du dollar canadien.

Au cours des cinq dernières années (de 2001 à 2005), la valeur des livraisons de l'industrie des aliments, boissons et tabac a progressé au même rythme annuel aussi bien au Québec (2,2 %) qu'en Ontario (2,2 %) et au Canada (2,3 %). Par contre, en 2005, l'Ontario a connu une légère croissance de la valeur de ses livraisons (0,6 %), alors que le Canada affichait une baisse de 0,3 %.

Évolution des livraisons manufacturières d'aliments, boissons et tabac. Québec, Ontario et Canada, 2001-2005

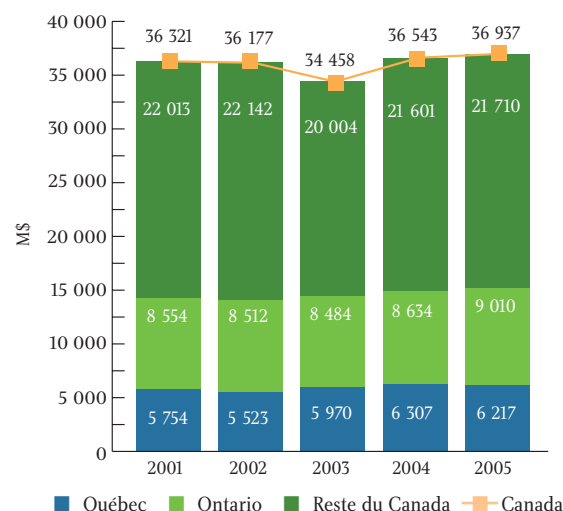


AGRICULTURE

Les recettes monétaires au Québec sont en baisse

En 2005, au Québec, les recettes monétaires totales ont affiché une légère baisse de 1,4 % pour s'établir à 6,2 G\$, dont 5,5 G\$ provenant du marché et 749 M\$ de paiements gouvernementaux. Ce résultat s'explique en partie par la baisse des prix qui touche 40 % de la production agricole, ce qui a réduit considérablement leurs recettes. C'est notamment le cas pour les secteurs du porc (13,5 %), de la volaille et des œufs (5,1 %), du maïs (21,6 %) et des fruits et légumes (3,3 %). D'autres productions ont cependant enregistré des hausses, tels les bovins et les veaux (25 %), les produits de l'érable (19,5 %), le lait (5,8 %), la pomme de terre (7,4 %) et l'horticulture ornementale (4,2 %).

Évolution des recettes au Canada, 2001-2005



En Ontario, les recettes monétaires ont connu une croissance de 4,4 %, atteignant ainsi 9,0 G\$ dont 8,2 G\$ proviennent du marché. Pour le Canada, les recettes sont de 36,9 G\$, en hausse de 1,1 % par rapport à 2004. En ce qui concerne les autres provinces canadiennes, la baisse de 9,5 % des recettes provenant des cultures a été contrebalancée par l'augmentation des recettes tirées du bétail (11,5 %).

Au cours des cinq dernières années (de 2001 à 2005), les recettes monétaires agricoles ont progressé au Québec à un rythme supérieur à celui du reste du Canada. La croissance annuelle moyenne a été de 2,0 % au Québec comparativement à 1,3 % en Ontario et à -0,4 % dans le reste du Canada. Globalement, les recettes monétaires au Canada se sont maintenues aux environs de 36 à 37 G\$, à l'exception de l'année 2003 où les recettes sont descendues à 34 G\$ en raison notamment de la maladie de la vache folle.

PÊCHES ET AQUACULTURE

Diminution de la valeur des débarquements

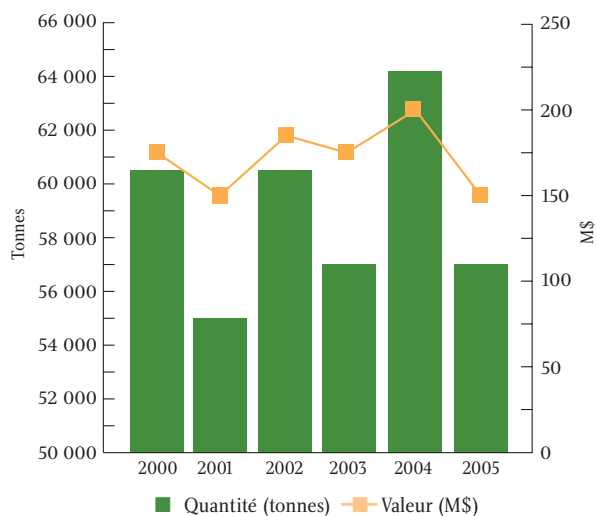
Pêche maritime

En 2005, les débarquements de l'ensemble des pêches commerciales en eau marine au Québec ont atteint 57 310 tonnes, ce qui représente une valeur de 144,9 M\$. Il s'agit d'une diminution de 11 % du tonnage et de 27 % de la valeur par rapport à 2004. Les débarquements québécois continuent à être dominés par le groupe des crustacés. Ainsi, les trois espèces les plus importantes sur le plan de la valeur sont le crabe des neiges (54,7 M\$), le homard (45,9 M\$) et la crevette (23,8 M\$). Elles représentaient 86 % de l'ensemble des débarquements en 2005.

Sur une période de cinq ans, le tonnage gravite autour des 60 000 tonnes, mais en 2005 la valeur des débarquements a subi une baisse significative de 54,7 M\$. Ces résultats s'expliquent par la diminution de la valeur du crabe des neiges et la baisse des quantités débarquées de crevette nordique et de homard.

La pêche commerciale en eau marine

Évolution des débarquements au Québec de 2000 à 2005



Source : MPO, région du Québec
Données préliminaires pour 2005

Aquaculture

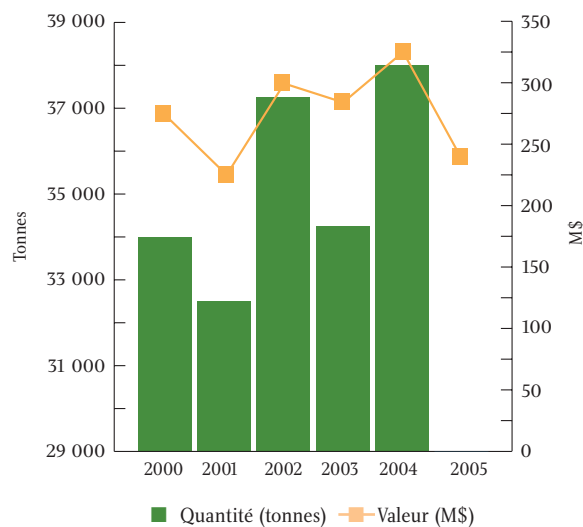
Les ventes aquacoles pour 2005 (eau douce et eau marine) sont estimées à 13,2 M\$ pour 2 174 tonnes de produits. Cela constitue une augmentation de 3,1 % en valeur et de 4,1 % en volume, par rapport à l'année 2004. L'aquaculture en eau douce représente la principale activité avec un chiffre d'affaires estimé à 11 M\$ en 2005 et 1 259 tonnes de produits vendus. Les principales espèces élevées en eau douce au Québec sont l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel. Le chiffre d'affaires de l'aquaculture en eau marine est estimé à 2,2 M\$ pour 915 tonnes de produits. Les principales espèces maricoles sont la moule et le pétoncle.

Transformation de produits marins en région maritime

La valeur des expéditions des 72 établissements de transformation de produits marins situés en région maritime était estimée à 239,7 M\$ en 2005, ce qui représente une diminution de 27 % par rapport à 2004. En 2005, le crabe des neiges, le homard et la crevette comptaient pour 75 % de la valeur totale des expéditions des usines, soit près de 180,6 M\$.

La transformation en région maritime

Évolution des expéditions des usines en milieu maritime de 2000 à 2005



Source : MPO, région du Québec
Estimation pour 2005



**Orientations ministérielles
et résultats 2005-2006**



ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2005-2006

APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable

VISION

Être chef de file et partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.

ENJEUX/ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
Développement économique et régional Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux	• Diversification et valeur ajoutée • Services-conseils agricoles en région • Recherche et innovation technologique • Formation et main-d'œuvre • Relève
Sécurité des aliments et santé animale Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques	• Traçabilité • Surveillance de la santé animale • Maîtrise des risques alimentaires
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire	• Agroenvironnement • Aquaenvironnement
Relations fédérales-provinciales et commerciales Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation	• Politique agricole canadienne • Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture • Négociations commerciales et règlement des différends
Modernisation et qualité des services Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité	• Modernisation des interventions • Services en ligne • Qualité des services • Planification des ressources humaines

1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

ORIENTATION

Appuyer le développement économique du secteur bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des régions prospères, un monde rural et un monde maritime animés d'une grande vitalité** grâce à des interventions ministérielles qui contribuent à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'au développement d'une industrie de la transformation alimentaire présente sur tout le territoire.
- **Des entreprises bioalimentaires performantes et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant**, grâce à un meilleur accès à une information de pointe ainsi qu'à des services-conseils spécialisés et adaptés à leurs besoins.
- **Une authenticité garantie des produits régionaux et de niche** par un meilleur encadrement des appellations réservées et des termes valorisants.
- **Une industrie bioalimentaire innovante et à la fine pointe du savoir-faire** par des efforts soutenus en recherche et en innovation technologique générés par le partenariat et l'effet de levier des interventions ministérielles.
- **Une main-d'œuvre agricole et agroalimentaire compétente et au fait des grands enjeux de société** grâce à une formation spécialisée adaptée aux défis de l'heure.
- **Des activités bioalimentaires dont la pérennité est assurée** par l'entrée des jeunes dans le secteur.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE

CONTEXTE

Le Ministère a orienté son action de manière à assurer un meilleur appui technique et financier à la création de valeur ajoutée, au développement de la transformation alimentaire en région ainsi qu'à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture en fonction des créneaux porteurs.

Cinq programmes d'aide financière :

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;
- Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources;
- Développement des entreprises alimentaires et des régions;
- Soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales;
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

La diversification de l'agriculture dans des productions non traditionnelles permet d'exploiter de nouveaux créneaux de marché et de mettre en valeur le territoire. La contribution du secteur de la transformation alimentaire se fait notamment par le développement des produits régionaux et de niche, et la fabrication des boissons alcooliques artisanales.

Le secteur des pêches et de l'aquaculture, en raison de la diminution des stocks traditionnels de poissons de fond et d'une concurrence accrue sur les marchés, s'oriente de plus en plus vers :

- la production à valeur ajoutée;
- la diversification de ses activités par l'exploitation de nouvelles pêcheries et par l'aquaculture;
- l'amélioration de la mise en marché de ses produits.

OBJECTIF : Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

- Les emplois et les investissements auront été générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ (suivi annuel);
- 3 000 emplois auront été créés et des investissements de 1,5 G\$ auront été réalisés en transformation alimentaire, et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 G\$.

Emplois et investissements générés par nos interventions

INDICATEURS	RÉSULTATS					
	Nouveaux emplois ¹		Emplois consolidés ¹		Investissements (M\$) ²	
	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005
Emplois et investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère						
Secteurs						
Agriculture	168	267	166	423	53,7	51,1
Transformation	117	221	239	130	11,5	20,6
Pêches et aquaculture	166	110	430	136	6,0	13,0
Total	451	598	835	689	71,2	84,7

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel (selon des prévisions des entreprises).

2. Ces investissements incluent l'aide financière du Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2005-2006, l'intervention du Ministère a contribué à créer 451 emplois et à en consolider 835 autres, générant ainsi des investissements totaux de 71,2 M\$. L'atteinte de ces résultats est liée notamment au soutien de l'ordre de 4,2 M\$ accordé dans le cadre de cinq programmes d'aide financière :

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région et Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources (132 projets et 1,9 M\$ d'aide engagés);
- Développement des entreprises alimentaires et des régions et Soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales (35 projets et 0,6 M\$ d'aide engagés);
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (20 projets et 1,7 M\$ d'aide engagés).

Des 167 projets appuyés par le secteur agroalimentaire, 81 visaient spécifiquement la transformation alimentaire, y compris les produits régionaux et de niche, la valeur ajoutée et la diversification des marchés, alors que 86 autres projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de démarrer une production.

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, 36 entreprises ont reçu une aide financière pour des projets de diversification et de mise sur pied de nouvelles activités. Ces projets portaient principalement sur la capture et la transformation d'espèces peu valorisées jusqu'à maintenant (crabe commun, crabe araignée, éperlan),

le développement de produits à valeur ajoutée (emballage sous atmosphère contrôlée de truites, crevettes, moules), le développement de l'aquaculture (mye, moule et truite), et la commercialisation et la promotion des produits. Ces projets ont permis de créer 166 emplois et d'en consolider 430 autres, comparativement à 110 emplois créés et 136 consolidés en 2004-2005.

Le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a permis au Ministère de contribuer à la mise en œuvre de nouvelles activités économiques en régions maritimes et à la création d'emplois ou à l'allongement de la période de travail de plusieurs travailleurs saisonniers.

En Gaspésie

- Allongement de la saison de travail de 10 semaines supplémentaires par année pour 15 personnes grâce à la transformation hivernale de l'éperlan.

Sur la Côte-Nord

- Création de 45 emplois d'une durée de 17 semaines grâce à la réouverture d'une usine en Basse-Côte-Nord (transformation de capelan, buccin et pétoncle);
- Allongement de la saison de travail de 8 semaines pour 17 travailleurs d'usine et 21 pêcheurs et aides-pêcheurs grâce à la valorisation du crabe commun.

Aux îles-de-la-Madeleine

- Projet de pêche et de valorisation du crabe araignée, touchant trois entreprises de transformation ainsi que 9 pêcheurs, qui devrait permettre la prolongation de la période d'emploi de 70 travailleurs d'usine pendant environ trois semaines.

RÉALISATIONS 2005-2006

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE – QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS RÉGIONALES

L'industrie caprine a le vent dans les voiles au Centre-du-Québec

L'équipe régionale du Centre-du-Québec accompagne l'industrie laitière caprine dans son développement. Une nouvelle usine de transformation s'implante dans la région. Pour en assurer l'approvisionnement en lait, la direction régionale soutient près de 10 entreprises dans leur projet d'établissement. Elle réalise également une étude sur les composantes du lait auprès de 23 entreprises dont les résultats permettent d'améliorer la qualité du lait (gras et protéines) ainsi que la rentabilité des entreprises.

Mise en valeur du bleuet en Haute-Mauricie

Dans une perspective de valorisation des ressources dans la Haute-Mauricie, les équipes régionales de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord soutiennent activement une toute nouvelle production dans cette région, celle du bleuet. La collaboration du MAPAQ, de la Ville de La Tuque et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a permis de dresser une carte des endroits potentiels pour la culture du bleuet sur les terres de l'État. Deux entreprises ont pu ainsi commencer à aménager des bleuetières selon le concept « forêt-bleuet », avec le soutien technique et financier du MAPAQ. D'autres projets sont également en préparation pour mettre sur pied de nouvelles entreprises qui exploiteront ce petit fruit qui connaît une forte demande sur le marché.

Des fromageries au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Trois projets de fromageries à la ferme, dont deux à partir de lait de vache et un avec du lait de brebis, ont été soutenus dans la région. Les investissements totaux sont évalués à 983 250 \$. Le Ministère y a apporté des aides financières de 80 000 \$, ce qui a permis la création de huit emplois et la consolidation de sept autres.

Mise en marché du bœuf biologique dans le Bas-Saint-Laurent

L'équipe régionale du Bas-Saint-Laurent a appuyé activement plus de 20 producteurs de bœuf biologique, dans leurs efforts de mise en marché. Dans un premier temps, ce partenariat a permis de mettre en place une entreprise, Les viandes Biologiques du Québec inc., qui aura pour principal mandat de structurer la commercialisation de leur production.

Journée d'information sur la commercialisation des grains biologiques en Montérégie-Ouest

En présentant une vision moderne du commerce des grandes cultures biologiques, cette journée inédite, organisée par l'équipe régionale de la Montérégie-Ouest et un centre local de développement (CLD), a permis d'explorer de nouvelles avenues pour la production, notamment en matière de diversification et de transformation. La venue de participants de l'Ontario et des régions voisines confirme l'intérêt et l'engouement pour le développement de l'agriculture biologique.

DIVERSIFICATION DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA PRODUCTION DE TABAC

La diminution de la consommation du tabac au Québec et la fin des achats de tabac québécois par les grands manufacturiers de cigarettes ont compromis la viabilité de cette production dont la majorité des entreprises sont situées dans la région de Lanaudière. Une mesure spéciale a été mise en place en 2004 afin d'aider les entreprises engagées dans la production de tabac à s'en retirer et à diversifier leurs activités.

Après deux ans, 51 entreprises, sur les 57 ciblées, ont signé une convention d'aide financière avec le MAPAQ, renonçant ainsi à la production de tabac pour se consacrer principalement à la production maraîchère (courges, oignons espagnols, fraises, choux chinois, etc.) et à la production de gazon ou de cèdres. Une aide totale de près de 7,8 M\$ leur a été consentie depuis deux ans sur les 11 M\$ disponibles. Sans aide gouvernementale, le risque était grand que plusieurs producteurs se retirent complètement de l'agriculture et que le tissu agricole de la région de Lanaudière en soit significativement altéré.

AIDE SPÉCIALE AU SECTEUR DE LA CREVETTE

Le Ministère a annoncé, en mars 2006, des mesures évaluées à plus de 3,5 M\$ visant à soutenir le secteur de la crevette, ses pêcheurs et ses entreprises de transformation qui font face à une conjoncture défavorable sur les marchés.

Suivi de l'emploi, de l'investissement et de la valeur des livraisons en transformation alimentaire

INDICATEURS	CIBLES 2005-2008	RÉSULTATS ¹	
		2005-2006	2004-2005
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	3 000	-1 650	-710
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire ²	1,5 G\$	348,5 M\$	350,4 M\$ ³
Valeur des livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	Plus de 23 G\$	19,6 G\$	19,9 G\$

1. Les données font référence à l'année civile 2005 plutôt qu'à l'année financière 2005-2006.

2. Il s'agit des investissements au regard des aliments et boissons, le tabac étant exclu.

3. Donnée révisée. Dans le *Rapport annuel 2004-2005*, la donnée provisoire était de 328,3 M\$.

Source : Statistique Canada

RÉSULTATS COMMENTÉS

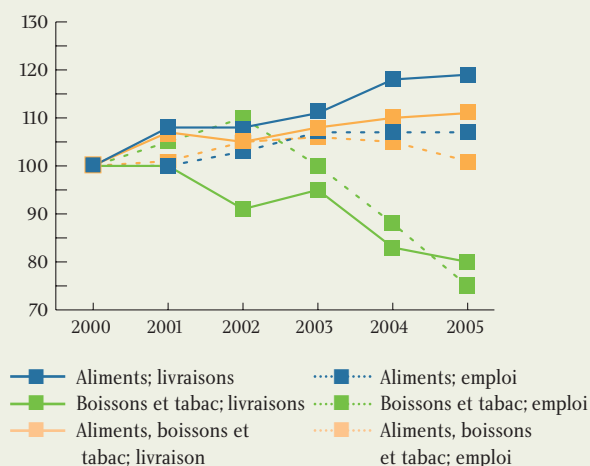
L'année 2005 a été marquée par une relative stabilité des emplois dans le sous-secteur des aliments, mais par une perte nette de 1 650 emplois dans celui des boissons et tabac. La cible n'est pas en voie d'être atteinte. En effet, depuis 2000, à la suite des stratégies de rationalisation et de restructuration mises en œuvre par certaines grandes entreprises pour accroître leur productivité, ce dernier sous-secteur a perdu le quart de ses emplois. Au total, le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation alimentaire s'est donc établi à près de 72 000 en 2005, ce qui représente une baisse de 2,2 % par rapport à l'année précédente; la même variation a été observée dans le secteur manufacturier du Québec.

Quant aux investissements en immobilisations, leur valeur est demeurée presque au même niveau que celui de l'année précédente, s'établissant à 348,5 M\$ en 2005, ce qui représente une meilleure situation que dans l'ensemble du secteur manufacturier (-5,8 %). La fabrication des produits laitiers accapare 30,2 % du total des investissements, suivie par les boissons (23,6 %), les boulangeries (18,3 %) et les produits de viande (15,8 %).

Sur le plan des livraisons, la croissance dans les produits laitiers (plus de 433 M\$) et ceux du pain et de la boulangerie (plus de 120 M\$) n'a pas réussi à compenser la baisse enregistrée dans les produits de viande (baisse de plus de 355 M\$), des autres aliments (baisse de plus de 201 M\$) et des aliments pour animaux (baisse de plus de 135 M\$). Au total, la valeur des livraisons a donc diminué de 1,6 %, passant de 19,9 G\$ à 19,6 G\$, résultant d'une baisse de 1,2 % en ce qui concerne les aliments et de 3,1 % pour les boissons et tabac.

Même si le secteur de la transformation alimentaire a perdu des emplois au cours des deux dernières années, et qu'il accuse une légère baisse des livraisons et des investissements au cours de la dernière année, il n'en reste pas moins que ce secteur a réalisé des progrès au chapitre de la productivité du travail pour s'adapter au contexte de la mondialisation. Le graphique ci-après montre l'évolution de l'emploi par rapport à celle de la valeur réelle des livraisons. De 2000 à 2005, les livraisons réelles par emploi ont augmenté de 9,5 % dans le secteur de la transformation alimentaire.

Évolution de l'emploi et des livraisons réelles (\$ constants de 1997), transformation alimentaire, Québec, 2000=100



Source : Statistiques Canada

RÉALISATIONS 2005-2006

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC (TRANSAQ)

Adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

L'adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants s'inscrit dans le cadre du plan ministériel pour le développement des produits régionaux et de niche.

Cette loi constitue l'aboutissement de nombreuses démarches pour mieux encadrer l'utilisation des appellations réservées et des termes valorisants. Elle sera bénéfique tant pour les producteurs et les transformateurs qui fabriquent des produits alimentaires distinctifs ou des boissons alcooliques artisanales que pour le consommateur.

En effet, l'engouement des consommateurs pour les produits de spécialité, tels les produits régionaux et de niche, va en s'accroissant. La nouvelle loi vient répondre à leurs préoccupations concernant l'authenticité de ces produits.

Sa mise en vigueur devrait entraîner de nombreux avantages, notamment :

- Aider les consommateurs en les informant sur les caractéristiques spécifiques des produits;
- Garantir l'authenticité de termes de plus en plus utilisés dans la désignation de produits afin de les mettre en valeur, tels « fermier » et « artisanal »;
- Assurer le développement des produits régionaux et de niche;
- Valoriser les richesses locales des milieux ruraux;
- Favoriser la diversification de la production agricole et de l'économie des régions et une reconnaissance du savoir-faire de nos artisans.

D'ailleurs, une enveloppe de 3 M\$, répartie sur trois ans, a été prévue puis annoncée en avril 2006, pour notamment appuyer les entreprises dans l'obtention d'une appellation réservée ou l'utilisation d'un terme valorisant autorisé, soutenir la réalisation de projets régionaux de transformation alimentaire ainsi que mettre en place le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Autre appui aux produits régionaux

Également, un budget de 6 M\$, réparti sur trois ans, a été octroyé pour la mise en place du Programme de soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales afin d'appuyer la compétitivité de ce secteur.

Achat de l'abattoir Colbex

Sous la coordination de TRANSAQ, une équipe de projet gouvernementale a travaillé en étroite collaboration à la réalisation du projet de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) pour l'acquisition de l'abattoir Colbex, le plus important abattoir de vaches de réforme de l'Est du Canada.

À la suite de l'analyse du projet, une recommandation a été faite au gouvernement pour une intervention sous la forme d'un prêt de 19 M\$, remboursable sur 10 ans, aux conditions négociées par Investissement Québec. Cette aide à la FPBQ a contribué à la conclusion de la transaction.

La situation de crise qui prévalait il y a près de deux ans s'est maintenant estompée et les producteurs peuvent désormais bénéficier de la valeur ajoutée à leur production.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES-CONSEILS AGRICOLES EN RÉGION

CONTEXTE

Le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technico-économique, de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui assument une partie des coûts. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises est déterminant dans l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives pour améliorer l'accès à de l'information de pointe et joindre un nombre croissant d'entreprises agricoles. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologique ainsi que des démonstrations à la ferme afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF : Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ;
- 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2005-2006	2004-2005	2003-2004
Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère ¹	15 000	11 235	11 711	11 961
Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère ²	25 000/an	31 180	32 175	32 000

1. Certaines entreprises peuvent être membres de plus d'un groupe-conseil et ainsi être comptabilisées plus d'une fois.

2. Certaines entreprises ont pu participer à plus d'une activité et ainsi avoir été comptabilisées plus d'une fois.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Services-conseils subventionnés

En 2005-2006, 11 235 entreprises agricoles ont bénéficié de services-conseils subventionnés. De ce nombre, 10 259 ont profité des services-conseils offerts au sein de 145 regroupements soutenus par le Ministère, alors que 976 ont pour leur part reçu des services-conseils individuels en gestion, subventionnés depuis avril 2005 par le programme Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) du Cadre stratégique agricole, lequel est administré par le Ministère. Les groupes-conseils agricoles, comme formules de groupes offrant des services-conseils en gestion, ne sont ainsi plus subventionnés par le Ministère depuis la mise en place du SCEAC.

Il est impossible, pour l'exercice 2005-2006, d'établir le niveau d'atteinte de la cible triennale de 15 000 entreprises, car nos outils de suivi ne nous permettent pas encore d'éliminer les entreprises qui ont reçu de l'aide financière dans plus d'un programme.

1. Données préliminaires.

Les entreprises qui ont utilisé les services-conseils subventionnés dans les formules de groupes se répartissent dans 145 regroupements, soit :

- 83 clubs-conseils en agroenvironnement (8 340 membres¹);
- 50 clubs d'encadrement technique (1 515 membres);
- 9 centres régionaux d'établissement en agriculture (360 membres);
- 3 regroupements offrant des services-conseils collectifs en agroenvironnement (44 clients).

Ces entreprises ont bénéficié d'une contribution ministérielle totale de 6,3 M\$ qui a permis notamment à ces regroupements d'embaucher 425 personnes entièrement dédiées aux entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés par le Ministère permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique, les exigences environnementales et celles de la société.

À la lumière des résultats de l'année 2005-2006, on constate une fois de plus l'importance des préoccupations agroenvironnementales, autant au sein des équipes régionales du Ministère que des groupes-conseils subventionnés par celui-ci. L'agroenvironnement demeure en effet l'une des grandes priorités d'intervention du secteur agricole.

Participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique

Pour 2005-2006, on estime à 968 le nombre d'activités collectives de transfert technologique réalisées par les équipes régionales du Ministère, pour un total de quelque 31 180 participations d'entreprises. La cible de 25 000 participations d'entreprises est encore une fois largement dépassée. Une bonne proportion de ces activités, soit 36 %, visait le secteur de l'agroenvironnement, plus particulièrement la lutte intégrée, la réduction des fertilisants et la protection des cours d'eau. Les autres activités portaient principalement sur l'horticulture, les productions animales, les grandes cultures et l'acériculture.

Les équipes régionales du Ministère ont ainsi été très actives en matière de transfert technologique, particulièrement dans l'organisation d'activités collectives, ce qui leur a permis de joindre un grand nombre d'entreprises, de les informer, de les sensibiliser et de vulgariser les meilleures pratiques et technologies agricoles. Ces activités sont très importantes dans le milieu parce qu'elles permettent d'accélérer l'adoption de ces pratiques et de ces technologies ainsi que le transfert des connaissances de pointe auprès des entreprises.

Les activités collectives ont été nombreuses et diversifiées :

- projets d'essai et d'innovation technologique en collaboration avec de petits groupes d'entreprises;
- activités de démonstration et de vulgarisation au champ : journées agricoles, démonstrations à la ferme, visites d'entreprises;
- activités d'information et de vulgarisation en salle : conférences, colloques, stands d'information.

RÉALISATIONS 2005-2006

RÉORGANISATION DES SERVICES-CONSEILS

L'année 2005-2006 a été particulièrement marquée par la signature, le 11 novembre 2005, de l'*Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux entreprises agricoles*. Cette entente a jeté les bases d'une opération qui a mené à la mise en place, en mars 2006, de réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles dans chacune des 14 régions desservies par le Ministère.

Les réseaux régionaux sont des organisations issues du milieu et ils sont gérés par des conseils d'administration majoritairement constitués de producteurs-utilisateurs de services-conseils. Ils réunissent également le Ministère et de nouveaux partenaires comme La Financière agricole du Québec, un représentant des conseillers agricoles et un représentant du milieu régional.

Les réseaux ont le mandat d'administrer les ressources réservées aux services-conseils subventionnés destinés aux entreprises agricoles dans les domaines de l'encadrement technique, de la gestion et de l'établissement en agriculture. Ils déterminent donc les priorités en matière de services à offrir, coordonnent et animent les activités de la région en ce domaine, assurent un lien entre les producteurs et les conseillers agricoles et font la promotion des services.

Bénéfices attendus de la réorganisation :

- offre accrue de services, tant individuels que collectifs;
- accès d'un plus grand nombre d'entreprises agricoles aux services offerts;
- prise en compte améliorée des besoins spécifiques de chaque région au moment de l'élaboration de l'offre de services par chacun des réseaux régionaux;
- priorité à l'approche globale de l'entreprise et aux services multidisciplinaires;
- appui accru aux conseillers agricoles qui dispensent les services-conseils.



© ÉRIC LABONTÉ – MAPAQ

VOLET RENOUVEAU DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE

L'année 2005-2006 a également été marquée par la mise en œuvre de deux nouveaux programmes, complémentaires à ceux du Ministère, dotés d'une enveloppe de 19,3 M\$ sur trois ans, dont le principal objectif est d'aider les entreprises à accroître leur rentabilité et à améliorer leurs compétences en gestion :

Programme des services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC)

- Il permet la réalisation d'un diagnostic financier de l'entreprise et de son suivi, ainsi que l'élaboration d'un plan de relève ou d'un plan d'affaires (p. ex. : en diversification, commercialisation, ressources humaines, gestion des risques);
- 966 entreprises ont reçu 1,7 M\$ d'aide financière.

Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)

- Il permet l'élaboration d'une étude de faisabilité ou d'un plan d'affaires destiné à un projet de valeur ajoutée;
- 10 entreprises ont reçu 74 000 \$ d'aide financière.

ACTIVITÉS COLLECTIVES DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN RÉGION

La gestion de l'eau par bassin versant au Centre-du-Québec

Le Centre-du-Québec se distingue par son intervention dans la gestion de l'eau par bassin versant et par son soutien aux entreprises agricoles de ces territoires. En plus d'obtenir des résultats impressionnants dans le projet de bassin versant de la rivière Marguerite, l'équipe régionale du Centre-du-Québec signe une entente de collaboration sous l'égide de la Conférence régionale des élus (CRÉ) avec quatre comités de gestion par bassin versant, l'UPA et d'autres partenaires. Ces projets permettent aux entreprises de mieux protéger leurs berges, de réduire la pollution diffuse et de mettre en valeur les écosystèmes.

La lutte intégrée gagne de plus en plus de champs en Estrie

L'équipe régionale de l'Estrie a apporté son soutien à la lutte intégrée qui gagne maintenant de nouveaux champs grâce à l'implantation d'un réseau en grandes cultures. Ce nouveau réseau permettra d'alimenter le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) qui permet de surveiller des ennemis des cultures, de diminuer les pertes de récoltes, de mieux protéger l'environnement et de réduire les coûts de production.

Culture du lin oléagineux en Montérégie-Est

L'équipe régionale de la Montérégie-Est accompagne une dizaine d'entreprises agricoles dans l'implantation d'une nouvelle culture prometteuse autant pour la santé des animaux que pour celle des humains. En partenariat avec le Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) et un club-conseil en agroenvironnement, les modes de production ont été validés sous nos conditions, dans le but d'alimenter les troupeaux laitiers et d'établir un programme alimentaire adéquat permettant d'obtenir un produit de niche (lait oméga-3). Le lin sert également de substitut au supplément protéique que l'on trouve généralement dans l'industrie.

La santé au cœur des préoccupations de la Capitale-Nationale

L'équipe régionale de la Capitale-Nationale a collaboré à la mise en place d'un projet de recherche qui consiste à déterminer le potentiel d'une grande variété de fruits et de légumes dans la prévention du cancer. La finalité du projet vise à mettre en marché des produits plus riches en molécules phytochimiques anticancéreuses et à soutenir les producteurs dans la sélection de cultivars appropriés. Le volet agronomique du projet consiste à implanter des parcelles de recherche au champ pour évaluer l'effet de l'espèce sur le cultivar, le sol, le climat, la période de récolte, l'entreposage et éventuellement sur le procédé de conditionnement et de transformation. Le volet en laboratoire du projet permettra de tester l'action antiproliférative sur des cellules cancéreuses humaines en culture.

Journées agricoles et agroalimentaires 2006 dans Montréal-Laval-Lanaudière

Sur le thème « D'hier à demain, une histoire d'innovation », le 15^e grand rendez-vous de l'agroalimentaire a encore une fois été couronné de succès grâce à la présence de plus de 1 019 participants, en majorité des entreprises agricoles et de transformation. Chapeautée par l'équipe régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, l'organisation de ces 11 journées d'information a également nécessité la collaboration de près d'une vingtaine d'organismes régionaux. Rappelons que l'événement s'est déroulé du 30 janvier au 11 février 2006.

Salon des technologies de traitement des fumiers dans la Chaudière-Appalaches

L'équipe régionale de la Chaudière-Appalaches a organisé, en collaboration avec l'organisme Fertior, le Salon des technologies de traitement des fumiers en novembre 2005. Cette activité a attiré 320 personnes, dont une quarantaine de promoteurs de systèmes de traitement et une soixantaine de producteurs agricoles. Les participants ont pu visiter 19 stands et assister à des conférences et à des témoignages de producteurs qui font du traitement à la ferme.

Rendez-vous Outaouais 2006

De janvier à mars 2006, plus de 500 agriculteurs et agricultrices, transformateurs et transformatrices de l'Outaouais ont assisté à l'une ou l'autre des 21 activités de formation et d'information organisées par l'équipe régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais. Différents sujets ont alors été abordés, dont la notion de qualité en transformation alimentaire, le potentiel des cultures et des élevages dans la région et les stratégies de gestion des pâturages et des fourrages dans un contexte de sécheresse estivale. De ces journées ont émergé différents projets de création d'entreprises agricoles, de diversification des activités agricoles à la ferme et d'accroissement des volumes des productions.



© ÉRIC LABONTÉ – MAPAQ

AXE D'INTERVENTION : RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

CONTEXTE

Le Ministère reconnaît l'importance du rôle joué par l'innovation dans le développement de l'industrie bioalimentaire. L'innovation est considérée comme un moteur qui permet aux entreprises québécoises d'améliorer leur compétitivité. Le soutien à l'innovation technologique offert par le Ministère est de trois types : le soutien donné à des corporations de recherche et à des centres d'expertise, le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation et la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés. Le maillage entre les partenaires publics et privés est un bon indice de la pénétration des connaissances et des technologies dans les entreprises. L'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui de ses partenaires en constitue un excellent indicateur.

Pour assurer le développement durable et la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture, les centres de R-D du Ministère transfèrent à l'industrie des connaissances stratégiques, en partenariat avec les institutions scientifiques, les entreprises et les organismes publics provinciaux ou fédéraux.

Le Ministère a plus particulièrement comme priorités le développement de l'aquaculture et la mise au point de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou l'amélioration de ceux-ci.

OBJECTIF : Soutenir l'innovation en partenariat par un investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

- L'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

INDICATEURS	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2005-2006	2004-2005	2003-2004
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur de l'agroalimentaire ^{1, 2, 3}	—	2,20	2,32 ⁴	2,32
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture	—	1,80	2,57	2,21
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires pour l'ensemble du secteur bioalimentaire	Au moins 2,1/an	2,17	2,32 ⁴	2,30

1. Centres d'expertise : Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ); Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ); Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO); Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ), aujourd'hui devenu le Centre d'expertise en production laitière (Valacta); Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).
2. Corporations de recherche : Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM); Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD); Centre de recherche Les Buissons inc. (CRLB); Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER); Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).
3. Programmes de soutien financier à l'innovation : Action concertée Novalait (2003-2004, 2005-2006); Action concertée Aliments fonctionnels et nutraceutiques (2003-2004, 2004-2005); Action concertée Environnement rural; Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées; Programme d'appui financier aux expositions agricoles; Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique et Conseil des Appellations Agroalimentaires du Québec; Programme de soutien à l'innovation horticole; Programme de recherche technologique en bioalimentaire; Programme de recherche et d'adaptation technologiques sur le traitement des fumiers (2003-2004, 2004-2005).
4. Chiffre révisé à la baisse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2005-2006, le Ministère a injecté une somme de 25,11 M\$ pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances, ce qui a généré une activité économique totale de 79,66 M\$ pour un effet de levier de 2,17. Les résultats détaillés sont présentés ci-après.

Secteur agroalimentaire

En 2005-2006, le Ministère a accordé, dans le secteur de l'agroalimentaire, une somme de 23,64 M\$ pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Ce partenariat a généré une activité économique totale de 75,54 M\$ pour un effet de levier de 2,20. L'effet de levier obtenu demeure supérieur à l'objectif de 2,1 d'ici 2008. Il y a tout lieu de croire que l'objectif de 2008 sera atteint et même dépassé. Chaque dollar investi par le MAPAQ pour soutenir l'innovation technologique a donné lieu à une injection de fonds de ses partenaires de 2,20 \$. Cette contribution financière a permis à l'industrie agroalimentaire de bénéficier, encore cette année, d'une aide substantielle pour consolider son développement économique et augmenter sa compétitivité.

La signature d'ententes d'une durée de plus d'un an avec la majorité des corporations de recherche et centres d'expertise a permis d'assurer à nos partenaires un financement à long terme pour les activités de recherche

et de transfert technologique. Le Ministère a donc la ferme intention de continuer à jouer un rôle important en innovation en association avec le milieu.

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, la contribution de 1,47 M\$ du Ministère a permis la réalisation de 12 projets de recherche et de réseautage en recherche dont le coût total s'élevait à 4,12 M\$. L'effet de levier du Ministère sur l'investissement des partenaires est de 1,80, un résultat inférieur à celui des années précédentes. Toutefois, l'effet de levier moyen pour les trois dernières années atteint la cible visée.

Outre l'UQAR et son Institut des sciences de la mer (ISMER), les principaux partenaires du MAPAQ ont été la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM), l'École Polytechnique, l'Université McGill, le Centre de transfert et de sélection des salmonidés, le Centre d'aide technologique aux entreprises de la Côte-Nord et Développement économique Canada.

Corporations de recherche dans le secteur de l'agroalimentaire

Le Ministère a renégocié des ententes d'une durée de cinq ans avec quatre des cinq corporations de recherche pour mieux répondre aux besoins particuliers de ses clientèles sur le plan de la recherche. Ces organismes autonomes exercent leurs activités dans les secteurs de l'acériculture, des productions animales, des grains, de l'agroenvironnement, de la pomme de terre et des petits fruits nordiques.

En 2005-2006, en vertu de ces ententes, le Ministère a versé une aide financière de plus de 10 M\$. Le chiffre d'affaires des corporations de recherche s'élève à plus de 15 M\$. Chaque dollar attribué et liant le Ministère à ces organismes a généré des investissements des partenaires publics et privés de 0,50 \$.

Centres d'expertise dans le secteur de l'agroalimentaire

L'engagement du MAPAQ dans des centres d'expertise en interface directe avec les clientèles constitue une démarche résolument orientée vers l'innovation.

Par l'entremise de ces structures, le Ministère soutient l'introduction de nouvelles technologies de pointe ainsi que la diffusion du savoir afin d'améliorer la rentabilité des entreprises agricoles dans des secteurs aussi variés que les productions porcine, ovine, horticole et laitière.

En 2005-2006, pour un chiffre d'affaires totalisant 25,59 M\$, la contribution du MAPAQ s'est élevée à 4,42 M\$. L'effet de levier des investissements consentis par le Ministère est donc très important. Chaque dollar attribué en vertu des ententes avec ces centres d'expertise a généré des investissements des partenaires publics et privés de 4,79 \$.

1. FQRNT : Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies;

FQRS : Fonds québécois de recherche en santé;

FQRSC : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

2. Les effets de levier ont été établis en tenant compte des chiffres d'affaires des requérants dans le cas du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées ainsi que du Programme d'appui financier aux expositions agricoles et de l'investissement des partenaires dans les autres cas.

Programmes de soutien financier à l'innovation

Des programmes de soutien financier à l'innovation technologique ont été mis en œuvre afin d'appuyer des projets de recherche structurants pour l'industrie, et ce, dans divers secteurs. De plus, au fil des ans, le MAPAQ a conclu des partenariats fructueux avec d'autres ministères interpellés par la recherche, particulièrement avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et les fonds subventionnaires (FQRNT, FQRS et FQRSC¹). Par la mise en place de programmes d'innovation technologique dans les domaines de la recherche, du transfert technologique et de l'adaptation, le Ministère consent à partager, avec le secteur privé et d'autres intervenants du secteur public, les risques associés à ces activités.

En 2005-2006, pour des projets acceptés d'une valeur de 34,6 M\$, le Ministère a accordé une aide de plus de 8,9 M\$ relativement à l'ensemble des programmes de soutien à l'innovation et des actions concertées. Chaque dollar investi par le Ministère a entraîné des contributions publiques et privées de 2,89 \$². Ces investissements constituent un apport précieux pour l'industrie agroalimentaire québécoise et le Ministère entend poursuivre dans la voie du partenariat. Dans une optique de pérennité, le Ministère a reconduit cette année l'entente de l'action concertée Novalait permettant l'acceptation de nouveaux projets dans le domaine de la production et de la transformation laitière.

RÉALISATIONS 2005-2006

CORPORATIONS DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE

Plan stratégique de l'IRDA

Au cours de l'année 2005-2006, l'IRDA a effectué une réflexion permettant de réaffirmer sa place de chef de file dans le domaine de la recherche en agroenvironnement. Cet exercice a mené à la production du plan stratégique 2006-2010 qui vient consolider le rôle et la mission de l'IRDA.

Nouvelle station expérimentale du Centre de recherche sur les grains (CÉROM)

Le MDEIE a annoncé cette année une subvention de l'ordre de 7,3 M\$ pour la construction d'une nouvelle station expérimentale du Centre de recherche sur les grains (CÉROM). La relocalisation du CÉROM et la mise à niveau de ses infrastructures de recherche bonifieront l'offre régionale en recherche-développement avec des retombées significatives pour les biotechnologies et le bioalimentaire.

CENTRES D'EXPERTISE DANS LE SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE

Création d'un nouveau centre d'expertise en production laitière, Valacta

Dans le but de maintenir une vision « innovation », le MAPAQ et ses partenaires ont décidé, en 2005-2006, d'entamer le processus de création d'un nouveau centre d'expertise en production laitière (Valacta). Le conseil d'administration est élargi aux multiples partenaires de la filière laitière québécoise, dont le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) constitue l'assise de départ. Il s'agit d'un partenariat permettant de soutenir l'innovation technologique auprès des producteurs laitiers. Le Ministère a investi 1,2 M\$ dans le PATLQ cette année pour un effet de levier de l'ordre de 13,50⁵.

5. Il s'agit d'une estimation.

Base de données québécoise sur les usages des pesticides agricoles et sur leurs caractéristiques toxicologiques

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) est un organisme mandaté par le MAPAQ et les organismes du milieu afin de réaliser des activités de veille, de concertation et de diffusion du savoir. En 2005-2006, le Ministère a conclu une entente à long terme avec le CRAAQ, soit d'une durée de trois ans, afin de promouvoir la diffusion des connaissances.

Le CRAAQ est un partenaire dans la réalisation de la future base de données québécoise sur les usages des pesticides agricoles et sur leurs caractéristiques toxicologiques. La réalisation du projet a débuté au cours de l'année 2005-2006 et est issue d'un partenariat entre le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En janvier 2006, le Ministère a assuré le financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) au moyen d'une convention de 420 000 \$ pour une durée d'un an.

Depuis la réservation de l'appellation biologique en 2000, le nombre d'entreprises certifiées a significativement augmenté. En effet, 523 entreprises étaient certifiées au 31 décembre 2001, comparativement à 1 138 au 30 mars 2006. Grâce aux différents programmes que le CAAQ a mis en place, le Québec est aujourd'hui doté d'un système de certification agroalimentaire de calibre international qui lui permet de contrôler l'utilisation de l'appellation biologique. Le CAAQ est d'ailleurs engagé activement dans l'élaboration du système de certification canadien encadrant les produits biologiques. Le Ministère participe également au développement de ce cadre réglementaire et appuie les actions de la Filière biologique dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral.

De plus, dans le cadre de la version 2005-2006 du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique, 20 projets ont été acceptés pour une valeur globale de près de 1 M\$. Le soutien financier apporté par le programme relativement à ces projets totalise 374 453 \$. Rappelons que le programme comporte trois volets : l'appui à la certification, l'appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles et l'appui à la mise en marché adaptée.

Le Ministère soutient également les entreprises biologiques et celles qui sont en phase de transition grâce à son réseau de répondants en agriculture biologique.

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Site Internet OGM : plus de 18 000 visiteurs ont navigué sur le site Internet gouvernemental consacré aux organismes génétiquement modifiés (OGM) depuis sa mise en ligne en novembre 2004 (www.ogm.gouv.qc.ca). De plus, l'État du Vermont a entamé des démarches visant à traduire certaines sections du site afin de les rendre accessibles pour ses citoyens.

Étiquetage des OGM : plusieurs paramètres de complexité liés à la mise en place d'un étiquetage obligatoire uniquement au Québec doivent être rigoureusement documentés. Lors de la dernière rencontre canadienne des ministres de l'Agriculture (Kananaskis, Alberta), en juillet 2005, les ministres ont conjointement reconnu qu'il faut poursuivre les travaux sur les OGM.

Protocole de Cartagena : en 2005-2006, les travaux du groupe de travail interministériel sur la biosécurité (GTIB) se sont poursuivis afin de positionner le gouvernement du Québec eu égard à la ratification du *Protocole de Cartagena* par le Canada. Le gouvernement du Québec a donné son appui à la ratification du Protocole par le Canada.

Traçabilité et détection des OGM : dans le cadre de son Programme de recherche technologique en bioalimentaire, le Ministère finance deux projets de recherche universitaire. Ces projets portent sur l'élaboration de méthodes analytiques quantitatives pour détecter les OGM dans les aliments afin de dresser un portrait global et réel de la présence ou non d'OGM dans les produits offerts dans les épiceries du Québec.

PROTECTION PHYTOSANITAIRE DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation des pesticides est une pratique qui soulève de plus en plus de questions de la part des citoyens. De plus, différents facteurs environnementaux et culturels ont conduit à une explosion des problèmes phytosanitaires dans plusieurs cultures au cours des dernières années. L'innovation technologique en phytoprotection permet de faire face aux nouveaux ravageurs et de favoriser une utilisation rationnelle et réfléchie des pesticides.

Par son travail de dépistage, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue à diminuer l'utilisation des pesticides dans les cultures.

- À titre d'exemple, la promotion par le RAP de la lutte intégrée permet maintenant à plus de 80 % des serristes québécois de faire appel à des méthodes de lutte biologique pour leurs cultures légumières.
- Le RAP a joint près de 2 800 abonnés en diffusant plus de 300 communiqués (avertissements et bulletins d'information).
- L'année 2005 a marqué le 30^e anniversaire du RAP.

Les diagnostics en phytoprotection réalisés par le laboratoire de diagnostic permettent d'effectuer des traitements ciblés et favorisent ainsi l'utilisation rationnelle des pesticides.

- Le laboratoire a évalué cette année 3 290 échantillons (phytopathologie 2 359, entomologie 884, malherbologie 47).

RECHERCHE EN PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Développement de l'élevage commercial de la mye, un mollusque comestible

Le Ministère a réinvesti dans le Programme de recherche sur l'élevage de la mye aux Îles-de-la-Madeleine, une collaboration entre l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine et l'entreprise Élevage de myes PGS Noël (contribution de 447 500 \$ sur cinq ans).

Développement de l'aide technique en transformation aux entreprises de la Côte-Nord

Le Ministère a contribué à l'engagement d'un ingénieur spécialisé dans la transformation des produits marins par le Centre d'aide technologique aux entreprises de la Côte-Nord (contribution de 139 000 \$ sur trois ans du Ministère).

L'objectif visé par cette initiative est d'accroître l'accès à l'aide technique en transformation sur la Côte-Nord.

AXE D'INTERVENTION : FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

CONTEXTE

Dans un contexte de compétitivité internationale, l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre est un enjeu capital pour l'industrie agroalimentaire. Afin d'assurer le développement des ressources humaines de celle-ci et d'en favoriser la disponibilité, le MAPAQ a, en 2003, intégré administrativement ses établissements d'enseignement en un seul : l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA). Celui-ci regroupe désormais les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. De plus, grâce à un financement du Ministère, le campus Macdonald de l'Université McGill lui est également associé.

OBJECTIF : Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- L'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 %;
- Les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (PSFA) se maintiendront soit annuellement, 3 600 inscriptions et 8 000 heures à l'ITA et 5 600 inscriptions et 8 100 heures au PSFA.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS			
		2006	2005	2004	2003
Nombre de diplômés ¹	865 sur 3 ans	ND	239	240	273
Taux de placement des diplômés de l'ITA ayant répondu à l'enquête ² :		Cohorte 2005-2006	Cohorte 2004-2005	Cohorte 2003-2004	Cohorte 2002-2003
– Diplômés en emploi	} 100 % d'ici 2008	ND	ND	73,1 %	76,7 %
– Diplômés en poursuite d'études		ND	ND	17 %	11 %
Nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité de formation continue ³ :		Année scolaire 2005-2006	Année scolaire 2004-2005	Année scolaire 2003-2004	Année scolaire 2002-2003
– À l'ITA	8 000 h ^{res} / 3 600 pers./an	8 556 h ^{res} / 4 202 pers.	7 763 h ^{res} / 3 638 pers.	7 950 h ^{res} / 3 892 pers.	8 884 h ^{res} / 4 973 pers.
– Par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (ITA inclus)	8 100 h ^{res} / 5 600 pers./an	ND	10 625 h ^{res} / 7 483 pers.	8 115 h ^{res} / 5 675 pers.	8 147 h ^{res} / 7 220 pers.

1. Sources : Institut de technologie agroalimentaire, Étude des crédits 2005-2006, pour l'année scolaire 2004-2005. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Relance, Situation au 31 mars 2005, pour les années scolaires 2003-2004 et 2002-2003.
2. Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Relance, Situation au 31 mars 2005, pour la cohorte 2003-2004 et Situation au 31 mars 2004, pour la cohorte 2002-2003. N. B. Pour permettre la comparaison avec les autres établissements d'enseignement, les données du MELS sont désormais utilisées.
3. Source : Institut de technologie agroalimentaire, Étude des crédits 2005-2006, pour les années scolaires 2005-2006, 2004-2005 et 2003-2004 et Étude des crédits 2004-2005, pour l'année scolaire 2002-2003. Plan de soutien de la formation agricole, Bilan 2004-2005.

RÉSULTATS COMMENTÉS
Formation initiale : Évolution du nombre de diplômés et du taux de placement des diplômés de l'ITA

L'objectif de diplômer 865 personnes à l'ITA d'ici 2008 devrait être atteint ou, à tout le moins, s'en approcher bien qu'il soit de plus en plus difficile de le faire, compte tenu de la diminution des inscriptions que l'on constate depuis 1999 et qui font suite à la baisse du taux de natalité depuis les années 1980 (voir graphique de la page suivante).

Quant au taux de placement de ces diplômés de l'ITA, il se compare avantageusement à celui des autres établissements d'enseignement collégial (cégeps). Ainsi, pour les deux années de comparaison (2003-2004 et 2002-2003), le taux de placement des diplômés de l'ITA surpasse de 7 points (7,3 %) et de 9 points (9,1 %) celui de l'ensemble des établissements d'enseignement collégial technique qui s'établit, tous les secteurs confondus, à 65,8 % et 67,6 %. Quant à la cible de 100 % de placements en 2008, elle a été définie en incluant les diplômés poursuivant des

études (17 %, cohorte 2003-2004) et les diplômés en emploi, ce qui représenterait sur cette base un taux d'environ 90 % pour 2003-2004.

Formation continue – Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

Comme on peut le constater, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) est un acteur important de la formation continue agroalimentaire. Bon an mal an, on y inscrit 4 000 personnes, générant plus de 8 000 heures de formation.

En 2005-2006, la prestation de services en formation continue a augmenté de 793 heures et le nombre de personnes inscrites a progressé de 564 par rapport à l'année précédente. Cette progression est principalement due à la croissance, au campus de La Pocatière, des activités de courte durée et des groupes de formation professionnelle (programmes qui conduisent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles [DEP]).

Plan de soutien en formation agricole (PSFA)

On peut constater, à la lecture du tableau précédent, que le nombre d'activités de formation continue du Plan de soutien en formation agricole (PSFA) a augmenté de 2003-2004 à 2004-2005. Cette augmentation est principalement due aux obligations réglementaires imposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à l'utilisation des pesticides.

Rappelons que le PSFA est un programme financé conjointement par le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec.

Ce programme assure, par l'embauche de répondants dans toutes les régions du Québec, un arrimage entre l'expression des besoins des agriculteurs et l'offre de formation des établissements de formation. Au cours de la dernière année, une évaluation du programme a été achevée. En relation avec les constats qui s'en dégagent, il est proposé de revoir le cadre de fonctionnement du programme pour assurer un meilleur suivi des activités des collectifs régionaux et une coordination plus efficiente.

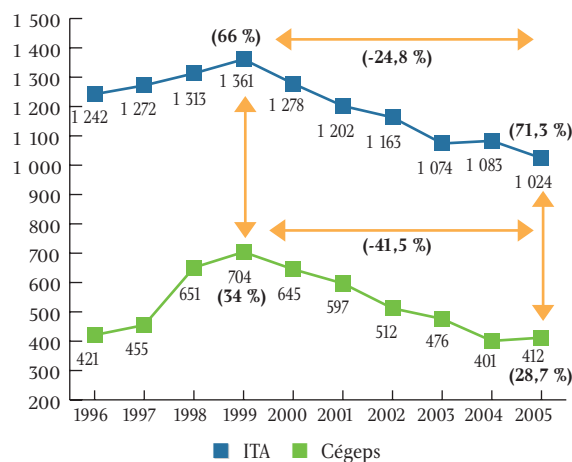
RÉALISATIONS 2005-2006**INAUGURATION DE L'INCUBATEUR BIOALIMENTAIRE**

Des travaux importants ont été réalisés depuis 2002-2003 à l'ITA dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP) et d'autres immobilisations. En effet, plus de 22 M\$ ont été affectés à l'amélioration des infrastructures.

Parmi ces investissements, l'Incubateur bioalimentaire au campus de La Pocatière a été inauguré à l'automne 2005. Ce centre cumule à la fois les fonctions de formation au bénéfice des étudiants du programme *Technologie de transformation des aliments* et de la clientèle de la formation continue, ainsi que d'incubation d'entreprises de transformation alimentaire pour l'Est du Québec. L'implantation de ce centre a nécessité des investissements de 7,2 M\$ financés en majeure partie par le gouvernement du Québec.

LE PRINCIPAL CENTRE DE FORMATION COLLÉGIALE DU DOMAINE AGROALIMENTAIRE

L'ITA est, au Québec, le seul établissement scolaire dédié exclusivement à la formation agroalimentaire. On y reçoit plus de 70 % de toute la clientèle de l'ordre d'enseignement collégial (graphique ci-contre) inscrite dans un des programmes du domaine. En raison notamment de la décroissance démographique en région, l'ITA est appelé, en partenariat avec les réseaux de l'éducation et de l'industrie, à jouer un rôle de plus en plus important pour assurer l'accès à une formation de qualité partout sur le territoire, tant en formation initiale qu'en formation continue. Ainsi, en plus d'offrir sur ses campus un accès encore plus grand à ses programmes de formation initiale, d'adapter ses activités à ses diverses clientèles et de les offrir en région, l'ITA entend accentuer l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour joindre ses diverses clientèles au bénéfice de toute l'industrie.

Inscriptions (3 ans) dans les programmes de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), 1996-2005

Sources : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.
Pour 2004 et 2005 : données d'établissement (déclaration des clientèles au 20 septembre).

Au cours de la dernière année, dans le cadre de la Politique jeunesse du MAPAQ et avec son soutien financier, l'ITA a soutenu l'établissement de la « Relève sans ferme ». L'Institut a aussi diversifié ses activités de formation en offrant au campus de La Pocatière, en collaboration avec la Commission scolaire des Phares, quatre programmes conduisant à des diplômes d'études professionnelles. Il a, de plus, jumelé des clientèles adultes en perfectionnement aux clientèles de formation initiale, notamment au campus de Saint-Hyacinthe dans un cours sur la régie d'une maternité (secteur porcin) où ce jumelage a été un franc succès. Il a mis en œuvre des activités de formation (procédé UHT, vérification d'un programme de lavage et d'assainissement) dans les deux langues pour les inspecteurs de l'Association canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et développé une plateforme virtuelle sur les principes de fonctionnement du procédé de pasteurisation en partenariat avec l'industrie laitière, l'ACIA, le Ministère et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la transformation alimentaire (CSMOTA). Ces exemples illustrent très partiellement la diversité et la qualité des activités de l'ITA, tant en formation initiale qu'en formation continue.

UN IMPORTANT CENTRE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET D'AIDE TECHNIQUE

En plus de sa vocation d'enseignement et en raison de l'expertise de ses ressources, l'ITA réalise également des activités diverses de transfert technologique, soit en participant à des groupes de recherche (problèmes environnementaux associés à l'eau avec l'Université Laval, efficacité énergétique à la ferme avec Hydro-Québec, essais d'hybrides de maïs-grain avec le Réseau grandes cultures du Québec, etc.), soit en soutenant les entreprises (27 projets d'innovation technologique au cours de la dernière année) ou les organismes partenaires, soit encore en exportant des savoirs (distribution internationale en anglais et en espagnol de produits de formation en production laitière, etc.). Encore là, les domaines d'intervention sont fort diversifiés et, le plus souvent, associés aux grands enjeux de l'heure.

UNE PRÉSENCE INSTITUTIONNELLE ET UNE PARTICIPATION ÉTUDIANTE ACCRUES À L'INTERNATIONAL

À l'échelle internationale, l'ITA a participé en 2005-2006 à sept projets de partenariats outre-mer avec autant de pays. Ces projets ont été rendus possibles grâce au soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Parmi ceux-ci, notons la mise sur pied d'une micro-entreprise d'élevage de volailles avec un regroupement de femmes au Sao Tome-et-Principe et des projets en transformation des produits agricoles locaux au Cameroun et au Congo.

De plus, afin de garantir aux étudiants un environnement éducatif stimulant et adapté à la complexité d'un monde en constante évolution, l'ITA a permis à 72 de ceux-ci de réaliser un stage soit en Afrique (Rwanda), soit en Amérique centrale (Honduras) ou en Amérique du Sud (Équateur, Brésil), soit encore en Europe (France, Belgique, Suisse, Grèce), à Cuba ou dans une autre province canadienne. Trente-six autres ont pu effectuer un voyage pédagogique (France, Mexique). Ces activités ont été réalisées avec le soutien financier de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (OQAJ) et de l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles. Enfin, l'ITA a ouvert ses portes à une clientèle étrangère en accueillant 34 stagiaires.

PRÈS DE 350 000 \$ POUR SOUTENIR LE RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE

Au cours de la dernière année, des actions spécifiques, comme le recours à de la main-d'œuvre étrangère, ont été reconduites en collaboration avec divers partenaires, dont Emploi-Québec, afin d'atténuer notamment la problématique du recrutement de la main-d'œuvre saisonnière dans les conserveries.

De plus, des entreprises horticoles ont pu, grâce à une contribution financière de 348 157 \$ du Ministère, bénéficier de nouveau du Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles pour soutenir leurs besoins de main-d'œuvre saisonnière.

AXE D'INTERVENTION : RELÈVE

CONTEXTE

Au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les différents secteurs d'activités mèneront une compétition accrue au recrutement. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer davantage de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs alors que la population agricole est vieillissante.

Afin de répondre à ces préoccupations, le Ministère a entrepris en 2004 l'élaboration d'une politique jeunesse pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. Le premier volet, annoncé le 11 mars 2005, porte sur l'établissement et la relève agricole.

Trois autres volets viendront compléter cette politique, soit l'établissement et la relève dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (volet 2); l'établissement et la relève de la transformation (volet 3); la relève de la main-d'œuvre et des services-conseils du bioalimentaire (volet 4).

OBJECTIF : Favoriser l'entrée des jeunes dans le secteur bioalimentaire

- 100 % des élaborations des volets prévues auront été réalisées.

INDICATEURS ¹	CIBLES D'ICI 2008	DEGRÉS DE RÉALISATION
		2005-2006
Politique jeunesse : élaboration du volet et de son plan d'action		
– Établissement et relève agricole	100 %	100 %
– Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales	100 %	35 %
– Établissement et relève dans la transformation, la restauration et le détail	100 %	Démarrage prévu en 2007

1. L'indicateur a été modifié par rapport à celui inscrit dans le Plan stratégique 2005-2008 afin de tenir compte de l'ensemble des volets de la Politique jeunesse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les résultats pour l'année 2005-2006 indiquent un état d'avancement des travaux de 100 % pour le volet – Établissement et relève agricole et de 35 % pour le volet – Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales par rapport à la cible dont l'atteinte est prévue pour 2008.

En réponse à l'engagement du ministre à l'égard du volet – Établissement et relève agricole, un plan d'action triennal 2005-2008 a été mis en œuvre au cours de l'année 2005. Ce plan triennal, outre les actions prévues dans le Plan d'action 2005-2006, comprend plusieurs actions nouvelles, et ce, pour toutes les orientations de ce premier volet.

Ainsi, plus d'une trentaine d'actions ont été entreprises. Parmi celles-ci, on compte notamment le renouvellement de l'offre de services des directions régionales du Ministère en matière d'appui à la relève agricole. Cette offre de services s'articulera dorénavant autour de quatre grands axes, soit l'accompagnement individuel,

l'accompagnement collectif, le développement de l'expertise des conseillers et la valorisation de l'établissement en agriculture.

Des outils de promotion de l'établissement en agriculture ont d'ailleurs été élaborés. Ainsi, trois affiches promotionnelles sont disponibles, de même qu'un dépliant présentant l'offre de services régionale.

Le site Internet du Ministère comprend maintenant une section portant sur la Politique jeunesse, section où l'on peut trouver, entre autres, plusieurs outils et documents de référence liés à la relève et à l'établissement en agriculture.

En novembre 2005, le Ministère amorçait les travaux qui mèneront à l'élaboration du deuxième volet de la Politique. Celui-ci s'intéressera aux défis de la relève et de l'établissement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

2 SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

ORIENTATION

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une offre aux consommateurs de produits alimentaires sains** assurés par les services d'inspection des aliments et les programmes de surveillance en place.
- **Un contrôle des risques de contamination associés aux maladies animales** par la surveillance qu'exerce le MAPAQ au regard du statut sanitaire du cheptel québécois.
- **Une intervention rapide et efficace permettant de circonscrire et de prévenir les problèmes en santé animale et en sécurité des aliments** par l'implantation d'un système de traçabilité.
- **Un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires québécois** grâce aux garanties offertes par nos systèmes d'inspection et de traçabilité.

AXE D'INTERVENTION : TRAÇABILITÉ

CONTEXTE

En raison de l'augmentation de la circulation des denrées alimentaires et des produits entre les pays et les régions, la rapidité des interventions demeure un facteur clé pour prévenir la dissémination de maladies et favoriser la reprise des échanges commerciaux. À cet égard, la mise en place de systèmes de traçabilité des animaux et des aliments s'avère un outil essentiel pour la gestion des risques.

Plusieurs pays ont implanté ou sont en voie de mettre sur pied des systèmes de traçabilité au sein des différentes filières animales et végétales, de la ferme à la table. La mise en œuvre de systèmes harmonisés à l'échelle mondiale est indispensable pour assurer une intervention rapide et efficace à l'occasion de crises sanitaires en élevage, le retrait et le rappel des aliments contaminés et la libre circulation des produits.

Les orientations en matière de traçabilité ont été définies par le gouvernement du Québec, en collaboration avec les partenaires du secteur agricole et alimentaire.

L'efficacité de la traçabilité repose sur l'identification des animaux, l'enregistrement des sites où se trouvent les animaux et l'enregistrement de leur déplacement, tout cela dans une même base de données pour en favoriser l'analyse rapide et efficace dans l'éventualité où un animal devrait être retracé. L'utilisation d'une boucle électronique et d'un outil de lecture et de transmission électronique de l'ensemble des renseignements nécessaires assure un degré de fiabilité au système.

Au Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a opté pour développer la traçabilité en partenariat avec l'industrie et a confié la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ), organisme sans but lucratif, dont le conseil d'administration est formé de représentants de l'industrie et du gouvernement.



© MARC LAJOIE – MAPAQ

OBJECTIF : Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine (l'implantation du plan d'action de la traçabilité adopté pour les années 2001-2002 à 2005-2006) de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des phases prévues auront été implantées.

INDICATEUR	SECTEUR CIBLÉ	DEGRÉ DE RÉALISATION
		2005-2006
Degré de réalisation des différentes phases prévues		
– Traçabilité implantée	Bovin	100 %
– Traçabilité implantée	Ovin	100 %
– Traçabilité implantée	Porc	En cours
– Dossier opérationnel réalisé	Viande	En cours

RÉSULTATS COMMENTÉS

Traçabilité des ovins et des bovins

Les cibles pour l'implantation de la traçabilité des secteurs bovin et ovine sont réalisées à 100 %, depuis 2002 et 2004, respectivement.

Traçabilité des porcs

L'échéancier prévu pour la traçabilité des porcs a dû être révisé. En effet, le projet pilote a été mené à l'échelle canadienne et la consultation sur les orientations s'est terminée à l'automne 2005. Les résultats ont été présentés aux producteurs québécois ainsi qu'à ceux des autres provinces canadiennes. Le Conseil canadien du porc a alloué une strate de numéros à chaque province. Ainsi, les porcs qui seront menés à l'abattoir auront un numéro d'identification unique au Canada. Au Québec, ce numéro sera associé au bâtiment d'élevage. L'allocation des nouveaux numéros de tatouage par bâtiment a été amorcée. L'identification des porcs de marché constitue une première étape pour la traçabilité.

Traçabilité des aliments

L'Assemblée nationale a sanctionné la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) en juin 2000. Cette loi

prévoit l'obligation pour les exploitants d'entreprises agroalimentaires de se doter d'un système de traçabilité conforme aux exigences qui seront prescrites par règlement, à des fins de rappel et de retrait de produits alimentaires, lorsque leur consommation peut présenter un risque pour la santé.

La cible pour la traçabilité de la filière bovine, de l'abattoir au détaillant, n'est pas atteinte car les travaux d'élaboration du dossier ont conduit le Ministère à réviser la portée du projet des modifications réglementaires qui était prévue. En effet, celle-ci a été modifiée passant de la « viande bovine » à « toutes les viandes et les produits qui en contiennent ».

Le Ministère a entamé une consultation auprès des intervenants du milieu les plus concernés sur les orientations retenues et procédera à l'analyse des commentaires reçus. Les modifications réglementaires lui permettront de poursuivre l'objectif d'agir rapidement et efficacement en cas de rappel ou de retrait de produits alimentaires.

RÉALISATIONS 2005-2006

PLAN D'ACTION 2006-2010

Une rencontre avec les représentants des secteurs de production et Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) a eu lieu afin de produire le plan d'action 2006-2010 relatif à l'implantation de la traçabilité dans les autres maillons de la chaîne bioalimentaire. Les représentants ont présenté la démarche qu'ils proposent dans leur secteur respectif. Ce plan d'action sera présenté pour approbation au Groupe Qualité, un regroupement de partenaires du domaine agroalimentaire.

TRAVAUX À L'ÉCHELLE CANADIENNE : SYSTÈME NATIONAL DE TRAÇABILITÉ

Le Ministère participe à l'élaboration des orientations du système national de traçabilité des animaux d'élevage avec les représentants des autres provinces canadiennes et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en vue de s'assurer d'une harmonisation entre le système québécois et le système canadien. À la suite du partage de l'expertise du Ministère en ce domaine, dans le cadre des comités fédéraux-provinciaux-

territoriaux, désormais, les producteurs de bovins des autres provinces utilisent l'identification électronique. Le Ministère a poursuivi ses démarches auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir un appui financier pour le développement de la traçabilité.

PRÉSENCE AU SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION

Au programme de cette activité organisée par le Ministère sur le thème de la traçabilité, figurait la participation de partenaires majeurs. Il s'agissait là d'une occasion unique de créer et de consolider des liens jugés essentiels au succès de la traçabilité.

PARTICIPATION À UN COMITÉ AD HOC INTERNATIONAL SUR LA TRAÇABILITÉ

Le Ministère a participé à titre d'expert à un comité ad hoc international sur la traçabilité, mis sur pied par l'Organisation mondiale de la santé animale, visant à définir les orientations internationales en matière d'identification et de traçabilité des animaux.

AUTOMATISATION DES SYSTÈMES

L'aide financière accordée par le Ministère a permis l'automatisation de la transmission de plusieurs données sur les ovins, notamment par le réseau des encans, diminuant ainsi les erreurs et facilitant la mise en application de la traçabilité de ces animaux.

RÉOUVERTURE DES MARCHÉS AMÉRICAIN ET JAPONAIS

L'identification des animaux dans les jours suivant leur naissance et l'enregistrement de leurs déplacements dans une base de données ont permis de certifier l'âge des bovins, permettant de satisfaire aux exigences des importateurs japonais, pour des bovins de moins de 20 mois, et à celles des importateurs américains, pour des bovins de moins de 30 mois.

MISSIONS ÉTRANGÈRES

Le Ministère et l'ATQ ont reçu la visite de représentants de différentes provinces canadiennes, de l'État du Vermont et de la France. Ces derniers se sont montrés intéressés par le système implanté au Québec, notamment l'utilisation d'un identifiant électronique et l'enregistrement, dans une base de données unique, de tous les déplacements des bovins et des ovins sur le territoire.

PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ CONSACRÉE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION ET D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX

Cette activité était organisée par un organisme américain ayant pour mission de fournir de l'information et des solutions aux producteurs, aux organisations et à l'industrie animale pour relever les nouveaux défis en agriculture. Durant cette activité, le Ministère a présenté l'outil de gestion de crise sanitaire « Vigitr@ce », qu'il a développé. Ce moyen exploite les informations contenues dans la base de données Traçabilité et peut servir à l'établissement de plans de surveillance des maladies animales. De plus, cet outil permet de connaître tous les déplacements d'un animal, de sa naissance jusqu'à sa mort, ainsi que les animaux avec lesquels il a été en contact tout au long de sa vie. Les informations recueillies peuvent être transposées sur une carte géographique, facilitant la prise de décisions en cas de crises sanitaires.

AXE D'INTERVENTION : SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE

CONTEXTE

L'évolution rapide qui caractérise le monde de l'agroalimentaire d'aujourd'hui requiert l'adaptation constante des façons de faire pour assumer efficacement nos responsabilités de protection de la santé publique à l'égard de la population. À cet effet, le Ministère effectue une veille constante à toutes les étapes de la chaîne bioalimentaire.

Selon un sondage sur les perceptions et les opinions de la population à l'égard du domaine bioalimentaire québécois réalisé par une firme privée en 2005-2006, 9 personnes sur 10 (91 %) estiment que les aliments en vente au Québec sont sécuritaires. Cette confiance envers les aliments vendus au Québec semble bien ancrée, et ce, malgré le fait que la population manifeste une certaine inquiétude à l'égard de la maladie de la vache folle (14 %) et de la grippe aviaire (19 %) et que ce sont ces deux questions qui ont le plus retenu l'attention des répondants dans l'actualité récente.

Toutes les situations de crises observées partout dans le monde, tant dans le domaine alimentaire que dans celui de la santé animale, ainsi que le niveau d'inquiétude de la population face aux maladies animales en émergence, mettent en évidence la nécessité de se doter d'outils adaptés à la gestion du risque pour la santé et aux règles sanitaires internationales. Par exemple, la découverte de la maladie de la vache folle au Canada a contraint le gouvernement canadien à adopter de nouvelles mesures de protection de la santé publique. De celles-ci découlent des activités de surveillance auxquelles le Ministère contribue. Ainsi, en collaboration avec ses partenaires, le Ministère met en place des programmes de surveillance et de contrôle des maladies pouvant affecter la santé des élevages québécois et celle des consommateurs. Ces programmes doivent continuellement s'adapter au contexte.

OBJECTIF : Consolidar les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	D'ICI 2008	2005-2006
Degré de consolidation des mécanismes prévus	100 % des mécanismes prévus consolidés	82,5 % des mécanismes consolidés

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les résultats pour l'année 2005-2006 indiquent un état d'avancement des travaux de 82,5 % par rapport à la cible de 100 % prévue pour l'année 2008.

La consolidation des mécanismes de surveillance de la santé animale s'est poursuivie en 2005-2006. Ces mesures sont jugées essentielles afin d'offrir des garanties de sécurité des aliments d'origine animale et de rassurer tant les consommateurs du Québec que les partenaires étrangers.

Plus spécifiquement, ces interventions ont été menées au regard de la surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), de la maladie débilitante chronique des cervidés de même que la tremblante du mouton, des maladies considérées comme étant des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), ainsi que le retrait du « matériel à risque spécifié » (MRS) et leur détection dans la viande. Cette année, à ces interventions s'ajoute la surveillance de l'influenza aviaire.

La surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) et de l'influenza aviaire est grandement facilitée par l'implantation de moyens de diagnostic rapides, efficaces et reconnus sur le plan national. En effet, en mars 2006, le gouvernement, dans son discours sur le budget a annoncé la modernisation des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale pour une somme de 77 M\$. Cette modernisation permettra la mise en conformité aux nouvelles normes et exigences de

biosécurité afin que le Québec puisse répondre adéquatement aux besoins nouveaux en matière de surveillance de la santé animale et de la santé publique.

Surveillance des EST

Le gouvernement canadien a adopté, en juillet 2003, des mesures en vue de réduire le risque d'exposition humaine à l'agent de l'ESB, rendant obligatoire le retrait des MRS (l'ensemble des tissus où l'agent infectieux se concentre chez un animal atteint de la maladie) de la consommation humaine, au moment de l'abattage des animaux et de la découpe de leurs viandes, et interdisant la vente de produits qui en contiendraient. En conséquence, le Ministère poursuit ses activités d'inspection et de surveillance et continue de participer au programme de surveillance canadien.

Dans les établissements sous son autorité, le Ministère s'assure du retrait adéquat des MRS durant l'abattage ou la découpe de la carcasse d'un bovin. En 2005-2006, sans compter les activités d'inspection permanente, 2 803 inspections ont été effectuées dans les 1 214 établissements alimentaires susceptibles de retirer les MRS des carcasses de bovins. Ces interventions ont permis de s'assurer que les établissements concernés connaissent bien leurs obligations en ce domaine et effectuent adéquatement le retrait.

Les EST forment un groupe de maladies dégénératives fatales impliquant le système nerveux, qui sont à déclaration obligatoire. La maladie est associée à la présence, dans le cerveau, d'une forme anormale de protéine appelée prion. La disponibilité d'épreuves diagnostiques rapides facilite la surveillance des maladies à prion. Les résultats peuvent être connus en moins de 24 heures, ce qui améliore l'efficacité de la surveillance en temps, de même qu'en nombre d'échantillons analysés.

La détection rapide de ces maladies est possible au Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec, depuis octobre 2005. Ce laboratoire fait partie du Réseau national canadien des laboratoires de dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles et il est accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Dans le but de répondre à l'objectif de surveillance des EST, il y a eu en 2005-2006, 2 312 analyses effectuées sur des cerveaux de vaches, de chèvres, de moutons et de cervidés pour confirmer l'absence ou la présence de la maladie chez les animaux testés, dont 1 628 analyses pour la détection de l'ESB chez des bovins à risque. Sur la totalité des analyses effectuées, les résultats de ces épreuves se sont tous révélés négatifs.

Surveillance de l'influenza aviaire

Le virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N1 hautement pathogène est préoccupant pour ses impacts dévastateurs sur le cheptel avicole et pour le risque qu'il soit à l'origine d'une pandémie de grippe. Il se propage rapidement dans les élevages de volailles en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, notamment à cause des oiseaux sauvages qui sont des réservoirs du virus.

En octobre 2005, la découverte de la présence du virus de l'influenza A de sous-type H5N3 chez les oiseaux sauvages du Québec, bien qu'attendue, a soulevé l'inquiétude du public et de l'industrie aviaire. Même si le Ministère effectue de la surveillance depuis des années sur le statut sanitaire du cheptel avicole québécois, il a accru ses efforts en matière de surveillance, de prévention et de communication, face à la menace que constitue la grippe aviaire.

Grâce à ses activités de surveillance, le Québec peut démontrer que le statut sanitaire de la population d'oiseaux sauvages est distinct de celui de la population de volailles domestiques. Le confinement des oiseaux domestiques permet de mettre une barrière à la contamination par les oiseaux sauvages et ainsi de gérer efficacement le risque pour la santé animale et les impacts économiques associés, de même que le risque appréhendé pour la santé humaine.

C'est pourquoi, le Québec a été parmi les premiers gouvernements en Amérique du Nord à se doter d'un règlement obligeant le confinement des oiseaux domestiques. En effet, c'est le 4 novembre 2005 que le Règlement sur la désignation d'une maladie contagieuse et d'un agent infectieux ainsi que sur le confinement d'oiseaux captifs est entré en vigueur. En mai 2006, le Ministère a annoncé un nouveau programme d'aide financière de 1,7 M\$ destiné aux producteurs d'oiseaux d'élevage visant à aider ces producteurs à se conformer au règlement sur le confinement.

Aussi, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec offre maintenant une analyse qui permet le diagnostic de l'influenza aviaire en moins de 24 heures. Le laboratoire qui se penche sur l'influenza aviaire est fonctionnel et accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En 2005-2006, 1 413 analyses provenant de différentes espèces aviaires domestiques et sauvages y ont été effectuées. Parmi celles-ci, 631 ont été réalisées dans un but de surveillance provinciale et 782 dans le cadre du programme fédéral de surveillance chez les oiseaux sauvages. À ce jour, 31 de ces analyses ont démontré la présence du virus de sous-type H5N3, une souche nord-américaine faiblement pathogène, sans risque particulier pour la santé humaine. Toutes ces analyses permettent d'effectuer une surveillance constante de la santé animale, afin d'agir rapidement, si la situation le nécessitait.

Plan de soutien d'urgence contre les maladies animales exotiques

Les crises sanitaires liées aux productions animales sont de plus en plus fréquentes. Pour en amoindrir le risque et les impacts éventuels, le Ministère exerce une vigilance constante de la santé animale à l'échelle provinciale, nationale et internationale, et une surveillance active de toute situation anormale ou mortalité anormale qui pourrait être observée dans les élevages. Une détection rapide est cruciale pour une intervention efficace.

Les maladies animales susceptibles de provoquer une crise sanitaire sont pratiquement toutes déjà à déclaration obligatoire auprès de l'ACIA. Pour le contrôle des principales d'entre elles, dites maladies animales exotiques, car elles sont reconnues comme absentes du cheptel canadien, un plan d'urgence s'avérerait nécessaire. Ce plan a été élaboré par l'ACIA et le Ministère a participé à son élaboration.

Ce plan tient compte du Plan national de sécurité civile du Québec, de la responsabilité du Ministère en santé animale et des responsabilités de chacun des paliers gouvernementaux dans leurs champs de compétence. Le Ministère a aussi élaboré son plan d'intervention d'urgence en cas de maladie animale, qui tient compte à la fois du Plan national de sécurité civile et du plan de l'ACIA.

Ainsi, en 2005-2006, une entente concernant la collaboration et la communication de renseignements en cas de maladie animale exotique (p. ex. : fièvre aphteuse, peste porcine, influenza aviaire hautement pathogène) a été établie, comme prévu, entre l'ACIA et le gouvernement du Québec. La mise en place de plans d'urgence et d'ententes de collaboration propres aux maladies animales exotiques permettent au Ministère d'accroître la confiance des consommateurs et des partenaires au regard de la santé du cheptel québécois et des aliments d'origine animale.

Le Ministère a participé à des exercices d'urgence notamment, en octobre, à l'exercice « Double impact 2005 », mettant en présence le Québec et ses voisins américains lors de la simulation d'une épidémie de fièvre aphteuse et d'un événement impliquant des produits chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. La participation du Ministère à ces divers exercices permet de faire valoir son expertise et son savoir-faire auprès des partenaires.

AXE D'INTERVENTION : MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES

CONTEXTE

Les citoyens du Québec expriment de plus en plus leurs besoins et leurs exigences à l'égard de la qualité et de l'innocuité des aliments qu'ils consomment. La sécurité des aliments est une responsabilité qui incombe à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. L'inspection des établissements alimentaires sert à contrôler et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises et à faire corriger les lacunes observées.

Comme énoncé précédemment, le sondage sur les perceptions et les opinions de la population à l'égard du Ministère et du domaine bioalimentaire québécois, mené au cours de l'année 2005-2006, démontre que 9 personnes sur 10 (91 %) estiment que les aliments en vente au Québec sont sécuritaires. Cette confiance envers les aliments vendus au Québec semble bien ancrée.

L'inspection des aliments au Québec est effectuée selon une méthodologie qui tient compte des risques liés à leur sécurité. La méthode d'inspection basée sur l'évaluation des risques permet de repérer les facteurs à maîtriser et d'établir la catégorie de risque de chaque établissement inspecté.

Dans le domaine de la sécurité des aliments, les priorités d'action du Ministère sont établies en fonction du potentiel de risque pour la santé humaine. C'est dans ce contexte de priorisation que sont réalisées les activités d'inspection. Celles qui sont liées aux déclarations de toxi-infections alimentaires sont effectuées en premier, les plaintes associées à un risque pour la santé sont traitées avec la plus grande diligence et l'inspection se fait de façon permanente dans les abattoirs sous permis du Québec.

Les établissements comportant le plus haut niveau de risque sont inspectés plus souvent que les établissements à risque faible qui ont tendance à le demeurer, et ce, afin de vérifier que les correctifs requis ont été apportés. Par ailleurs, les données d'inspection révèlent que près de 5 % des établissements inspectés figurent dans les catégories de risque « moyenne-élevée » et « élevée »

OBJECTIF : Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que d'ici 2008 :

- Chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires visités aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »;
- Chaque année, plus de 50 % des établissements visités ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de 12 mois.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2005-2006	2004-2005	2003-2004
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 %/an	95,6 %	94,9 %	94,1 %
Pourcentage des établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 %/an	78,1 %	71,6 %	55,0 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »

La distribution des établissements en fonction de leur charge de risque qui figure sur le présent diagramme démontre la progression de la maîtrise du risque chez les établissements alimentaires. En effet, on constate que 95,6 % des établissements sous inspection en 2005-2006 présentaient une charge de risque « faible », « faible-moyenne » ou « moyenne », pour une cible de 95 %. C'est le résultat de l'action concertée du Ministère et des établissements alimentaires.

Tout en favorisant le maintien d'une surveillance dans les établissements de risque inférieur, l'application de la méthode d'inspection basée sur les risques (IBR) fait en sorte que plus d'efforts sont concentrés sur les établissements de risque supérieur. En effet, plus la charge de risque est élevée dans un établissement, plus la fréquence des visites qui lui est attribuée est haute. Ainsi, en étudiant la répartition des visites d'inspection effectuées au cours de l'année, on constate que les établissements de niveau de risque supérieur ont fait l'objet de 7,3 fois plus de visites d'inspection et de visites de suivi que les établissements de niveau de risque inférieur.

Les actions de nature coercitive, telles que les constats d'infraction et les avis de non-conformité, et celles de nature plus éducative, comme les sessions de sensibilisation, sont plus fréquentes dans les établissements de niveau de risque supérieur. Le personnel d'inspection est donc beaucoup plus présent et il effectue un nombre d'actions plus important dans les établissements où les risques sont plus élevés afin de diminuer ces derniers.

Pourcentage d'établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »

Pour l'année 2005-2006, le pourcentage d'établissements ayant diminué à l'intérieur d'un délai de 12 mois leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée » a été de 78,1 %.

Les activités d'inspection visent l'objectif ultime de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'établissements se situent au niveau de risque inférieur et, de préférence, dans les catégories de charge de risque les plus faibles.

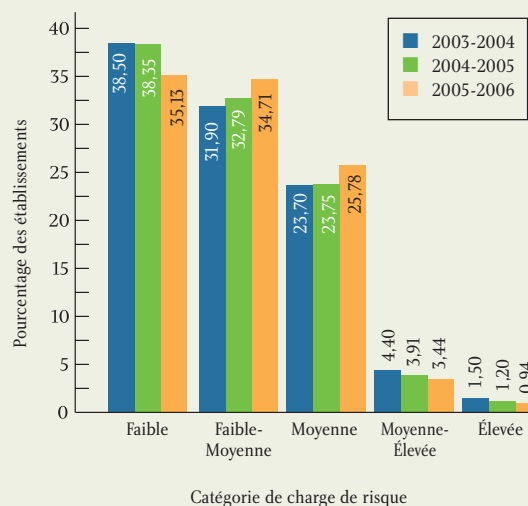
Les catégories de charge de risque « faible », « faible-moyenne » et « moyenne » sont considérées comme étant d'un niveau de risque inférieur.

Il va sans dire qu'un lien direct est établi entre les résultats de la méthode d'inspection basée sur l'évaluation du risque de l'établissement à risque élevé et son implication dans un cas de toxi-infection alimentaire.

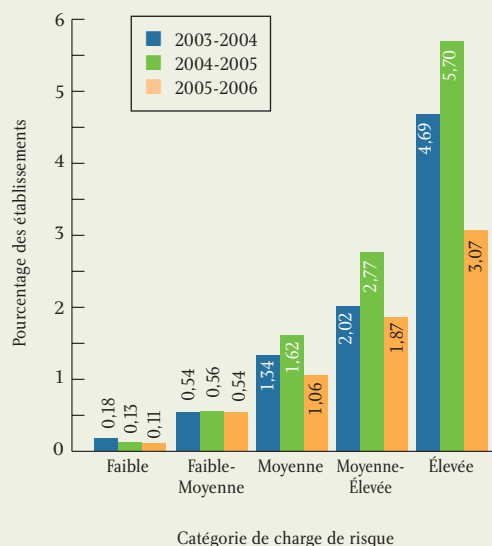
Ainsi, en se basant sur les toxi-infections alimentaires déclarées, on constate qu'en 2005-2006, il paraît 28 fois plus risqué d'aller consommer des aliments dans un établissement dont la charge de risque est élevée que dans un établissement où la charge de risque est faible. C'est pour cette raison que le Ministère y priorise son action. Les éléments qui précèdent, colligés dans le diagramme ci-contre, nous confirment l'importance de cet indicateur qui, entre autres, permet d'évaluer le niveau de maîtrise du risque par les entreprises.

L'incidence de toxi-infections est demeurée sensiblement la même dans les catégories de risque inférieures (faible, faible-moyenne et moyenne), mais a diminué de façon appréciable dans les catégories de risque supérieures (moyenne-élevée et élevée).

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque



Distribution des établissements ayant été associés à une toxi-infection alimentaire en fonction de leur charge de risque



RÉALISATIONS 2005-2006

ACTIVITÉS D'INSPECTION

En 2005-2006, la clientèle répartie dans toutes les régions du Québec représentait 72 425 établissements sous inspection. Le personnel inspecteur du Ministère et de la Ville de Montréal⁶, mandaté par le Ministère pour inspecter les établissements de restauration et de vente au détail d'aliments sur le territoire de l'agglomération de Montréal, a effectué 72 578 inspections, répondu à 5 313 plaintes et traité 890 déclarations de toxi-infections alimentaires. Ces interventions ont conduit d'une part à l'émission de 11 116 avis de non-conformité, de 623 constats et rapports d'infraction ainsi qu'au prononcé de 865 condamnations, d'autre part.

Par ailleurs, un total de 76 299 analyses portant sur la vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ont été réalisées à partir des prélèvements effectués par le personnel inspecteur. Les résultats de ces analyses permettent d'évaluer la situation au Québec et de s'assurer que les produits alimentaires ne représentent pas de risque pour la santé ou, le cas échéant, de mettre en place des interventions appropriées (p. ex. : rappels d'aliments) afin de corriger les problèmes décelés.

À titre d'exemple, des analyses ont été effectuées afin de vérifier la qualité microbiologique des sushis ainsi que divers aliments à base de soya, de rechercher la présence de toxines dans les jus de pomme artisanaux, de résidus de pesticides dans les fruits et légumes, de résidus d'antibiotiques dans la viande de veau, ou encore confirmer la stérilité de différents aliments pour bébés.

Lorsque des produits alimentaires représentent un risque pour la santé, ils sont retirés du marché. La responsabilité de procéder au rappel incombe à l'exploitant, tandis que le Ministère doit, pour chacun de ces rappels, effectuer une vérification de son efficacité, afin de s'assurer que les aliments visés ont bel et bien été retirés de tous les points de vente au Québec.

À cet effet, le Ministère a lancé 84 rappels d'aliments, auxquels s'ajoute la vérification ci-haut mentionnée pour 69 autres rappels alimentaires effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, sur le territoire du Québec. En complément, des communiqués de presse sont diffusés, invitant les consommateurs à la vigilance quant à la consommation des aliments visés ou à leur manipulation, dans le but de prévenir les allergies et les toxi-infections alimentaires.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Outre les inspections dans les établissements alimentaires, divers autres moyens sont utilisés par le Ministère afin d'assurer la maîtrise des risques par les exploitants d'établissements alimentaires, notamment :

- les sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques au moment de la manipulation des aliments offertes aux exploitants et à leurs employés;
- un programme de formation sur l'hygiène et la salubrité des aliments s'adressant aux gestionnaires de ces établissements et aux manipulateurs d'aliments;
- divers documents d'information concernant la sécurité des aliments offerts à la population;
- la possibilité de recevoir par courriel les communiqués de rappels d'aliments diffusés par le Ministère en s'abonnant à ce service gratuit dans le site Web du Ministère;
- une ligne téléphonique sans frais et une adresse électronique permettant de joindre les services à la clientèle du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale pour obtenir ces documents ou tout renseignement additionnel.



© ÉRIC LABONTÉ - MAPAQ

6. Les données pour la Ville de Montréal couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

ORIENTATION

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIAIRE

- **Un environnement plus sain** par l'accompagnement des entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Une meilleure qualité de vie** par des actions qui favorisent la cohabitation harmonieuse en zone rurale.

AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

CONTEXTE

La Stratégie agroenvironnementale du Ministère met à la disposition des producteurs et des productrices agricoles les ressources humaines et financières dont ils ont besoin pour s'adapter au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) d'ici 2010 et ainsi assurer la pérennité de leur entreprise. Elle les conduit également à adopter des pratiques de conservation des ressources qui vont au-delà des obligations réglementaires.

La Stratégie agroenvironnementale comprend plusieurs outils qui permettent d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur virage environnemental, présentement en cours :

- plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA);
- appuis techniques et financiers (dont le programme Prime-Vert);
- implantation de l'écoconditionnalité;
- mise à jour des informations agroenvironnementales;
- gestion collective des surplus de matières fertilisantes;
- recherche-développement (R-D).

OBJECTIF : Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 12 600 (60 %) des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental;
- 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 78 % en 2003-2004);
- 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS		
		2005-2006	2004-2005	2003-2004
Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un PAA ¹	12 600	9 038	7 924	—
Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 (13 048 entreprises ²) qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat	87 %	81 % 10 538 ^{3,4} entreprises	80 % 10 398 ⁴ entreprises	78 % 10 146 ⁴ entreprises
Nombre d'exploitations appuyées pour la réalisation des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse	4 500 ⁵	1 218 ³	1 088 ⁶	1 063 ⁶

1. Exploitations agricoles dont le PAA élaboré a été financé par le Cadre stratégique agricole, volet Environnement, en vertu de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le Ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. Exclut certaines entreprises dont le PAA n'a pas été financé par l'Entente. Le nombre de 12 600 exploitations représente 60 % des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010.
2. Clientèle établie en 2003 selon le REA, c'est-à-dire les entreprises qui produisaient des déjections animales excédant 1 600 kg de P₂O₅ ou qui étaient en gestion liquide.
3. Données préliminaires.
4. Résultats cumulatifs : ces résultats n'incluent pas les exploitations non visées par la réglementation et possédant un ouvrage de stockage étanche. Le nombre d'entreprises peut inclure des exploitations ayant plus d'un projet réalisé ou à venir.
5. La cible fixée pour cet indicateur a comme point de départ l'année 2005-2006, ce qui diffère des deux autres indicateurs de ce tableau (PAA et ouvrages de stockage), où le calcul du résultat cumulatif inclut les données de toutes les années antérieures à 2005-2006.
6. Données révisées.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Démarche d'accompagnement agroenvironnemental

L'augmentation du nombre total de PAA s'explique par une excellente collaboration entre tous les partenaires concernés. La cible et les résultats sont basés sur le nombre d'entreprises qui ont obtenu un PAA élaboré par des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ), ce qui représente la meilleure estimation de la clientèle visée et jointe.

Rappelons que la démarche d'accompagnement agroenvironnemental du Ministère offre un appui technique et financier aux exploitations agricoles, soutenant ainsi l'amélioration continue de la performance agroenvironnementale. Également, la démarche d'accompagnement aide les entreprises à faire face aux changements récents dans le domaine de la réglementation environnementale. Elle prévoit, entre autres, l'élaboration d'un PAA permettant de cibler les actions à mettre en œuvre à la ferme.

Entreposage des fumiers dans un ouvrage de stockage

En 2005-2006, le Ministère a poursuivi ses efforts en agroenvironnement pour la résolution de la problématique de pollution ponctuelle en fournissant un soutien technique et financier aux producteurs agricoles. Ainsi, on estime que pour 81 % des entreprises, représentant plus de 90 % des unités animales visées, les déjections sont stockées conformément à la réglementation. Quelque 140 projets concernant les ouvrages de stockage étanches et autres méthodes de remplacement ont été réalisés.

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) exige que soit réalisé, d'ici 2010, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées. Cette cible est en bonne voie d'être atteinte. Le programme Prime-Vert aide financièrement les entreprises à se conformer à cette exigence. Cette aide est conditionnelle à certains critères précisés au programme.

Interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse

L'augmentation du nombre de projets réalisés s'explique, d'une part, par l'intérêt croissant des producteurs à protéger les ressources et leur environnement agricole et, d'autre part, par l'allègement du processus d'évaluation environnementale, qui a eu pour effet de diminuer les délais administratifs dans l'analyse des projets. L'aide financière a été accordée à des exploitations agricoles situées dans des bassins versants désignés ou pour toutes autres situations jugées prioritaires par la direction régionale du Ministère après consultation des intervenants des milieux locaux.

Les interventions en matière de réduction de la pollution diffuse visent les activités qui risquent de causer une détérioration de la qualité de l'eau. De plus, les volets Équipement d'épandage des fumiers et Atténuation des odeurs provenant des ouvrages de stockage de Prime-Vert contribuent à l'acceptabilité sociale en réduisant l'impact de certains irritants découlant des activités agricoles, notamment les odeurs.

La lutte à la réduction de la pollution diffuse représente un défi important pour les prochaines années. La mise en œuvre du Cadre stratégique agricole (de 2004 à 2008) a permis le cofinancement (provincial et fédéral) de projets liés au programme Prime-Vert. Le financement des projets est conditionnel à la production d'une évaluation environnementale basée sur les critères établis par la Loi canadienne d'évaluation environnementale.

RÉALISATIONS 2005-2006

LES BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le concept de biens et services environnementaux (B&SE) met à profit le contact étroit et quotidien que l'agriculture entretient avec les milieux naturels. En raison de ce lien privilégié, les agriculteurs sont des acteurs bien placés pour contribuer à la santé des écosystèmes et favoriser leur fonctionnement optimal (purification de l'eau, biodiversité, etc.). En tant que membre d'un groupe de travail fédéral/provincial sur les B&SE, le MAPAQ a contribué à élaborer une base conceptuelle sur le sujet et s'est investi dans l'organisation d'un symposium international qui s'est déroulé du 14 au 16 février 2006 à Winnipeg. De plus, le travail accompli par le groupe ouvre la porte à la réalisation de projets pilotes par les agriculteurs et autres partenaires intéressés à tester des mesures incitatives à la production de B&SE.

PARTICIPATION DU MINISTÈRE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ DES COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

En relation avec le programme de Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles, le MAPAQ a fourni un soutien technique et a accordé 200 000 \$ en 2005-2006 à 10 regroupements locaux de gestion dans autant de bassins versants engagés dans les projets de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Le Ministère rendait également disponible une aide financière complémentaire pour appuyer les investissements des producteurs participants de ces mêmes bassins, pour des projets collectifs de réduction de la pollution diffuse en zone riveraine.



© NICOL LEMIEUX - MAPAQ

PROGRAMME FAVORISANT L'UTILISATION DE SOURCES D'ÉNERGIE NON CONVENTIONNELLES DANS L'INDUSTRIE SERRICOLE

Le programme permet aux entreprises serricoles de réduire leur dépendance aux carburants fossiles et d'en diminuer l'usage en contribuant financièrement aux projets d'expérimentation de sources d'énergie non conventionnelles pour le chauffage et l'éclairage artificiel des serres. Le remplacement des systèmes conventionnels (p. ex. : mazout et huile usée) par des systèmes énergétiques utilisant la biomasse et la géothermie, rend possible la conciliation du développement économique et du respect de l'environnement, notamment par la valorisation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le programme est doté d'un budget de 5 M\$. Dans le cadre du premier appel de propositions, 19 entreprises bénéficieront d'aides financières totalisant près de 3 M\$ (dont quelque 250 000 \$ versés en 2005-2006). Un deuxième appel de propositions, réalisé en février 2006, permettra à d'autres entreprises de bénéficier de subventions au cours des deux prochaines années financières.

ÉCOCONDITIONNALITÉ

La mise en œuvre des éléments prioritaires du plan d'action découlant des orientations que le gouvernement avait entérinées pour faire suite aux recommandations de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine a permis de lever, le 15 décembre 2005, les conditions imposées au développement de la production porcine. En mai 2005, le principe d'écoconditionnalité a été introduit dans la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Ainsi, quelque 17 500⁷ entreprises agricoles ont dû faire la preuve qu'elles avaient transmis leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour bénéficier du Programme de remboursement des taxes foncières pour l'exercice 2005. Depuis l'annonce de l'introduction de cette exigence au programme du MAPAQ, près de 4 000⁸ entreprises additionnelles ont produit leur bilan de phosphore au MDDEP, ce qui représente 19 % des producteurs agricoles qui y sont soumis. Le bilan préliminaire de l'exercice révèle que la majorité des entreprises a répondu à la nouvelle exigence.

CRÉDIT D'IMPÔT – TRAITEMENT DU LISIER DE PORC

En mars 2006, un crédit d'impôt temporaire remboursable a été instauré pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc. Ce crédit représente 30 % des coûts d'acquisition et d'installation d'un système de traitement, et un maximum de 200 000\$ est alloué par établissement agricole. Les entreprises porcines qui ne sont pas admissibles au volet 6 du programme Prime-Vert sont admissibles à ce crédit d'impôt. Les technologies de traitement des lisiers concentrent les éléments fertilisants en des volumes plus petits afin d'en disposer plus facilement. Elles contribuent également à réduire les odeurs associées à la gestion des lisiers.

AXE D'INTERVENTION : AQUAENVIRONNEMENT

CONTEXTE

À la suite de l'adoption en 1999 de directives gouvernementales plus sévères quant aux rejets de phosphore des piscicultures dans l'environnement, la production de l'industrie est passée de 2 277 tonnes en 1999 à 1 402⁹ tonnes en 2003, alors que le nombre d'entreprises ayant au moins un permis aquacole est passé de 184¹⁰ à 146¹¹.

Pour relancer l'industrie, la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, dont l'Association des aquaculteurs du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le MAPAQ. Cette stratégie vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises aquacoles et leur respect du cadre réglementaire en vigueur.

De plus, le programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement, inscrit dans la Politique nationale de l'eau, qui consiste à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale. En 2005, 138 entreprises ont produit 1 300 tonnes de poissons et ont généré des ventes de 11 M\$.

7. Données estimées.

8. Données estimées.

9. Résultat révisé comparativement à celui inscrit dans le rapport annuel 2004-2005 du Ministère.

10. Résultat révisé comparativement à celui inscrit dans le rapport annuel 2004-2005 du Ministère.

11. Résultat révisé comparativement à celui inscrit dans le rapport annuel 2004-2005 du Ministère.

OBJECTIF : Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets de phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

- Les entreprises représentant 45 % de la production piscicole se seront engagées dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS	
		2005-2006	2004-2005 ¹
Part relative de la production des entreprises adhérant à la STRADDAQ	45 %	20 %	19 %

1. Résultat révisé comparativement à celui inscrit dans le rapport annuel 2004-2005 du Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le nombre d'entreprises ayant adhéré à la STRADDAQ n'a pas augmenté en 2005. Toutefois, l'indicateur a progressé d'un point de pourcentage par rapport à 2004-2005, c'est-à-dire que les entreprises ayant déjà adhéré à la Stratégie ont légèrement augmenté leur part de production par rapport à l'ensemble des entreprises du secteur. Le nombre d'entreprises adhérant à la STRADDAQ n'a pas augmenté parce qu'il est nécessaire de mesurer les rejets

de phosphore actuels de chaque pisciculture avant de déterminer quels travaux devront être entrepris, le cas échéant, pour respecter les normes environnementales. Ce travail est réalisé par une équipe technique du MAPAQ en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. En 2005-2006, le portrait environnemental de 17 entreprises a été amorcé.

RÉALISATIONS 2005-2006
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

Les ingénieurs du Ministère ont amorcé la préparation de cinq nouveaux plans d'intervention dans des piscicultures pour déterminer concrètement, à la suite du portrait environnemental, quels travaux devront être entrepris par les pisciculteurs pour respecter les normes environnementales.

Enfin, il y a lieu de souligner qu'en 2005-2006, une entreprise a démarré ses opérations avec des installations qui permettront de respecter les nouvelles normes environnementales.



© MARC LAJOIE - MAPAQ

4 RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES

ORIENTATION

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une part équitable des transferts fédéraux et le respect des champs de compétence** en appui aux priorités du Québec.
- **Des interventions fédérales mieux adaptées à la réalité québécoise** par des relations soutenues entre les deux ordres de gouvernement et la conclusion d'ententes.
- **La défense des intérêts du Québec** dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles commerciales à l'échelle nationale et internationale.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE

CONTEXTE

Le Québec a signé l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole (CSA) et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle le 17 juillet 2003 et un accord de mise en œuvre du CSA le 31 octobre 2003. Le CSA couvre des volets liés à la gestion des risques, à la salubrité et la qualité des aliments, à l'environnement, au renouveau des entreprises ainsi qu'à la science et à l'innovation. Les frais sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les gouvernements provinciaux. Le CSA couvre la période de cinq ans s'échelonnant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2008.

En signant les accords avec le gouvernement fédéral, le Québec visait quatre objectifs principaux :

- Obtenir une juste part des transferts fédéraux;
- Protéger ses institutions et ses façons de faire;
- Demeurer maître d'œuvre des orientations de sa politique agricole;
- Utiliser des fonds fédéraux pour appuyer ses priorités.

La flexibilité obtenue par les accords s'est traduite par la reconnaissance de La Financière agricole du Québec; celle-ci administre les principaux programmes en gestion des risques, soit le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSR) ainsi que le Programme d'assurance production. Le programme québécois d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est maintenu au 2^e niveau d'intervention, en complémentarité avec le PCSR. De plus, les accords sur le CSA reconnaissent le système de la gestion de l'offre comme outil de gestion des risques, et cela, à la demande du Québec.

OBJECTIF : Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions

- État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes.

INDICATEUR	CIBLE ¹	RÉSULTATS CUMULATIFS ²			
État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Allocation prévue ou anticipée pour le Québec pour la période de l'entente 2003-2008	2005-2006		2004-2005	
Total	1 307,76 M\$	896,3 M\$	69 %	664,5 M\$	51 %
– Environnement	46,3 M\$	25,8 M\$	56 %	17,2 M\$	37 %
– Renouveau	26,5 M\$	3,6 M\$	14 %	0,7 M\$	3 %
– Salubrité et qualité des aliments	12,81 M\$	1,6 M\$	12 %	0,7 M\$	5 %
– Science et innovation	2,95 M\$	0,3 M\$	10 %	0,02 M\$	1 %
– Gestion des risques	1 219,2 M\$	865,0 M\$	71 %	645,9 M\$	53 %

1. La cible est révisée annuellement.

2. Montants attribués au Québec depuis le 1^{er} avril 2003. Le versement de ces montants est souvent décalé par rapport à l'année à laquelle ils se rapportent.
Les résultats de 2004-2005 ont été révisés.
Les résultats de 2005-2006 sont estimés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

La signature des accords sur le CSA a généré des transferts gouvernementaux de 896,3 M\$ au Québec pour les trois premières années de sa mise en œuvre. Ce montant inclut des aides spéciales du gouvernement fédéral en gestion des risques, mais ne tient pas compte des montants versés dans le cadre des programmes d'aide concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces engagements fédéraux représentent 69 % des montants anticipés sur cinq ans.

L'Accord collatéral Canada-Québec pour le volet Environnement du CSA, signé le 19 avril 2004, confère au Québec la gestion de deux programmes canadiens sur son territoire, soit l'Initiative d'élaboration et mise en œuvre de plans environnementaux en agriculture et le Programme national de gérance agroenvironnemental – Pratiques de gestion bénéfiques. La mise en œuvre de ces programmes, intégrée à la Stratégie agroenvironnementale du MAPAQ, permet une approche simplifiée pour la clientèle agricole du Québec. Le Québec avait reçu 25,8 M\$ en transferts fédéraux au 31 mars 2006 pour la mise en œuvre de ce volet, soit 56 % des sommes prévues. L'année 2005-2006 a marqué le début de la mise en œuvre des trois principaux programmes du volet Renouveau. L'Accord collatéral pour ce volet prévoit l'administration par le Québec de deux programmes financés par le gouvernement fédéral, les Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes et l'Initiative

d'appui aux conseillers agricoles, ainsi qu'un troisième financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, soit le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises. Au 31 mars 2006, les versements fédéraux s'élevaient à 3,6 M\$ pour l'ensemble du volet, soit 14 % du montant total anticipé. En 2006-2007, la participation aux programmes devrait atteindre sa vitesse de croisière.

Les programmes canadiens des volets Salubrité et qualité des aliments ainsi que Science et innovation sont offerts par le gouvernement fédéral et destinés à des projets de portée nationale. Une répartition des dépenses fédérales est, par la suite, imputée à chacune des provinces.

Les programmes découlant du volet de la gestion des risques sont gérés par La Financière agricole du Québec. Il s'agit principalement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et de l'Assurance production. En gestion des risques, le Québec a bénéficié d'un engagement fédéral de 865,0 M\$ pour les trois premières années de mise en œuvre du CSA. Ce montant provient principalement des programmes de gestion des risques, mais aussi d'une allocation de transition et des programmes d'aides spéciales comme le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux conclu le 16 mars 2006. Cette aide spéciale au secteur des grains a porté les transferts fédéraux en gestion des risques à 219,1 M\$ pour l'année 2005-2006.

RÉALISATIONS 2005-2006

CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE (CSA)

Quatre accords modificateurs à l'Accord de mise en œuvre du CSA ont été entérinés au cours de 2005-2006. Il s'agit des Accords modificateurs n^{os} 4, 5, 6 et 7 qui portaient notamment sur des améliorations au PCSRA, comme l'assouplissement des modalités relatives au dépôt exigé des producteurs pour les années 2004 et 2005 et le remplacement du dépôt, à compter de 2006, par une contribution proportionnelle à la protection. Une des modifications a permis l'ajustement du Programme d'assurance production au regard du nouveau Règlement sur l'assurance production.

Le 23 novembre 2005, le gouvernement fédéral a annoncé une aide spéciale de 755 M\$ pour le secteur des céréales et des oléagineux. Ce paiement a été accordé afin d'aider les producteurs de ces denrées à faire face aux difficultés économiques qu'ils affrontent depuis quelques années. L'entente intergouvernementale conclue le 16 mars 2006 a permis au Québec de bénéficier de 39 M\$.

PROGRAMMES D'AIDE RELATIFS À L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

Depuis la découverte d'une première vache atteinte de la maladie de la vache folle au pays le 20 mai 2003, quatre autres cas ont été identifiés au Canada, soit les 2 et 11 janvier 2005, le 23 janvier et le 16 avril 2006.

Devant l'impact négatif de cette crise, les sept programmes d'aide mis en œuvre ont permis de rendre disponibles près de 222 M\$ pour des mesures d'aide aux entreprises agricoles et à l'industrie bovine. De ce montant, environ 212 M\$ ont été distribués aux requérants. L'écart entre le montant d'aide prévu et le montant utilisé est surtout occasionné par un volume inférieur d'animaux inscrits au programme par rapport à ce qui était estimé.

Les programmes d'aide en vigueur au cours de l'année 2005-2006 s'inscrivaient sous l'accord Canada-Québec, établissant le programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (ESB 5 et ESB 6) et sous l'Accord Canada-Québec sur le Programme de paiement relatif au revenu agricole (ESB 7).

Programmes d'aide pour l'ensemble de l'industrie	RÉSULTATS 2003-2006	
	Montant utilisé fédéral (M\$)	Montant utilisé provincial (M\$)
ESB 1	34,6	23,0
ESB 2	—	10,0
ESB 3	18,1	13,5
ESB 4	65,0	—
ESB 5	9,7	6,4
ESB 6	9,0	6,0
ESB 7	16,5	—
Total utilisé	211,8	

Parmi les faits marquants de la dernière année, il est à noter que depuis le 18 juillet 2005, le Département américain de l'agriculture (USDA) a rouvert la frontière américaine à certaines catégories d'animaux en provenance du Canada. Ainsi, les bovins et bisons âgés de moins de 30 mois et les chèvres et moutons de moins de 12 mois et destinés à l'abattage immédiat (ou à l'engraissement en vue d'un abattage subséquent), ont pu à nouveau être acheminés aux États-Unis. Toutefois, les exportateurs canadiens doivent respecter le processus de certification en place.

C'est aussi au cours de l'année 2005-2006 que le programme transitoire d'aide financière destiné aux producteurs pour les bovins de réforme (ESB 6) a été appliqué par le MAPAQ. Le gouvernement canadien a accepté de participer à ce programme sous un volet de l'Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUES CANADIENNES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

PART HISTORIQUE DU QUÉBEC POUR LES STOCKS À ACCÈS PARTAGÉ

CONTEXTE

Pêches et Océans Canada (MPO) gère les ressources halieutiques et établit le partage de celles-ci entre les provinces aux fins de la pêche commerciale. Chaque année, les quotas font l'objet de négociations entre le MPO, d'une part, et les pêcheurs et les gouvernements provinciaux, d'autre part. Le gouvernement du Québec soutient les pêcheurs québécois durant les consultations fédérales afin de préserver la part historique du Québec.

Le Québec réclame l'abandon de la pêche compétitive pour la remplacer par des parts pour chaque province, et ce, afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. La pêche compétitive nuit à la coordination des activités de pêche avec celles des usines de transformation et ne permet pas de maximiser les retombées économiques dans les communautés maritimes.

En attendant que les parts provinciales soient établies pour toutes les espèces, le Québec et son industrie devront poursuivre leurs représentations, année après année, pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF : Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et des programmes du gouvernement fédéral

- Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTAT
		2005-2006
Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé	Part obtenue : 10/21 stocks

RÉSULTATS COMMENTÉS

Quatorze espèces marines font l'objet de discussions et de négociations de partage entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les autres provinces de l'Atlantique. Pour ces espèces considérées, les discussions portent notamment sur 21 stocks à accès partagé. Une espèce peut comprendre plusieurs stocks comme la morue du nord du golfe du Saint-Laurent et la morue du sud du golfe du Saint-Laurent.

En 2005-2006, le Québec a obtenu sa juste part pour la morue de l'Atlantique du nord du golfe, le sébaste, la plie canadienne, le flétan du Groenland pour le stock sous quota individuel transférable, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et le crabe des neiges.

Pour le thon rouge, la crevette nordique de la zone du Nord et le loup marin, le Québec conteste la part allouée par le ministère des Pêches et des Océans.

Pour les autres espèces qui sont sous un régime compétitif, le gouvernement fédéral accorde un contingent global pour les provinces de l'Atlantique sans attribuer une part spécifique à chaque province, ce qui amène une course vers la ressource. Ainsi, les espèces suivantes font l'objet de représentations par le Québec pour l'établissement d'une juste part entre les provinces : la morue de l'Atlantique du sud du golfe, la limande à queue jaune, la plie grise, une partie du contingent du flétan du Groenland, le flétan atlantique, la plie rouge, le hareng et le maquereau.

Ainsi globalement, en 2005-2006, sur les 21 stocks à accès partagé, il y en a 10 où la part historique a été obtenue et 11 autres qui continuent de faire l'objet de représentations auprès du gouvernement fédéral pour un partage provincial.

État des négociations relatives à la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

Part historique obtenue (10 stocks)	Stocks sous un régime compétitif (8 stocks)
Morue de l'Atlantique – nord du golfe du Saint-Laurent	Morue de l'Atlantique – sud du golfe du Saint-Laurent
Sébaste – Unité 1	Limande à queue jaune
Sébaste – Unité 2	Plie grise
Plie canadienne	Flétan du Groenland
Flétan du Groenland – sous quota individuel transférable	Flétan atlantique
Crevette nordique – golfe du Saint-Laurent	Plie rouge
Crabe des neiges – zone 12	Hareng – golfe du Saint-Laurent
Crabe des neiges – zone 12 E	Maquereau – golfe du Saint-Laurent
Crabe des neiges – zone 12 F	
Crabe des neiges – zone 13	
Part historique non obtenue (3 stocks)	
Thon rouge	
Crevette nordique – zone du Nord	
Loup marin (phoque) – golfe du Saint-Laurent	

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS AQUACOLES EN EAU MARINE

CONTEXTE

L'encadrement législatif et réglementaire de l'aquaculture au Québec relève du MAPAQ. Cependant, les responsabilités en matière de protection de l'environnement, de la faune et de ses habitats et des eaux navigables relèvent de cinq autres ministères ou organismes publics au sein des gouvernements du Québec et du Canada.

Constatant que le traitement d'une demande de permis d'aquaculture en milieu marin pouvait s'étirer sur plus de deux ans, les différents acteurs gouvernementaux ont convenu de se concerter et de mettre au point une nouvelle procédure afin de s'assurer que les délais de délivrance des permis sont inférieurs à un an.

La coordination des opérations est assumée par le MAPAQ pour le gouvernement du Québec et par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour le gouvernement fédéral.



© PIERRE BEAUCHEMIN – ITHQ

OBJECTIF : Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec

- Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS	
		2005-2006	2004-2005
Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	12 mois	17 mois

RÉSULTATS COMMENTÉS

En février 2004, le Ministère et le ministère des Pêches et des Océans du gouvernement fédéral ont produit conjointement le « Guide Canada-Québec de demande ou de modification de site aquacole en milieu marin ». Le guide et ses formulaires visent à simplifier et faciliter la tâche des promoteurs ainsi qu'à améliorer le traitement des demandes de projets maricoles. Depuis l'entrée en vigueur du guide, les délais de délivrance des permis ont été réduits. Ainsi, en 2004-2005, un permis a été délivré après un délai de 17 mois.

En 2005-2006, une nouvelle version du guide a été élaborée qui permettra de réduire davantage les délais. Au cours de cette même année, une demande de permis a été reçue et les approbations gouvernementales requises ont été accordées dans un délai de 12 mois. Cependant, la délivrance du permis a été reportée à la demande du producteur.

AXE D'INTERVENTION : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS
CONTEXTE

Il est important que les entreprises bioalimentaires québécoises, qui évoluent dans un contexte hautement concurrentiel, puissent bénéficier des règles du commerce claires et équitables qui leur permettent de tirer parti de leurs avantages comparatifs à l'échelle internationale.

Dans les négociations internationales, tout en souscrivant aux avantages économiques que procure une plus grande libéralisation des échanges entre les nations, chaque pays s'efforce également de maintenir une marge de manœuvre qu'il estime nécessaire à l'exercice de politiques et de programmes répondant à ses particularités économiques et sociales. La gestion de l'offre est une politique agricole qui, par sa conception, est unique au Canada. Elle est appliquée dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs. La gestion de l'offre comporte plusieurs avantages, notamment celui de ne pas créer de surplus sur les marchés internationaux et de permettre aux producteurs de tirer un revenu stable du marché. Dans le cadre de la révision des accords de commerce et en particulier à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Québec défend avec fermeté la gestion de l'offre.

Le Québec fait également la promotion de ses intérêts dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et des ententes fédérales-provinciales de commercialisation des produits sous gestion de l'offre.



© ÉRIC LABONTÉ – MAPAQ

OBJECTIF : Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées

- Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

INDICATEUR

Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise

CIBLES 2005-2006	RÉSULTATS	
	2005-2006	2004-2005
Organisation mondiale du commerce (OMC) : interventions de protection de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	- Appui à la Coalition G05 pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre - Participation à la rencontre ministérielle de Hong Kong - Présence de représentants du gouvernement du Québec à Genève lors des phases importantes des négociations	Genève, juillet 2004, négociation d'un accord-cadre sur les modalités confirmant la notion des produits sensibles
Importations d'ingrédients laitiers : obtenir que le gouvernement fédéral encadre les importations	- Appuis aux démarches des producteurs de lait pour encadrer les importations d'ingrédients laitiers	
Accord sur le commerce intérieur (ACI) : • Litige sur la coloration de la margarine : défense de la réglementation québécoise; • Révision du chapitre agricole de l'ACI : défense de la position du Québec.	- Juin 2005, le groupe spécial de l'ACI a recommandé que le Québec abroge sa réglementation. - Il n'y a pas eu de consensus sur la révision du chapitre.	Septembre 2004, dépôt de mémoires de défense au groupe spécial de l'ACI
Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre : participation du Québec à la révision des ententes	- Les quatre signataires québécois¹ ont collaboré à la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. - Plusieurs signataires québécois² ont collaboré à l'élaboration d'une position commune pour la poursuite du processus de révision des ententes dans le secteur des œufs et de la volaille.	Les quatre signataires québécois ont paraphé la nouvelle entente globale sur la mise en commun des revenus du lait.

1. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et la Fédération des producteurs de lait du Québec.

2. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, la Fédération des producteurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

CONTEXTE

Pour l'OMC, la 6^e Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong en décembre 2005, est l'événement le plus marquant depuis l'adoption de l'accord-cadre de juillet 2004. Devant des dépassements d'échéances dans tous les secteurs de négociation, les pays membres de l'OMC ont décidé de préserver la ronde de Doha en réduisant leurs attentes à l'égard de cette rencontre multilatérale.

La Conférence de Hong Kong aura tout de même permis aux pays de s'entendre pour éliminer d'ici la fin de 2013, les subventions à l'exportation de produits agricoles, un des trois piliers de l'Accord sur l'agriculture avec le soutien interne et l'accès aux marchés. Ils ont aussi fixé au 30 avril 2006 la date pour convenir des modalités, c'est-à-dire les cibles chiffrées de réduction que contiendra le prochain Accord sur l'agriculture. De plus, les membres de l'OMC ont convenu qu'ils présenteraient au plus tard le 31 juillet 2006, la manière dont ils mettront individuellement en œuvre ces modalités. La ronde de Doha devrait se terminer avant la fin de 2006.

La question de l'accès aux marchés des produits agricoles, et en particulier le traitement accordé aux produits dits sensibles, est une question déterminante des négociations. Pour le Québec et le Canada, le maintien d'une gestion de l'offre efficace dépend des règles qui seront négociées à cet égard. Dans le cadre de la révision de l'Accord sur l'agriculture, la défense de la gestion de l'offre est une question prioritaire pour le Québec. En effet, les secteurs agricoles sous gestion de l'offre contribuent à 40 % des recettes monétaires agricoles du Québec et génèrent environ 55 000 emplois directs et indirects dans son économie.

La préservation de la gestion de l'offre fait l'objet d'un large consensus politique et les interventions du Ministère s'attardent, entre autres, au maintien de ce consensus.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations étaient à Hong Kong pour défendre la position du Québec. Le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral pour qu'il réitère publiquement son appui à la gestion de l'offre dans le cadre de ces négociations.

Ces interventions ont aussi permis de faire en sorte que les négociations à l'OMC figurent dans les priorités du gouvernement fédéral. À cet effet, le Ministère s'est appuyé sur une motion de l'Assemblée nationale du 17 novembre 2005 dans laquelle il est demandé au gouvernement fédéral de confier à ses négociateurs le mandat d'obtenir, au terme de la présente ronde de négociations, des résultats qui permettront aux secteurs sous gestion de l'offre d'éviter une réduction des tarifs ou un accroissement des contingents tarifaires.

Le gouvernement du Québec a réitéré son appui à la Coalition G05 pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre. Cette coalition rallie un large consensus social autour du maintien de la gestion de l'offre.

Il a accordé une aide financière pour la réalisation d'un séminaire sur la gestion de l'offre dans le cadre du symposium annuel de l'OMC.

La position concertée que défend le Québec auprès des autorités fédérales est établie au sein du Comité consultatif de la Filière agroalimentaire du Québec. Le Ministère soutient un réseau d'information sur le commerce international, également sous l'égide de la Filière, qui a pour objet de partager des informations sur l'évolution des négociations commerciales agricoles.

IMPORTATIONS D'INGRÉDIENTS LAITIERS

CONTEXTE

En raison des progrès technologiques dans la transformation du lait, il est de plus en plus facile d'en isoler les composants qui entrent ensuite dans la fabrication de divers produits laitiers. Certains de ces ingrédients laitiers sont importés au Canada à des tarifs faibles. L'importation de ces ingrédients est en croissance rapide et elle effrite graduellement la place du lait produit au Canada dans la fabrication de produits laitiers. Cela affaiblit l'efficacité du contrôle des importations des produits laitiers négocié durant la ronde de l'Uruguay sur le commerce multilatéral. Ce contrôle est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la gestion de l'offre.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le gouvernement du Québec a appuyé publiquement la démarche des producteurs laitiers pour amener le gouvernement fédéral à encadrer les importations d'ingrédients laitiers au Canada.

COMMERCE INTÉRIEUR CANADIEN

CONTEXTE

Litige sur la coloration de la margarine

La réglementation québécoise sur la coloration de la margarine a fait l'objet d'une plainte de l'Alberta en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'Alberta alléguait que la réglementation du Québec est un obstacle au commerce intérieur contraire aux règles de l'ACI. Un groupe spécial s'est réuni en mai 2005 pour entendre les arguments des parties.

Révision du chapitre sur les produits agricoles

Le chapitre sur les produits agricoles et alimentaires est en renégociation pour en élargir la portée, présentement limitée à une dizaine de mesures relatives au commerce interprovincial des produits agricoles. Cette renégociation découle du plan de travail sur le commerce intérieur du Conseil de la fédération.

En juillet 2005, les ministres de l'Agriculture ont donné leur accord de principe à la révision du chapitre et ont demandé que l'industrie soit consultée. En novembre 2005, également lors d'une rencontre des ministres, le Québec a exprimé son accord pour élargir la portée du chapitre à toutes les mesures techniques relatives au commerce des produits agricoles à la condition de ne pas y inclure la gestion de l'offre et la mise en marché collective, les oléobourres et les succédanés des produits laitiers. Les ministres ont convenu d'élargir la portée à l'ensemble des mesures techniques relatives au commerce des produits agricoles, mais sans y inclure la gestion de l'offre et la mise en marché collective.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Litige sur la coloration de la margarine

En juin 2005, le groupe spécial a stipulé que la réglementation québécoise n'était pas conforme aux règles de l'ACI et a recommandé que le Québec s'y conforme avant le 1^{er} septembre 2005. Le suivi de ses recommandations est à l'étude.

Révision du chapitre sur les produits agricoles

En préparation de l'élaboration de sa position, le Québec a consulté l'industrie au début de l'automne 2005.

En novembre 2005, sous l'impulsion du Québec, les ministres de l'Agriculture ont accepté de ne pas inclure dans un chapitre révisé la gestion de l'offre et la mise en marché collective. En mars 2006, à l'occasion d'une rencontre des ministres, le consensus n'a pu être atteint sur la nécessité d'une clause permettant de protéger la gestion de l'offre et la mise en marché collective dans le cadre d'un chapitre révisé et qui aurait confirmé la décision prise en novembre 2005.

ENTENTES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS SOUS GESTION DE L'OFFRE

CONTEXTE

Dans le secteur laitier, l'année 2005 a donné lieu à un examen approfondi de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait par ses signataires, les gouvernements et les organisations de producteurs laitiers des provinces de l'Est du Canada (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard). Cet exercice de révision visait principalement à actualiser la teneur de l'accord en y intégrant les nombreuses décisions prises, depuis sa mise en œuvre en 1995, par son organisme de supervision. Le MAPAQ a directement participé à la révision du texte, tout en coordonnant les interventions des autres signataires du Québec.

Depuis quelques années, les accords fédéral-provinciaux dans le secteur du dindon, des œufs d'incubation et des œufs de consommation font l'objet d'une révision. Dans le secteur des œufs d'incubation, au cours de l'été 2005, les quatre provinces signataires, soit le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique, ont convenu de reprendre les travaux relatifs à la révision de l'Entente. Parallèlement, les discussions se sont poursuivies entre les représentants de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) et les provinces non signataires pour convenir d'ententes de service qui permettraient d'assurer le bon fonctionnement du système de commercialisation dans ce secteur.

Dans le secteur des œufs de consommation, le processus de révision a été suspendu en raison d'un litige entre la Saskatchewan et l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) sur l'établissement et la répartition entre les provinces de la croissance de l'allocation pour l'année 2005. La Cour fédérale a rendu une décision qui est favorable à l'OCCO.

Dans le secteur du dindon, c'est un litige sur la méthode d'attribution des allocations des périodes 2004-2005 et 2005-2006 qui a freiné le processus. Le conseil d'administration de l'Office canadien du dindon a travaillé à élaborer un nouveau système d'allocation.

L'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) a été mandatée par les ministres de l'Agriculture pour guider les offices canadiens dans le processus d'actualisation des accords fédéraux-provinciaux (AFP). L'ANRA a déposé un rapport aux ministres en juillet 2005 présentant des principes qui pourraient aider les offices canadiens à atteindre cet objectif. L'ANRA poursuit ses travaux relativement à cette démarche.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère était au nombre des quatre signataires québécois qui ont collaboré à la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Le calendrier prévoit la circulation du texte révisé de cette entente aux organisations signataires à l'été 2006 pour approbation.

Comme signataire des AFP dans les secteurs des œufs et de la volaille, le Ministère a travaillé en collaboration avec les fédérations québécoises de producteurs concernées et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (représentant le Québec à l'ANRA) afin d'élaborer une position québécoise forte visant à guider l'ANRA dans la préparation du rapport présenté aux ministres en juillet 2005.

5 MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

ORIENTATION

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIAIRE

- **Des ressources humaines, matérielles et financières bien utilisées** grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics.
- **Des relations entre l'État et les citoyens simplifiées** par la prestation de services en ligne.
- **Des services et activités ministérielles adaptés aux besoins des citoyens.**

AXE D'INTERVENTION : MODERNISATION DES INTERVENTIONS

CONTEXTE

Le Ministère s'est donné un plan de révision de ses principaux programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins des clientèles. Globalement, le Ministère souhaite moderniser ses façons de faire et adopter des pratiques innovatrices, entre autres par la réorganisation des services et l'adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour la prestation des services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours plus marqué au partenariat.

OBJECTIF : Poursuivre le plan de révision des programmes du Ministère sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

- Le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS	
		2005-2006	2004-2005
Programmes visés par le plan de révision			
– Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent	100 %	80 %	56 %
– Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	100 %	25 %
– Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	62,5 %	25 %
– Offre de services-conseils en agriculture	100 %	100 %	55 %
– Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	93 %	47 %
– Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture	100 %	52 %	42 %

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES ET RÉGIME FISCAL Y AFFÉRENT

CONTEXTE

La stratégie d'action poursuivie est d'examiner le Programme afin de :

- freiner la croissance du fardeau fiscal des exploitations agricoles;
- contrôler la croissance des coûts du Programme;
- simplifier l'administration du régime pour la clientèle et le gouvernement.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Toutes les étapes prévues pour 2005-2006 ont été réalisées, ce qui représente 80 % de la cible à atteindre d'ici 2008.

En 2004-2005, les travaux ont porté sur le projet de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin d'introduire de nouveaux paramètres dans le Programme. Les modifications proposées ont été entérinées par l'Assemblée nationale en mai 2005. Elles ont permis de bonifier le Programme, notamment par l'introduction d'une hausse du taux de remboursement, soit de 70 % à 85 %, pour la portion des taxes municipales applicable aux terres d'une valeur supérieure à 1 500 \$ par hectare.

Au cours de l'exercice 2005-2006, des discussions entre le gouvernement du Québec, l'Union des producteurs agricoles, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont permis d'en arriver à une entente permettant d'atteindre les trois objectifs visés, soit freiner la croissance du fardeau fiscal des producteurs agricoles, contrôler la croissance des coûts du programme et simplifier l'administration. Les modifications législatives s'y rapportant ont été déposées à l'Assemblée nationale au printemps 2006. De plus, la mise en place d'un système de paiement rapide a permis aux producteurs de recevoir, dans un délai de moins de 30 jours, un remboursement de leurs taxes foncières représentant 90 % de celui alloué l'année précédente.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE AU QUÉBEC (ASAQ)

CONTEXTE

Le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) intervient au début de la chaîne alimentaire et permet ainsi une surveillance et une vigilance accrues des maladies animales pouvant avoir un impact sur la santé publique et la santé animale.

En 2004-2005, le Programme ASAQ a été révisé afin de le recentrer sur la mission de protection de la santé animale et de la santé publique du Ministère. Cette révision a permis un consensus avec les partenaires de ce dernier, soit l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, le Centre de distribution de médicaments vétérinaires et l'Union des producteurs agricoles.

Les nouveaux objectifs du Programme ont été établis comme suit :

- favoriser l'accessibilité des services à la ferme;
- participer à l'épidémiosurveillance des maladies animales, à la prévention des zoonoses et des maladies animales au Québec;
- contribuer à la surveillance de l'antibiorésistance;
- assurer la relève vétérinaire en milieu agricole.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En ce qui concerne les résultats de l'année 2005-2006 par rapport à la cible à atteindre d'ici 2008, le niveau de réalisation des étapes prévues est évalué à 100 %. Le plan de révision est donc achevé pour ce programme.

En 2005-2006, des négociations entre le Ministère et ses partenaires ont permis la signature d'une nouvelle entente relative à ce programme, le 30 novembre 2005. Cette dernière permet la mise en place du nouveau modèle d'intervention en santé animale et inclut une enveloppe budgétaire d'environ 43 M\$.

Quelque 440 médecins vétérinaires sont inscrits au programme et procurent des soins aux animaux appartenant à près de 15 000 producteurs agricoles. Depuis cette nouvelle entente, des médecins vétérinaires se sont établis dans diverses régions et ont pu bénéficier du volet « Relève » qui vise à assurer l'établissement de jeunes médecins vétérinaires en régions.

OPTIMISATION DES ACTIVITÉS DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE (CQIASA)

CONTEXTE

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) entend s'assurer que le Québec demeure un chef de file et qu'il maintient son avance au chapitre de la traçabilité, de la performance de son système d'évaluation du niveau de risque des entreprises, de l'inspection basée sur cette charge de risque et du maillage de toute la chaîne bioalimentaire, en appui à la sécurité des aliments.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En ce qui concerne les résultats de l'année 2005-2006 par rapport à la cible à atteindre d'ici 2008, le niveau de réalisation des étapes de la stratégie visant à optimiser les activités du CQIASA est évalué à 62,5 %.

Les travaux de l'année 2005-2006 ont consisté à élaborer une stratégie réaliste qui tienne compte à la fois des préoccupations gouvernementales et de celles de la clientèle visée par les activités du Centre. À cette fin, le Ministère a créé un comité de travail composé des huit associations représentatives de l'industrie. Le groupe a adopté à l'unanimité en 2005 un plan d'action sur trois ans (2005-2008) comportant 12 mesures à mettre en place pour optimiser les activités d'inspection.

Rappelons qu'en juillet 2005, le ministre a rendu publique la stratégie d'optimisation de ses activités d'inspection. L'objet de cette stratégie est de mieux protéger la

population, notamment en adaptant les façons de faire aux nouvelles réalités. Différents moyens d'action ont été retenus : la formation des manipulateurs d'aliments, une meilleure coordination des activités d'inspection effectuées par les acteurs privés et publics, la responsabilisation accrue des entreprises ainsi que l'informatisation des activités d'inspection.

Les principales réalisations ont été :

- l'adoption du projet de règlement sur le régime de permis comprenant notamment des ajustements à la tarification des permis des établissements alimentaires;
- les consultations publiques concernant les modalités d'application de la formation obligatoire en hygiène et salubrité du personnel travaillant en établissement alimentaire.

OFFRE DE SERVICES-CONSEILS EN AGRICULTURE

CONTEXTE

Le Ministère reconnaît que les services-conseils jouent un rôle stratégique dans l'amélioration de la performance technique (efficacité) et économique (rentabilité) des entreprises agricoles. C'est donc dans un contexte de besoins croissants des entreprises agricoles pour des services-conseils diversifiés et multidisciplinaires et afin de joindre un plus grand nombre de clients, que le Ministère a mis en branle un processus de restructuration des services-conseils subventionnés en matière de gestion, de technique et de relève. La démarche consiste à préciser la nature des services, à établir les principes encadrant le soutien et à proposer des modes d'organisation compatibles avec les principes établis.

RÉSULTATS COMMENTÉS

À la suite de la mise en place des réseaux régionaux de services-conseils, les objectifs fixés pour 2008 sont atteints à 100 %.

Les consultations et les discussions avec les partenaires et les clientèles, en 2004-2005, ont eu comme résultat que le Ministère s'est engagé au cours de la dernière année dans la mise en place de réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles. Au 31 mars 2006, chacun des 14 réseaux régionaux avait conclu une convention avec le MAPAQ par laquelle lui sont attribués les budgets nécessaires à ses opérations et au financement des

services qu'il contribuera à offrir. Un montant de 12,6 M\$ leur est versé par le Ministère pour une durée de trois ans.

L'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux entreprises agricoles, signée le 11 novembre 2005, constitue la base de cette opération qui vise à rendre accessibles des services-conseils efficaces, de qualité et adaptés aux entreprises agricoles de chaque région. Pour en connaître davantage, nous invitons le lecteur à consulter la section « Services-conseils agricoles en région ».

SERVICES GOUVERNEMENTAUX POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

CONTEXTE

Eu égard aux demandes des organisations représentatives de l'industrie et des entrepreneurs eux-mêmes, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un projet visant à renouveler complètement la livraison des services gouvernementaux destinés à la transformation alimentaire. Le but recherché : offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé à l'ensemble des services gouvernementaux pertinents, et assurer à ces entreprises une mise à contribution coordonnée de tous les intervenants utiles à l'avancement de leurs projets et à la satisfaction de leurs besoins. Le projet comprend trois éléments :

- la réorganisation de la prestation des services par la mise sur pied de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ);
- des ententes et des mécanismes de collaboration avec les principaux partenaires;
- l'élaboration d'un plan d'affaires couvrant la période 2005-2008 pour répondre à certaines grandes priorités.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le travail réalisé en 2005-2006 a permis de franchir 93 % des différentes étapes liées à la mise en œuvre de ce grand chantier de modernisation en vue de desservir mieux, et plus efficacement, les entreprises et de bien répondre aux attentes de l'industrie. Beaucoup d'efforts ont été consentis par TRANSAQ afin d'instaurer une livraison de services s'appuyant sur une dynamique de collaboration entre les différents partenaires et la mobilisation résolue de toute l'organisation envers un soutien engagé et actif auprès des entreprises. Ainsi, avec les mêmes ressources, l'impact sur la qualité et l'efficacité des services offerts à l'industrie est beaucoup plus déterminant. Les faits marquants de l'année se présentent comme suit :

- tenue de deux réunions du Conseil des entrepreneurs;
- structuration du réseau de guichets régionaux articulé autour des bureaux régionaux du Ministère;
- dépôt à l'Assemblée nationale du Plan d'affaires 2005-2008, lequel a bénéficié des avis et propositions du Conseil des entrepreneurs;

- signature, en juin 2005, d'une entente de collaboration avec le principal partenaire œuvrant en développement économique, soit le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec;
- entente de principe avec un autre partenaire important, soit le bureau du Québec d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et signature d'une nouvelle convention de trois ans avec le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada pour l'administration du Fonds à l'exportation;
- adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants;
- refonte des programmes offerts aux transformateurs en simplifiant davantage les conditions d'accès aux mesures disponibles.

INTERVENTION FINANCIÈRE ET TECHNOLOGIQUE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

CONTEXTE

L'exercice de modernisation entrepris consiste à revoir l'ensemble des outils financiers et professionnels destinés au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sur la base de leur efficience et de leur efficacité.

L'objectif principal de la révision de ces outils financiers vise à diminuer le nombre d'interventions financières de type « soutien récurrent » au profit d'autres mesures conjoncturelles et de développement. Cette modernisation touche l'ensemble des programmes destinés aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs (cinq programmes) de même que les interventions en matière de R-D et les actions menées en appui technologique au Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour 2005-2006, le degré de réalisation de la révision de l'intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture est estimé à 52 %. Ce résultat marque une faible progression de 10 points par rapport à l'année dernière, qui s'explique principalement par une conjoncture difficile pour les secteurs de la capture et de la transformation de certaines espèces. Les interventions du Ministère ont été plus ciblées sur des programmes conjoncturels, soit un programme conjoncturel d'appui financier et un programme d'allègement temporaire de remboursement des prêts pour les entreprises de pêche au poisson de fond, au crabe des neiges ainsi qu'à la crevette, et un programme conjoncturel pour les entreprises de transformation de la crevette offrant une garantie de prêt pour les crédits d'exploitation nécessaires à leurs activités de 2006.

Parmi les programmes visés par la modernisation, deux sont réalisés à plus de 90 %. Il s'agit du programme de soutien à la concertation (complètement revu en 2004-2005) et du programme de soutien des associations. Dans l'attente des résultats de la consultation auprès des associations de pêcheurs, une reconduction temporaire du programme a été proposée pour l'année 2006-2007.

La révision des outils financiers en appui au secteur de la capture a légèrement progressé et les travaux s'orientent vers l'élaboration d'un nouveau programme de financement de la pêche commerciale prévoyant notamment la révision des mesures de soutien au financement de la flotte de pêche (garanties de prêt et appui à la flotte de pêche côtière). Enfin, les programmes destinés aux secteurs de la transformation, de la commercialisation et de l'aquaculture n'ont pas connu d'avancée significative au chapitre de leur révision.

Quant aux interventions relatives à la R-D et à l'appui technologique, l'exercice vise à établir, avec les clientèles et les partenaires, une approche de partenariat et de partage des coûts de R-D. En décembre 2004, le dossier a donné lieu au dépôt d'une proposition de plan d'action 2004-2008 dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2005-2006. De plus, le Ministère a mis en place un nouveau service d'aide technique en mariculture et a conclu une entente avec le Centre d'aide technologique et Développement économique Canada visant à offrir une aide technologique aux entreprises de transformation de la Côte-Nord.



© MARC LAJOIE - MAPAQ

AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE

CONTEXTE

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important de considérer de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation des services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cela implique une révision complète de la façon de rendre accessible l'information auprès des clientèles ayant de plus en plus recours à Internet et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF : Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- L'achalandage du site Internet du Ministère (y inclus Agri-réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement
- Le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS							
		2005-2006				2004-2005			
Évolution de l'utilisation des services du Ministère par voie électronique		MAPAQ	ITA	AGRI-RÉSEAU	TOTAL	MAPAQ	ITA	AGRI-RÉSEAU	TOTAL
Volet informationnel									
• Nombre de visiteurs	580 000/an	343 157	66 543	612 608 ⁴	1 022 308	92 072 ¹	21 049 ¹	N/D	113 121 ¹
• Nombre de visites	1 400 000/an	427 676	75 332	902 402 ⁴	1 405 410	120 334 ¹	24 568 ¹	N/D	144 902 ¹
Volet transactionnel⁵									
• Nombre de transactions électroniques	25 000	8 865			8 865	1 053 ²			1 053 ²

1. Les statistiques ont été compilées à partir du 1^{er} novembre 2004.

2. Les statistiques compilées concernent uniquement les transactions de paiement en ligne des établissements alimentaires.

3. Le terme « transactions électroniques » fait ici référence à tous les services offerts aux clients du Ministère à la page « Services en ligne » de son site Internet.

4. Données fournies par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (gestionnaire du site Agri-Réseau) et incluant les accès des employés de ce dernier et du Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère offre, depuis le 1^{er} novembre 2004, un portail refondu du point de vue informationnel et technologique. Ce projet s'inscrit dans la Vision d'affaires électroniques du MAPAQ, qui privilégie notamment une meilleure articulation de l'offre de services réalisée par l'entremise du site Internet en fonction des besoins de la clientèle. Elle est maintenant présentée sous forme de « grappes de services » par secteur d'activités. À la suite de ce changement majeur, nous avons grandement amélioré notre outil ainsi que notre méthode de collecte de données statistiques, offrant de ce fait un degré de précision nettement supérieur à celui de la méthode utilisée par les années passées.

Ainsi, le tableau précédent démontre que, sur le plan du volet informationnel, les cibles fixées pour l'année 2008 sont déjà atteintes, 1 405 410 visites ayant été effectuées

par plus de 1 022 308 visiteurs, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006. Il convient, toutefois, de souligner que les données recueillies en 2005-2006 (non disponibles en 2004-2005) pour « Agri-Réseau » expliquent en très grande partie l'atteinte hâtive de cette cible.

En ce qui a trait au volet transactionnel, 8 865 transactions ont été dénombrées pour 2005-2006. Ce niveau est nettement supérieur aux résultats de 2004-2005, mais il a été établi sur une base différente qui ne permet pas les comparaisons. Quant à l'évaluation de l'atteinte de la cible fixée pour 2008 (25 000 transactions), il faudra attendre les résultats de 2006-2007 pour avoir un historique plus long des données et évaluer la connaissance par les clientèles des nouvelles possibilités offertes par le Ministère pour des transactions en ligne.

RÉALISATIONS 2005-2006

NOUVEAUX SERVICES EN COURS D'ÉLABORATION

En 2005-2006, le Ministère a bonifié ses transactions déjà accessibles en ligne en y ajoutant de nouvelles fonctionnalités. Implanté pour le personnel en janvier 2005, le système du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) a obtenu l'adhésion des producteurs bovins du Québec et permet maintenant aux exploitants, entre autres, d'évaluer la génétique des troupeaux et de consulter les données de leurs exploitations. L'infrastructure technologique transactionnelle, implantée en 2003 pour permettre aux exploitants d'établissements alimentaires le paiement de leur permis, a été modernisée dans le but d'offrir une meilleure qualité de service à sa clientèle ainsi qu'à son personnel dans le traitement des dossiers.

Par ailleurs, d'autres dossiers présents dans le Plan de gestion des ressources informationnelles 2005-2008 du Ministère ont fait l'objet de travaux en 2005-2006, soit :

- la modernisation du Programme de remboursement des taxes foncières agricoles et du régime fiscal y afférent en collaboration avec les ministères concernés et les municipalités;
- la collaboration et les échanges électroniques d'informations entre partenaires en vue de soutenir les entreprises dans la transformation agroalimentaire;
- la formation en ligne sur les systèmes de pasteurisation dans le cadre de la formation continue pour le personnel des entreprises;
- l'amélioration du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie pour la mise à jour de ses données de génétique bovine;
- la contribution aux projets gouvernementaux tels le Portail gouvernemental de service aux entreprises et le Registre des entreprises du Québec;
- la collecte de renseignements pour la délivrance des permis et le suivi des opérations pour répondre à la nouvelle loi sur l'aquaculture.



© MARC LAJOIE - MAPAQ

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DES SERVICES

TAUX DE SATISFACTION DES CLIENTÈLES

CONTEXTE

Sur le thème « Bien vous servir nous tient à cœur », la Déclaration de services aux citoyens du Ministère cible cinq grands objectifs en matière de qualité des services : l'accessibilité, la courtoisie, l'empressement, l'équité et la qualité. Le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de ces éléments est évalué pour un certain nombre de services offerts par le Ministère.

OBJECTIF : Offrir des services de qualité conformément à la Déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

- Le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2008	RÉSULTATS		
		2005-2006	2004-2005 ¹	2003-2004
Taux de satisfaction des clientèles du Ministère en pourcentage ²	Maintien au-dessus de 95 %	ND ³	97 %	95 %

- En raison des modifications apportées au Programme de remboursement de taxes au cours de l'année 2005, la clientèle de ce programme a été exclue de cette dernière enquête. Toutefois, cette clientèle était comprise dans l'enquête de 2004.
- La clientèle de l'Institut de technologie agroalimentaire est exclue de ces enquêtes puisque cet institut est soumis à d'autres règles d'évaluation. L'Institut doit notamment se conformer à la Politique d'évaluation des apprentissages et à la Politique d'évaluation des programmes, qui sont sous la responsabilité de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
- En 2005-2006, le taux de satisfaction de la clientèle n'a pas été mesuré. À l'automne 2006, le Ministère se joindra à l'enquête multiservice coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère a évalué le niveau de satisfaction de ses clientèles au cours de l'été 2005 au moyen d'un sondage réalisé par une firme externe auprès de 1 391 personnes ayant traité avec le Ministère au cours des mois précédents. Les principaux résultats de cette enquête téléphonique ont été présentés dans le précédent rapport annuel. Cette enquête révélait que 97 % des clients interrogés s'étaient dits satisfaits des services reçus en matière de services-conseils en région, d'inspection des aliments, de pêche et d'aquaculture commerciales et de soutien au développement des entreprises agroalimentaires.

Le Ministère n'a pas réalisé de nouvelle enquête au printemps 2006 puisque, d'une part, des programmes importants sont en voie de modification (Programme de remboursement de taxes foncières agricoles et le service-conseil en région) et d'autre part, parce qu'il entend se joindre à la prochaine enquête multiservice coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), laquelle sera entreprise à l'automne 2006. L'outil développé par le SCT, en collaboration avec les ministères et organismes, est un instrument standardisé permettant de mesurer la qualité de la prestation de services et la satisfaction de la clientèle dans un contexte de services publics.

ATTENTES DE LA POPULATION

CONTEXTE

Depuis quelques années, le secteur bioalimentaire québécois doit composer avec de nouvelles préoccupations de la population qui exercent une influence accrue sur son développement. Les citoyens manifestent davantage leurs attentes à l'égard notamment de la protection de l'environnement, de la cohabitation sur le territoire et de la sécurité des aliments qu'ils consomment. Une intervention équilibrée qui concilie le développement économique du secteur et les attentes de la population exige que l'on connaisse bien ces attentes et que l'on en suive l'évolution.

OBJECTIF : Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

- Un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS	
		2005-2006	2004-2005
Évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Un suivi régulier à partir de sondages	Sondage réalisé en janvier 2006	Sondage réalisé en avril 2004

RÉSULTATS COMMENTÉS

Un sondage a été réalisé par une firme externe en janvier 2006 afin de connaître les principales perceptions et opinions de la population à l'égard du secteur bioalimentaire. Réalisée auprès d'un échantillon de 1 003 répondants, cette enquête a permis de recueillir des données notamment sur l'intérêt et les préoccupations de la population à l'égard de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, sur la connaissance des responsabilités et des interventions du Ministère, sur la sécurité des aliments et sur la protection de l'environnement. Certains résultats de ce dernier sondage ont pu être comparés à ceux d'un sondage semblable réalisé en 2004, permettant ainsi de suivre l'évolution de certaines perceptions de la population.

Ce sondage révèle que l'intérêt des citoyens pour les questions relatives à l'agriculture, aux pêcheries et à l'alimentation se maintient : en 2006, 67 % des Québécois se disent intéressés par ces questions alors que la proportion était de 69 % en 2004. Interrogés sur les événements récents qui ont retenu le plus leur attention dans le domaine du bioalimentaire, les Québécois ont indiqué la grippe aviaire (19 %) et la maladie de la vache folle (14 %). Toutefois, les préoccupations de la population à l'égard de ces deux maladies ont diminué puisque, en 2004, elles avaient été mentionnées par 40 % des personnes interrogées.

Par ailleurs, 9 personnes sur 10 (91 %) estiment que les aliments en vente au Québec sont sécuritaires. Ce résultat est légèrement supérieur à celui de 2004, qui s'établissait à 87 %. Comme en 2004, une bonne partie de la population sous-estime la fréquence des intoxications alimentaires à la maison. En effet, 55 % des sondés croient que moins de 25 % des intoxications se produisent à la maison alors que, dans les faits, la proportion est d'environ la moitié.

Plus des trois quarts des personnes sondées (77 %) estiment que le MAPAQ s'acquitte bien de ses responsabilités. Invités à donner un ou deux exemples de ce que fait le Ministère, 70 % des répondants ont été capables de donner au moins un exemple pertinent. Par contre, 27 % des personnes interrogées ont été incapables de donner un exemple de ce que fait le Ministère.

Sur la question de la protection de l'environnement, 75 % des personnes se disent inquiètes des effets des productions animales sur l'environnement. Toutefois, près de la moitié de la population (46 %) estime que la protection de l'environnement en milieu agricole est stable et un peu plus du quart (29 %) qu'elle s'améliore.

Enfin, les personnes interrogées ont majoritairement déclaré vérifier si les produits qu'elles achètent sont d'origine québécoise; 16 % d'entre elles le vérifient toujours, 36 % souvent et 17 %, occasionnellement. À qualité équivalente, 66 % des Québécois seraient prêts à payer un peu plus cher pour avoir des produits du Québec, comparativement à 62 % en 2004.

AXE D'INTERVENTION : PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

CONTEXTE

Au cours de la première année (2004-2005) de mise en œuvre du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 du Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère a entrepris l'élaboration de son plan de main-d'œuvre 2005-2008. Cet exercice a consisté à prévoir les départs à la retraite ainsi que les prévisions de recrutement pour chaque exercice financier de 2005 à 2008.

Au cours de la deuxième année (2005-2006), le Ministère a dû élaborer son plan de main-d'œuvre 2005-2008 en prévoyant, cette fois, l'ensemble des départs, que ce soit par retraite, mutation, démission ou autres. De plus, le Ministère a dû procéder à une analyse des opportunités et des risques associés à la réduction de la main-d'œuvre. De cette analyse, le Ministère a élaboré des stratégies visant à réduire les écarts entre les besoins et la main-d'œuvre en place.

OBJECTIF : Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS	
		2005-2006	2004-2005
Implantation du processus de planification des ressources humaines	100 % des étapes du processus de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (3 étapes ¹) implantées	2 ^e étape réalisée ¹ Dépôt au SCT du Plan triennal de main-d'œuvre 2005-2008	1 ^{re} étape réalisée ¹ Dépôt au SCT d'une première partie du Plan triennal de main-d'œuvre 2005-2008

1. Selon le calendrier d'implantation prévu au Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 du SCT (juin 2004).

RÉSULTATS COMMENTÉS

Au cours de l'année 2005-2006, le Ministère a élaboré et déposé son plan de main-d'œuvre 2005-2008 au Secrétariat du Conseil du trésor, en respectant l'échéancier prévu. Ce plan contient l'analyse de l'effectif en place, une projection de l'effectif requis tenant compte du taux modulé de renouvellement de

50 % des départs à la retraite, de l'impact de ces départs en région et des moyens à mettre en œuvre pour amoindrir les écarts constatés. Le Ministère a également présenté des stratégies concernant les postes à pourvoir de même que les difficultés d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.



Annexes

ANNEXE 1 : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

ANNEXE 1.1

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997.

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, la responsable de l'application de la politique linguistique au Ministère, soit à la suite d'une demande ou de sa propre initiative, est intervenue à quinze reprises auprès de gestionnaires ou de collègues pour expliquer les dispositions de la politique linguistique du Ministère ainsi que les droits et obligations de ce dernier à cet égard dans différentes circonstances. Ses interventions ont porté sur la correspondance, l'affichage et la publication de textes dans les médias et le site Web du Ministère.

De plus, une douzaine de chroniques linguistiques traitant de points de grammaire ou d'orthographe ont été rédigées à l'intention du personnel et versées dans l'intranet ministériel.

ANNEXE 1.2

Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels

Le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation reconnaît l'importance d'assurer le respect de la vie privée des citoyens et intègre cette préoccupation dans ses fonctions, notamment au moment de la collecte, de l'utilisation, de la conservation et de la destruction des renseignements personnels et confidentiels de sa clientèle.

Il reconnaît aussi que toute personne peut recevoir les services (accès, protection, accès et rectifications de données) prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c., A-2.1) (Loi sur l'accès).

Cette attitude corporative doit néanmoins faire l'objet d'un suivi assidu et d'actions concrètes. Ainsi, la formation du personnel du Ministère et de ses mandataires, (Agri-Tracabilité Québec inc., Anima-Québec inc. et la Ville de Montréal) s'est poursuivie au cours de la présente année afin de permettre l'appropriation des principes régissant le respect de la vie privée et, plus particulièrement, la protection des renseignements personnels.

Le Ministère s'assure que ses outils (lois, règlements et programmes), tant lors de leur élaboration que de leurs modifications, sont en accord avec les prescriptions de la Loi sur l'accès. C'est dans cette perspective que le Ministère maintient en permanence les ressources-conseils nécessaires à ce rôle auprès de son personnel.

Également, notre ministère s'est engagé dans la prise en compte de solutions informatiques respectant la protection des renseignements personnels et confidentiels. Profitant de la révision de certains de ses systèmes informatiques et/ou de ses banques de données, l'équipe de sécurité accompagne chaque projet et s'assure que les éléments permettant de garantir une sécurité aux renseignements sont pris en compte, conformément aux standards reconnus.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de fournir à son personnel les moyens nécessaires au maintien du respect de la vie privée de ses clients.

En terminant, notre ministère présente dans le tableau ci-dessous les principales statistiques opérationnelles pour l'année 2005-2006 :

Demande d'accès	333	
<i>Décisions</i>		
Acceptées – transmission des renseignements	167	50 %
Acceptées partiellement ¹	71	21 %
Refusées ¹	95	29 %
<i>Types de demande²</i>		
Accès aux documents	180	54 %
Accès aux renseignements personnels	155	47 %
Avis-Consultation	25	8 %
<i>Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information</i>	2 ³	1 %

1. Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels, incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'économie et sur les décisions administratives.

2. Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

3. a) Claude St-Denis c. MAPAQ [2005] C.A.I. 405 à 409;

b) Désistement.

ANNEXE 1.3

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	42	191	107	10

Nombre d'employés réguliers en date du 31 mars 2006

Effectif total (personnes)	1 781
----------------------------	-------

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES, ANGLOPHONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif d'embauche :

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux d'embauche

	Réguliers				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires				Global
	CC	Ang.	Aut.	PH	CC	Ang.	Aut.	PH	CC	Ang.	Aut.	PH	CC	Ang.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	5	0	0	1	5	2	0	4	12	1	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage	11,9	0	0	2,4	2,6	1,0	0	2,1	11,2	0,9	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage global	14,3				5,8				12,1				0				8,6

Rappel des objectifs :

Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Le taux de représentativité

	RÉGULIERS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	42	10	5	22
Pourcentage	2,4	0,6	0,3	1,2

3. FEMMES**Le taux d'embauche**

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre de femmes embauchées	25	102	75	7
Pourcentage	59,5	53,4	70,1	70,0

Niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	30	267	284	241	0	1
Pourcentage	25,2	34,4	48,9	96,4	0	2,2

Le niveau de représentation des femmes correspond à des emplois réguliers.

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4. RÉSULTATS COMPARATIFS**Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts**

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones pour les trois dernières années et, pour 2005-2006, en incluant le taux d'embauche des personnes handicapées.

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	2,1	6,0	6,5	0
2004-2005	10,0	5,1	15,9	0
2005-2006	14,3	5,8	12,1	0

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles

Pourcentage du taux de représentativité des membres des communautés culturelles des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
3,2	3,3	2,4

Le taux de représentativité des anglophones

Pourcentage du taux de représentativité des anglophones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,7	0,7	0,6

Le taux de représentativité des autochtones

Pourcentage du taux de représentativité des autochtones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,3	0,3	0,3

Taux de représentativité des personnes handicapées

Pourcentage du taux de représentativité des personnes handicapées des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
1,3	1,3	1,2

ANNEXE 1.4

Engagements et réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

En 2005-2006, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture a fait plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental visant l'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. La liste suivante fait état de ces principaux gestes.

Traitement simplifié et réduction des délais

- Modifications législatives au Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles visant, notamment, à réduire les irritants pour les entreprises agricoles au chapitre des délais par la mise en place :
 - d'un système de paiement rapide permettant de recevoir, dans un délai de moins de 30 jours, un remboursement de leurs taxes foncières représentant 90 % de celui alloué l'année précédente.
- Poursuite du processus d'allègement de l'évaluation environnementale des projets dans le cadre du programme Prime-vert :
 - reconnaissance par les instances fédérales du processus d'évaluation environnementale réalisée au Québec, signifiant une seule demande d'autorisation par les entreprises plutôt que deux;
 - utilisation de formulaires simplifiés permettant une réduction des délais de traitement des dossiers.

Amélioration des services aux entreprises

- Structuration du réseau de guichets régionaux dans toutes les régions du Québec par Transformation Alimentaire Québec, permettant de desservir plus efficacement les entreprises de transformation alimentaire en leur :
 - facilitant l'accès à l'ensemble des services gouvernementaux;
 - offrant une livraison intégrée de ceux-ci.
- Signature d'une entente de trois ans avec l'Union des producteurs agricoles officialisant la réorganisation des services-conseils aux entreprises agricoles concrétisée par la mise en place de réseaux régionaux de services-conseils (14) gérés en partenariat avec le milieu permettant :
 - d'améliorer l'accès aux services pour les entreprises;
 - une plus grande marge de manœuvre décisionnelle pour les régions dans l'organisation des services;
 - une administration plus souple;
 - une offre de service améliorée.

- Dans le cadre de l'implantation du nouveau Programme des services-conseils aux exploitations agricoles du Cadre stratégique agricole canadien, mise en service d'une ligne 1-800 dans l'ensemble du Québec afin de :
 - fournir rapidement et sans frais l'information sur le programme aux entreprises;
 - orienter ces dernières vers les services les plus appropriés pour répondre à leurs demandes.

Mise à profit des technologies de l'information

- Collaboration au développement du Portail gouvernemental de services aux entreprises par :
 - l'élaboration et la mise en ligne, sous forme dynamique, de cinq formulaires de demande de permis touchant principalement les secteurs de la restauration et de la vente au détail et représentant quelque 44 000 permis.

ANNEXE 1.5

Code d'éthique et de déontologie

Le Comité de direction du Ministère a reçu des représentants du Commissaire au lobbyisme du Québec dans le contexte des démarches de ce dernier visant à mieux faire connaître la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et, en particulier, le Code de déontologie des lobbyistes. La direction du Ministère a ainsi pu prendre acte de l'évolution de la Loi et de son application dans le secteur bioalimentaire. Dans le même ordre d'idées, le Ministère a participé à des échanges avec le bureau du Commissaire au lobbyisme dans le cadre de la révision de la déclaration de lobbyistes d'organisation.

Le répondant en éthique, parfois en collaboration avec la Direction des ressources humaines, a participé à la formulation de divers avis concernant, par exemple, le traitement approprié des dossiers du personnel ayant des intérêts en agriculture.

Le répondant en éthique a été invité à titre de conférencier lors de la séance d'accueil des nouveaux employés, a participé à une rencontre du réseau gouvernemental des répondants en éthique et, depuis l'hiver, est membre du comité de coordination de ce réseau.

ANNEXE 1.6

Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du vérificateur général du Québec 2004-2005

TOME 1, CHAPITRE 4

Vérification interne au gouvernement du Québec

Mise en contexte

La vérification avait d'abord pour objectif d'obtenir l'assurance que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) exerce le leadership voulu afin que la vérification interne joue le rôle auquel on s'attend. Également, le vérificateur général voulait s'assurer que les six ministères et organismes ayant fait l'objet d'une vérification avaient mis en place des moyens permettant à la vérification interne de remplir correctement son rôle. Enfin, il voulait apprécier dans quelle mesure les travaux de vérification interne relatifs à la validation des rapports annuels de gestion des ministères et organismes ont été menés avec le soin nécessaire et vérifier si ces travaux facilitent une compréhension uniforme des résultats par les utilisateurs.

Dans son rapport, le vérificateur général observe que la fonction de vérification interne est exercée de façon inégale d'une entité à l'autre sous plusieurs aspects; par conséquent, le nombre, la nature et l'importance des lacunes qu'il a décelées varient. Aussi, à plusieurs égards, les ministères et organismes vérifiés n'ont pas employé les moyens nécessaires pour que la fonction de vérification interne contribue pleinement à améliorer la gestion de l'entité. En ce qui concerne la validation des rapports annuels de gestion, les travaux ont généralement été accomplis en y apportant le soin nécessaire dans trois des six entités vérifiées, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Bilan ministériel

Les résultats qui suivent témoignent des progrès accomplis par le MAPAQ au regard des 21 recommandations formulées par le vérificateur général aux ministères et organismes concernés. De ces 21 recommandations, 19 concernent le MAPAQ. Le plan de mise en œuvre du suivi du rapport de vérification révèle qu'au 31 mars 2006, 6 de ces recommandations sont appliquées, 7 le sont partiellement et 6 ne le sont pas. De façon plus détaillée :

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS	RECOMMANDATIONS			
	Nombre	Appliquées	Partiellement appliquées	Non appliquées
Cadre de gestion et indépendance de l'unité de vérification interne	2	1	1	
Indépendance et rôle du comité de vérification	3	1		2 ³
Ressources	2		1	1 ³
Travaux de vérification interne	8	3	3	2 ⁴
Évaluation de la performance et reddition de comptes des activités	2		1	1 ⁵
Validation des rapports annuels de gestion	2	1	1	
	19	6 ¹	7 ²	6

1. Depuis le 2 mai 2005, l'unité de vérification interne relève du sous-ministre, ce qui lui assure l'indépendance nécessaire à une telle fonction. Le comité de vérification tient un nombre suffisant de rencontres pour lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités à l'égard de la vérification interne. Le plan pluriannuel de vérification est officiellement accepté par le sous-ministre et le comité de vérification. Également, les résultats des travaux de vérification leur sont communiqués et des plans d'action sont demandés aux responsables des secteurs ayant été vérifiés.
2. Dans le cadre des travaux préparatoires à la Certification de l'unité de vérification interne (1^{er} janvier 2007), le Ministère a produit des documents préliminaires, lesquels seront intégrés au cadre de gestion de l'unité (p. ex. : politique ministérielle en matière de vérification interne, éthique et valeurs, déclaration de conflits d'intérêts).
3. Le Ministère est en attente des orientations du Secrétariat du Conseil du trésor (composition du comité de vérification : processus de nomination, indépendance et compétence des membres; évaluation de la suffisance des ressources de l'unité de vérification interne).
4. Le Ministère est d'accord d'une part, pour adopter une stratégie à moyen terme afin de couvrir l'ensemble des activités du Ministère qui comportent un risque important, et d'autre part, pour surveiller périodiquement la suite donnée aux constatations et aux recommandations formulées dans les rapports de l'unité de vérification interne. Toutefois, avant d'entreprendre de tels travaux, le Ministère devra en connaître l'ampleur et l'impact sur les activités courantes de l'unité de vérification interne, compte tenu des ressources disponibles.
5. L'unité de vérification interne s'assurera d'améliorer son rapport d'activités 2006-2007 en y incluant, entre autres, des données sur la répartition du temps consacré aux divers champs d'intervention.

ANNEXE 2 : LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)*

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (2006, c.4, non en vigueur)

Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)

Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)

Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9, 10.10 et 717)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)

Loi sur l'aquaculture commerciale (c.A-20.2)

Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)

Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)

Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte de végétaux aquatiques (c. P-9.01)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2000, c. 26, articles 68 à 76)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)

Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, articles 58 et 60 de l'annexe I-C, décret 1308-2001 [2001] 133, G.O.2, 7587, article 26)

* Cette loi sera remplacée lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (L.Q. 2006, c.4).

Lois administrées par La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (c. A-4.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

ANNEXE 3 : POUR NOUS JOINDRE

Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy
 Québec (Québec) G1R 4X6
 CANADA
 Renseignements généraux : 418 380-2110
 Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
 Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Adresses des directions régionales

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent

335, rue Moreault
 Rimouski (Québec) G5L 9C8
 Tél. : 418 727-3615
 Téléc. : 418 727-3967

Estrie

4260, boulevard Bourque
 Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
 Tél. : 819 820-3001
 Téléc. : 819 820-3942

Capitale-Nationale

1685, boulevard Wilfrid-Hamel
 Édifice n° 2, bureau RC-22
 Québec (Québec) G1N 3Y7
 Tél. : 418 643-3433
 Téléc. : 418 644-8263

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
 Tél. : 819 763-3287
 Téléc. : 819 763-3359

Montréal-Laval-Lanaudière

867, boulevard L'Ange-Gardien, C. P. 3396
 L'Assomption (Québec) J5W 4M9
 Tél. : 450 589-5785
 Téléc. : 450 589-7812

Chaudière-Appalaches

675, route Cameron, bureau 100
 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
 Tél. : 418 386-8121
 Téléc. : 418 386-8345

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
 Caplan (Québec) G0C 1H0
 Tél. : 418 388-2282
 Téléc. : 418 388-2834

Montérégie, secteur Est

1355, rue Gauvin, bureau 3300
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
 Tél. : 450 778-6530
 Téléc. : 450 778-6540

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord

801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02
 Alma (Québec) G8B 5W2
 Tél. : 418 662-6486
 Téléc. : 418 668-8694

Montérégie, secteur Ouest

177, rue Saint-Joseph, 2^e étage
 Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
 Tél. : 450 427-2000
 Téléc. : 450 427-0407

Mauricie

5195, boulevard des Forges, bureau 102
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
 Tél. : 819 371-6761
 Téléc. : 819 371-6976

Centre-du-Québec

460, boulevard Louis-Fréchette, 2^e étage
 Nicolet (Québec) J3T 1Y2
 Tél. : 819 293-8501
 Téléc. : 819 293-8446

Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais

999, rue Dollard
 Gatineau (Québec) J8L 3E6
 Tél. : 819 986-8544
 Téléc. : 819 986-9299

Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides

617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
 Blainville (Québec) J7C 2J1
 Tél. : 819 986-8544
 Téléc. : 819 986-9299

DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION**Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord**

1600, rue Bersimis
 Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
 Tél. : 418 698-3530
 Téléc. : 418 698-3533

Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches

2700, rue Einstein, bureau F.1.106
 Québec (Québec) G1P 3W8
 Tél. : 418 643-1632
 Téléc. : 418 644-6327

Mauricie-Centre-du-Québec-Estrie-Lanaudière

5195, boulevard des Forges, bureau 55
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
 Tél. : 819 371-6844
 Téléc. : 819 371-4907

Laurentides-Outaouais-Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec-Montréal-Laval (depuis avril 2006)

1700, boulevard Laval, bureau 500
 Ville de Laval (Québec) H7S 2J2
 Tél. : 450 972-3020
 Téléc. : 450 972-3019

Montréal

1355, rue Gauvin, bureau 3300
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
 Tél. : 450 778-6517
 Téléc. : 450 778-6538

DIRECTION GENERALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES**Gaspésie**

96, montée de Sandy Beach, bureau 205
 Gaspé (Québec) G4X 2V6
 Tél. : 418 368-7631
 Téléc. : 418 360-8851

Îles-de-la-Madeleine

125, chemin du Parc, bureau 101
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
 Tél. : 418 986-2098
 Téléc. : 418 986-4421

Côte-Nord

466, rue Arnaud
 Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
 Tél. : 418 964-8521
 Téléc. : 418 964-8744

Estuaire et eaux intérieures

460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
 Nicolet (Québec) J3T 1Y2
 Tél. : 819 293-5677
 Téléc. : 819 293-8519



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



06-0190